

Département d'histoire
Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Sherbrooke

**"Filles du roi et Filles de la cassette":
L'immigration féminine au Canada (1663-1673)
et en Basse-Louisiane (1710-1730)**

par
Rose Pelletier Lewis
Mémoire présenté pour obtenir
La Maîtrise ès arts (Histoire)

Université de Sherbrooke
Mars 2017

Résumé

Le mémoire suivant se concentre sur l'impact de l'introduction de femmes, dites « à marier », issues de France sur la stabilité du milieu colonial. Celles-ci se sont vues choisies et amenées, de gré ou de force, dans les colonies du Canada et de la Louisiane, afin d'y stabiliser une population mâle adulte. Les objectifs étant d'éviter ce qu'on qualifiait alors d'ensauvagement et de promouvoir le développement démographique par des mariages entre couples d'origine française. Nous comparerons donc la mesure de cet impact à Montréal (Canada) de 1663 à 1690 et à La Nouvelle-Orléans (Louisiane), de 1710-1730, soit deux milieux où l'introduction de femmes à marier a mené à des résultats différents sur le terrain, mais surtout dans la représentation. Au Canada, la venue de ces femmes a accéléré l'atteinte d'un ratio hommes-femmes équilibré tout en assurant une descendance nombreuse. Le débat sur leur vertu fut vigoureux, les uns leur accordant le statut de « mères de la nation », alors que la culture populaire fait régulièrement référence à un passé sordide. En Louisiane, l'impact démographique de ces femmes fut moins spectaculaire. Si leur réputation de libertinage ne fait plus partie des discours académiques, leur faible descendance au sein de la population louisianaise actuelle permet plus facilement de maintenir leur association au libertinage de La Nouvelle-Orléans dans la culture populaire.

Mots-clés: Femmes, France atlantique, Montréal, La Nouvelle-Orléans, mémoire, stabilisation, vertu, démographie.

Remerciements

D'abord, un merci tout particulier à mes parents, mes premiers lecteurs, pour leur générosité, leur patience et leur encouragement qui m'ont été d'un réconfort inestimable durant tout ce périple. Merci de m'avoir montré que « the sky's the limit » et de m'avoir accompagnée tout au long du voyage.

Je veux aussi remercier mon fantastique directeur, Léon Robichaud, pour sa patience hors du commun *of course*, mais surtout pour son humour et sa gentillesse.

Finalement, merci à mon amoureux d'être là, tout simplement.

Table des matières

Introduction.....	1
Bilan historiographique.....	8
Sources et méthode.....	16
Présentation des chapitres.....	18
Chapitre 1 : Donnez-nous des femmes!.....	20
i. L'ensauvagement.....	20
ii. Stabilisation.....	27
Chapitre 2 – Recrutement et portrait de groupe : Qui sont les femmes à marier?.....	37
i. <i>Trouvez les femmes...</i> : Recrutement.....	37
ii. Qui sont les femmes à marier? Portrait de groupe.....	47
a. Filles du roi – Canada.....	48
b. Femmes à marier et Filles de la Casette – Louisiane.....	58
Chapitre 3 : Impact et profils individuels.....	63
i. Profils individuels.....	63
a. Filles du roi – Canada.....	64
b. Femmes à marier et Filles de la cassette – Basse-Louisiane.....	66
ii. L'impact de la présence des femmes à marier et succès du projet de stabilisation.....	69
a. Montréal et ses Filles du roi	70
b. Les femmes à marier de La Nouvelle-Orléans	73
Chapitre 4 : Le poids de la mémoire.....	77
i. Sources historiques.....	78
ii. Milieu académique.....	85
iii. Mémoire populaire.....	93
Conclusion.....	103
Bibliographie.....	109

Liste des tableaux

Tableau 2.1 - Distribution des Filles du roi selon la région et l'habitat d'origine déclarés.....	p. 51
Tableau 2.2 - Distribution des Filles du roi selon le groupe de générations.....	p. 54
Tableau 2.3 - Origines des femmes à marier embarquées à La Rochelle, 1er juillet 1719 - 11 avril 1720.....	p. 57
Tableau 2.4 - Âges des femmes à marier à l'arrivée en Louisiane.....	p. 58

Introduction

En Nouvelle-France est envoyée une petite flotte chargée d'amazones de lit et de troupes femelles d'embarquements amoureux¹.

Si l'expression Filles du roi fait encore souvent sourire, c'est à cause de sa connotation morale équivoque.²

To Louisiana were sent women of all sorts, from hardened blasphemers to demure casket girls.³

These women were unexceptional by the standards of Ancien Regime France.⁴

Thieves, prostitutes and assassins, they were parasites...⁵

Les témoignages d'époque, les constats des spécialistes et les représentations dans la culture populaire cités en exergue démontrent l'ampleur des divergences d'opinions quant à la qualité des femmes envoyées à Montréal et à La Nouvelle-Orléans pour y prendre mari.

Pendant les premières années d'existence des colonies, il n'y a pas vraiment de place pour les femmes en Nouvelle-France. Québec et Trois-Rivières ne sont que des

1 *Mémoires de l'Amérique Septentrionale, ou la suite des voyages de Mr. Le Baron de La Hontan*, t. second, Amsterdam, François L'Honoré, 1705, p. 11; cité dans Yves Landry, *Les Filles du roi au XVIIe siècle: Orphelines en France, Pionnières au Canada*, Montréal, Leméac, 1992, p. 28.

2 Yves Landry, *Les Filles du roi au XVIIe siècle: Orphelines en France, Pionnières au Canada*, Montréal, Leméac, 1992, p. 13.

3 Mathée Allain, « Manon Lescaut et ses consœurs : Women in the early french period, 1700-1731 », *Proceedings of the Meeting of the French Colonial Historical Society*, vol. 5, no. 1 (1980), p. 18.

4 Suzanne Desrochers, « Women of their Time : Writing Historical Fiction on the Filles du Roi of seventeenth century New France », Mémoire de maîtrise (histoire), Toronto, York University, 2007, p. 8.

5 Mathé Allain, « Manon Lescaut et ses consœurs », p. 20.

comptoirs estivaux où s'active une population résolument masculine⁶. La proximité autochtone, les liens étroits tissés entre les deux groupes par l'intermédiaire de la traite des fourrures, additionnée à l'absence de femmes européennes mènent, selon plusieurs historiens, à des rapprochements entre les Français et les Amérindiennes. Cela est une réalité autant au Canada, comme nous l'expliquent les historiennes Micheline Dumont et Denyse Baillargeon⁷, qu'en Louisiane comme en témoigne Jennifer M. Spears⁸. C'est d'ailleurs une des raisons qui, selon Dumont, « retarde le moment où on aura besoin de femmes françaises⁹ ».

L'arrivée des contingents de femmes à marier dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle au Canada et au début du XVIIIe en Basse-Louisiane correspond également à la fin du rêve du métissage dans ces deux espaces coloniaux. C'est d'ailleurs à cette époque, comme l'explique Guillaume Aubert¹⁰, qu'on remarque la présence d'un racisme émergent. C'est, décrit-il, une conséquence de la défaite des politiques coloniales d'assimilation des populations autochtones et de la peur grandissante de l'ensauvagement des cohortes de jeunes hommes envoyés pour faire la traite de fourrure dans les Pays d'en Haut. La crainte de la mésalliance, soit l'union entre deux personnes de rang social ou de races différentes, dorénavant considérée comme une menace à la « pureté du sang

6 Denyse Baillargeon, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour, 1992, p. 5.

7 Micheline Dumont couvre ce sujet dans le chapitre, « Les Commencements, 1617-1701 » de son livre *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour, 1992, 646 p. et Denyse Baillargeon explique aussi cette relation dans le chapitre « Amérindiennes et Françaises durant l'époque coloniale française » de son livre *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012, 281 p.

8 Jennifer M. Spear, *Race, Sex, and Social Order in Early New Orleans*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 2009, 335 p.

9 Dumont, *op. cit.*, p. 27.

10 Guillaume Aubert, « The Blood of France: Race and Purity of Blood in the French Atlantic World », *The William and Mary Quarterly*, vol. 61, no. 3 (Juillet 2004), p. 439-478.

français ¹¹», mènera l'administration coloniale vers l'importation de jeunes Françaises.

Comment s'explique-t-on le développement de la crainte du métissage? « This is the subject of a decade-long debate between secular and religious officials on both sides of the Atlantic [...] an issue that was never definitely settled ¹²». Nous pouvons supposer que le sentiment de supériorité du colonisateur envers le colonisé aura été exacerbé par l'accroissement de la population européenne en colonie. De plus, l'arrivée de femmes européennes sur le territoire de la colonie aura réduit la « nécessité » de l'épouse autochtone aux yeux de l'administration coloniale et cléricale¹³.

Pourquoi transporter des femmes vers le milieu colonial? En bref, les autorités administratives des colonies cherchent à stabiliser une population majoritairement masculine. Le manque de femmes françaises combiné à l'attrait de ce que certains pouvaient percevoir à l'époque comme étant les mœurs plus libertines des autochtones n'incite pas les colons français à mener le genre de vie qu'auraient souhaité les autorités. Au Canada, les hommes à marier sont, selon les périodes, de six à quatorze fois plus nombreux que les femmes célibataires du même âge¹⁴. La proximité des populations autochtones engendre non seulement des relations sexuelles occasionnelles, mais aussi des unions qui ne sont pas sanctionnées par l'Église catholique. Par conséquent, des mesures seront prises par l'administration coloniale et cléricale pour freiner ces unions

11 Aubert, « Blood of France », p. 442.

12 Jennifer M. Spear, « Colonial Intimacies : Legislating Sex in French Louisiana », *The William and Mary Quarterly*, vol. 60, no. 1, Sexuality in Early America (janvier 2003), p. 75.

13 Spear, « Colonial Intimacies », p. 77.

14 Yves Landry, *Les Filles du roi au XVIIe siècle*, 1992, p. 20.

qui ne cadrent pas avec la morale de l'Église catholique. Dans ce contexte, l'introduction de femmes à marier françaises semble être la solution idéale à cette fâcheuse situation.

Donc, la croissance plus lente des colonies françaises face aux colonies anglaises et le mécontentement de l'Église par rapport aux unions entre Français et autochtones mènent les autorités cléricales et étatiques à encourager l'immigration féminine dans les colonies françaises de l'Atlantique. Quel est l'impact du recrutement et de l'importation de centaines de femmes françaises sur la stabilité des sociétés coloniales de la France atlantique? Pourquoi l'apport des femmes dans la colonie du Canada diffère-t-il de celui que l'on remarque en Louisiane, si les objectifs et les moyens utilisés sont si semblables d'un espace à l'autre?

Les rumeurs qui courent à propos de la vertu de ces femmes ont-elles eu un impact significatif? Qu'est-ce qui explique une si grande différence dans le legs mémoriel de ces deux groupes de femmes?

Dans le cadre de ce mémoire, nous tenterons de confirmer que l'impact des Filles du roi¹⁵ sur la société coloniale dans laquelle elles ont été introduites a été plus significatif que celui de l'arrivée des femmes à marier en Louisiane. Nous proposons que l'incidence du projet de peuplement et de stabilisation à travers l'introduction de femmes à marier en milieu colonial ait été affectée de manière importante par le niveau

¹⁵ Les Filles du roi sont définies comme étant des immigrantes, filles ou veuves, venues au Canada de 1663 à 1673. Elles auraient aussi vraisemblablement bénéficié de l'aide royale dans leur établissement. Cette définition provient de l'historien Yves Landry et est publiée dans son étude *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 2013, p. 9.

d'encadrement politique et l'importance de l'influence religieuse sur les mœurs et la morale de chacun des espaces coloniaux. Au Canada, presque l'entièreté des Filles du roi qui y mettent pied trouve mari à l'intérieur de cinq mois de leur date d'arrivée. En Louisiane par contre, les femmes à marier qui sont introduites en colonie ne sont pas toujours assurées d'y trouver leur compte.

Selon nous, le lieu de recrutement des femmes aura également un impact. Nous soutenons ainsi que ce qui est dit en France au sujet des colonies pourrait avoir affecté les méthodes employées pour « recruter » des candidates plus ou moins volontaires. Une des conséquences principales du manque de volontaires pour la Louisiane serait la « qualité¹⁶ » des filles qui y sont finalement amenées. Un nombre de sources décrivent les femmes à marier envoyées en Louisiane, comme étant bien peu attrayantes, alors que la majorité des témoignages, tel que celui de Pehr Kalm, peignent un portrait beaucoup plus agréable des Canadiennes¹⁷.

La quête de stabilisation sociale par les femmes peut sembler banale pourtant, l'implication institutionnelle dans le contexte particulier des colonies de la France atlantique met en lumière la genèse du phénomène d'introduction de femmes à marier dans le but de créer une stabilité sociale durable¹⁸.

16 Walter Hart Blumenthal, *Brides from Bridewell: female felons sent to colonial America*, Vermont, Charles E. Tuttle co., 1962, 154p.

17 « Ici [au Canada] les femmes en général sont belles; elles sont bien élevées et vertueuses, et ont un laisser-aller qui charme par son innocence même, et prévient en leur faveur. Elles s'habillent beaucoup le dimanche, mais les autres jours, elles s'occupent peu de leur toilette, sauf leur coiffure, qu'elles soignent extrêmement, ayant toujours les cheveux frisés et poudrés, ornés d'aiguilles brillantes et d'aigrettes. » Pehr Kalm, *Voyage de Kalm en Amérique, analysé et traduit par L.W. Marchand*, Montréal, T. Berthiaume, 1880, p. 42-43.

18 Jacques Poloni-Simard, « Amériques coloniales: la construction de la société », *Annales, Histoires*,

Cette enquête vise donc à comparer le Canada et la Basse-Louisiane en mettant l'accent, pour l'étude de cas particuliers, sur Montréal et sur La Nouvelle-Orléans. Nous croyons que cette étude comparative, à l'instar de celle de Josette Brun, « nous permet de mettre en lumière certaines tendances lourdes et les particularités qui se dégagent selon les circonstances démographiques et économiques des colonies¹⁹». L'histoire même de la ville de Montréal reflète ces différentes visions. D'abord fondée comme ville missionnaire, l'ancienne Ville-Marie deviendra ensuite un point névralgique du commerce de la Nouvelle-France. Or, il y a trop peu de colons pour défendre la colonie contre la menace autochtone. L'envoi du régiment Carignan-Salière assurera pendant un certain temps la sécurité de la colonie, mais l'établissement permanent du tiers de ses soldats accentuera le déséquilibre des sexes. C'est donc pendant une période de politique de peuplement intensif, soit de 1663 à 1673, qu'arriveront les femmes à marier. La période de colonisation de la Louisiane qui nous intéresse pour ce travail est de 1710 à 1730, soit la période entourant la fondation de la ville de La Nouvelle-Orléans en 1718, laquelle deviendra la capitale de la Louisiane en 1722. Ville périphérique, cet établissement se trouve dès sa création confronté à des espoirs et des fantasmes métropolitains auxquels elle ne peut répondre. La capitale de la Louisiane n'atteindra jamais l'objectif de devenir un joyau de l'Empire colonial français. Son emplacement ainsi que la perméabilité de ses frontières aura un impact sur la perception à court et à long terme de la colonie et des colons qui s'y installent. Alors qu'il est vrai que les premières femmes européennes mettent pied en Louisiane lors du voyage de LaSalle en

sciences sociales, 62e année, no. 3 (mai-juin 2007), p. 501-504.

19 Josette Brun, « Le veuvage en Nouvelle-France : genre, dynamique familiale et stratégie de survie dans deux villes coloniales du XVIIIe siècle, Québec et Louisbourg », Thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, 2000, p. 7.

1684²⁰, nous nous intéressons aux premières femmes introduites durant l'effort de peuplement, soit vers 1710-1730²¹.

Le choix d'une étude comparative se justifie du fait que le phénomène étudié est similaire dans les deux territoires malgré les périodes différentes. L'encadrement religieux représente cependant une différence significative entre les deux colonies durant les époques étudiées. À La Nouvelle-Orléans, le mouvement dévot ne prédomine pas autant, même si l'espace louisianais n'est pas aussi chaotique que ce que laisse croire la rumeur. Au Canada, les structures politiques et religieuses sont mieux établies pendant les années 1660 suite à l'arrivée d'une solide équipe d'administrateurs et d'un régime complet de troupes en 1665. Les administrateurs peuvent donc plus facilement imposer des politiques matrimoniales, notamment celle qui oblige les hommes à prendre une épouse parmi les femmes à marier sous peine de perdre le droit de faire la traite de la fourrure, principal moteur économique à l'époque²². En Louisiane, les institutions demeurent plus faibles et ne semblent pas exercer le même niveau de contrôle sur la population. Le clergé de la Louisiane, notamment les Capucins, n'a pas la même influence que l'évêque, les Jésuites et les Sulpiciens au Canada pendant les années 1660.

20 Dorothy A. Mays, *Women in Early America : Struggle, Survival and Freedom in a New World*, New York, ABC-Clio, 2004, p. 151.

21 Mays, *Women in Early America*, p. 151.

22 Léon Robichaud, « Les réseaux d'influence à Montréal au XVIIe siècle : structure et exercice du pouvoir en milieu colonial », Thèse de doctorat en histoire, Université de Montréal, 2008, p. 110.

Bilan historiographique

Une des différences majeures entre l'historiographie des femmes à marier au Canada et celle de la Basse-Louisiane provient du fait que l'on ne retrouve pas du côté louisianais une recherche aussi spécifique que celle sur les Filles du roi. Pourtant, il existe une abondance de sources historiques sur le sujet²³. L'historienne Vaughan B. Baker propose une explication pour cette lacune, « the answer is clearly a matter of methodology and historical theory. Louisiana and colonial history, until recently, has been written from a traditional drum-and-trumpet perspective. Most of the standard works chronicle the deeds of the various officers of the colony. [...] Women did not play major leadership roles in colonial Louisiana theretofore orthodox focus properly excluded them ²⁴».

Afin de mieux comprendre le phénomène de l'introduction des femmes à marier en Basse-Louisiane et ses répercussions, nous devons faire une recherche plus large, soit les femmes en Basse- Louisiane, pour ensuite tirer des conclusions plus spécifiques. Du côté canadien par contre, l'historien Yves Landry, entre autres, a rendu l'étude du sujet beaucoup plus facile grâce à ses analyses détaillées et son dépouillement exhaustif de sources de toutes sortes.

L'arrivée des contingents de Filles du roi au Canada est inscrite depuis longtemps dans l'historiographie canadienne. Ce n'est toutefois que plus récemment que des

23 Vaughan B. Baker, « Les Louisianaises : A Reconnaissance », *Proceedings of the Meeting of the French Colonial Historical Society*, vol. 5 (1980), p. 6.

24 Vaughan B. Baker, « Les Louisianaises », p. 7.

historiens se sont penchés sur l'apport des Filles du roi dans l'évolution des sociétés coloniales française en Amérique dans une perspective moins hagiographique²⁵. Cette approche nous éloigne enfin d'un débat longtemps centré sur la vertu de ces pionnières. Nous n'avons qu'à regarder les titres des œuvres écrites à leur sujet pour voir que leur vertu a longtemps été un thème contentieux dans la communauté historique. *Filles de joie ou filles du roi* de Gustave Lanctôt²⁶ en est d'ailleurs un excellent exemple. La thèse principale de Paul-André Leclerc dans son œuvre sur l'émigration féminine vers l'Amérique française aux XVIIe et XVIIIe siècles, rédigée durant la même période que Lanctôt, témoigne d'une approche moraliste comparable: « La France, colonisatrice de l'Amérique, a-t-elle, comme l'ont affirmé certains écrivains, surtout des romanciers, déversés dans ses colonies des flots de filles publiques, dont elle voulait se débarrasser ? »²⁷ La génération d'historiens suivante n'échappe pas elle non plus à cette obsession de la moralité. Sylvio Dumas²⁸, par exemple, qui publie en 1972 un livre sur le sujet, y inclut un tableau des comportements des Filles du roi²⁹.

Or, les études plus récentes nous ont d'avantage informés sur les origines de ces femmes et ont permis de nuancer les arguments concernant leur moralité. L'étude d'Yves Landry est d'ailleurs l'œuvre centrale de l'historiographie récente sur les Filles du roi. En

25 Yvonne Knibiehler et Régine Goutalier. *La femme au temps des colonies*. Paris, Stock, 1985, 339 p. et Yves Landry, *Les Filles du roi au XVIIe siècle : Orphelines en France, pionnières au Canada*. Montréal, Leméac, 1992, 434 p.

26 Gustave Lanctôt, *Filles de joie ou filles du roi : étude sur l'émigration féminine en Nouvelle-France*, Montréal, Les Édition du Jour, 1964, 230 p.

27 Paul-André Leclerc, *Immigration féminine vers l'Amérique française aux XVIIe et XVIIIe siècles*, (Thèse de doctorat) Paris, Institut Catholique de Paris, 1966, p. 3.

28 Sylvio Dumas, *Les Filles du roi en Nouvelle-France : Étude historique avec répertoire biographique*, Québec, Société Historique de Québec, 1972, 385 p.

29 Dans ce tableau, l'auteur calcule le nombre de crimes majeurs et mineurs, de naissances illégitimes et autres comportements jugés "scandaleux". Dumas, *Les Filles du roi en Nouvelle-France*, p. 96-97.

effet, en utilisant la démographie historique, Landry a réussi à construire une impressionnante banque d'informations statistiques et biographiques³⁰ sur ces pionnières, une banque qui a permis non seulement de dépasser le débat sur la moralité des femmes à marier envoyées en Nouvelle-France, mais aussi d'établir le rôle essentiel joué par les femmes dans le développement de la population canadienne-française. Ce virage vers la démographie historique marque un moment important dans l'histoire de la famille en général, mais signifie aussi un bien grand pas en avant pour l'étude des femmes en Nouvelle-France et des Filles du roi plus spécifiquement.

D'autres historiennes, telles que Denyse Baillargeon ont plutôt emprunté une approche sociale pour étudier l'impact de l'introduction des Filles du roi, ainsi que l'expérience de ces femmes dans les colonies françaises³¹. Cette approche particulière nous permet de constater non seulement le rôle stabilisateur des Filles du roi, mais aussi, à l'instar de l'approche démographique, de mieux comprendre l'impact social qu'elles ont eues.

En revanche, le matériel concernant le côté louisianais de cette recherche est à la fois bien dépouillé et complètement oublié. De grands projets, comme celui d'Antoine Crozat et le début de la traite négrière ont été amplement couverts par l'historiographie, cependant, il y a peu de mentions des colons qui y vivent. De même que le sujet de l'expédition au Nouveau Monde a été documenté en détail alors que très peu est dit sur

30 Yves Landry, « Répertoire biographique des Filles du Roy au XVIIe siècle », dans *Les Filles du Roi au XVIIe siècle : Orphelines en France, Pionnières au Canada*, p. 263-379.

31 Denyse Baillargeon, *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012, 281 p.

ce qui advient des colons lorsqu'ils y mettent pied. De ce fait, l'historiographie autour des femmes à marier envoyées en Basse-Louisiane a pendant longtemps fait défaut, comme l'a relevé Vaughan B. Baker en 1990³². Pour pallier à cette difficulté, nous utilisons, d'une part, des études et des analyses au sujet des femmes louisianaises en général en ayant recours à des auteurs³³ qui se sont intéressés à la condition féminine dans la colonie. D'autre part, il nous a été possible d'utiliser certaines études qui abordent l'histoire du genre et les femmes dans le contexte social de la Basse-Louisiane et de La Nouvelle-Orléans.

D'abord, la monographie et les articles de Jennifer M. Spear³⁴ ainsi que l'œuvre de Thomas N. Ingersoll³⁵ nous permettent de mieux comprendre le climat dans lequel les femmes à marier débarquent en Basse-Louisiane. Ces deux auteurs ont des approches très différentes. L'approche plus marxiste de Ingersoll implique qu'il ne mise pas sérieusement sur les questions de genre, une lacune que l'œuvre de Spear et son approche féministe très centrée sur le genre et les rapports de pouvoirs saura combler. L'historienne Sophie White³⁶ quant à elle, utilise une analyse de la culture matérielle pour comprendre comment les attitudes raciales ont changé et affecté le quotidien des individus, incluant évidemment les femmes.

32 Vaughan B. Baker, « Cherchez les Femmes : Some Glimpses of Women in Early Eighteenth-Century Louisiana », *Louisiana History : The Journal of the Louisiana Historical Association*, vol. 31, no. 1 (1990), p. 21-37.

33 Vaughan B. Baker, « Cherchez les Femmes » et Margaret Hawthorne « That Certain Piece of Furniture »

34 Jennifer M. Spear, « Colonial Intimacies : Legislating Sex in French Louisiana », *The William and Mary Quarterly*, vol. 60, no. 1 (janvier 2003), p. 75-98. et Jennifer M. Spear, *Race, Sex, and Social Order in Early New Orleans*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 2009, 335 p.

35 Thomas N. Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans: The First Slave Society in the Deep South, 1718-1819*, Knoxville, University of Tennessee Press, 1999, 490 p.

36 Sophie White, *Wild Frenchmen and Frenchified Indians : Material Culture and Race in Colonial Louisiana*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2013, 360 p.

Ensuite, les perspectives sociales de Margaret Hawthorne³⁷ et Susan C. Boyle³⁸ nous aident à comprendre l'environnement et l'impact des femmes de la colonie à l'époque étudiée, et nous renseignent sur les normes et les règlements entourant le mariage et les rôles de la femme dans ces processus d'union. Il n'existe pas de débat autour de ces thèmes, l'historiographie est caractérisée par un manque plutôt surprenant d'études.

Un thème récurrent que évident dans la littérature sur la Basse-Louisiane, et La Nouvelle-Orléans en particulier, est l'idée que cette colonie du Sud serait bien plus chaotique et débauchée que sa consœur canadienne. La Nouvelle-Orléans semble être perçue comme une ville d'excès, phénomène que l'on associe bien souvent aux femmes, même si fort peu d'études leur sont réellement consacrées. On dénote d'ailleurs des similarités entre ce thème et celui de la moralité des Filles du roi. Au surplus, les titres des ouvrages sur cet espace, tel que *Mammon and Manon in Early New Orleans*³⁹, un titre qui fait référence à la fois à Manon Lescaut, héroïne damnée du roman du Chevalier de Grioux, et Mammon, personnification de l'avarice, illustrent bien cela. Les femmes qui seront menées en Louisiane, comme nous verrons plus tard, souffrent aussi de la mauvaise réputation de cette colonie dans l'historiographie canadienne traditionnelle. En fait, lorsque les historiens québécois des années 1950-70 débattent de la valeur morale

37 Margaret Hawthorne, *op. cit.*

38 Susan C. Boyle, « Did She Generally Decide ? Women in Sainte-Geneviève, 1750-1805 », *The William and Mary Quarterly*, vol. 44, no. 4 (octobre 1987), p. 775-789.

39 Thomas N. Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans: The First Slave Society in the Deep South, 1718-1819*, Knoxville, University of Tennessee Press, 1999, 490 p.

des Filles du roi canadiennes, certains se rassurent en notant qu'à défaut de pouvoir prouver la chasteté des Canadiennes, elles sont tout au moins plus vertueuses que ces femmes envoyées en Louisiane⁴⁰.

L'opinion populaire concernant les femmes à marier envoyées en Basse-Louisiane et leurs consœurs canadiennes semble être sujette aux mêmes préjugés. Alors qu'il est difficile de connaître avec certitude la proportion de criminelles et de filles de joie présentes dans les contingents de femmes envoyées en Basse-Louisiane, une certaine historiographie⁴¹ maintient l'image d'une présence significative de cette catégorie de femmes parmi les immigrantes. Une étude telle que celle menée par Yves Landry sur les Filles du roi au Canada offrirait une nuance et serait bénéfique à l'historiographie des femmes à marier louisianaises.

Les colonies françaises de l'Amérique ne sont pas les seules à avoir utilisé les femmes comme outils de stabilisation sociale. Dans son article sur la migration vers les terres sauvages de la Colombie-Britannique au début du XXe siècle⁴², Lynne Marks nous décrit les différents facteurs de religiosité des colons. Les similarités entre l'espace de la nouvelle Colombie-Britannique et celui des nouvelles colonies françaises en Amérique semblent marquantes. La présence ou l'absence d'un nombre significatif de femmes dans la population est clairement associée au degré de religiosité de la population. Adele Perry

40 Suzanne Desrochers, *Women of their time*, p. 14.

41 Les exemples les plus évidents d'historiens proposant de l'évidence sur ce sujet sont Marcel Giraud et Carl A. Brasseaux.

42 Lynne Marks, « Leaving God behind when they crossed the Rocky Mountains : Exploring Unbelief in Turn-of-the-century British Columbia », dans p. Baskerville et E.W.Sager, dirs., *Household counts : Canadian households and families in 1901*, Toronto, University of Toronto Press, 2007, p. 371-404.

arrive aux mêmes conclusions dans son étude⁴³ : son argument étant que le déséquilibre des sexes représentait « a major barrier to creating a stable, settled, moral society⁴⁴».

L'étude de David N. Collins, « Sexual imbalance in frontier communities; Siberia and New France to 1760⁴⁵ » établit des liens intéressants entre deux colonies nordiques où la traite des fourrures est importante. Selon l'auteur, la Sibérie et la Nouvelle-France partagent des caractéristiques climatiques et historiques qui rendent pertinente la comparaison des répercussions du déséquilibre des sexes sur la population. Collins insiste sur l'importance des femmes dans l'établissement à long terme d'une population de colons. À l'instar des cas canadien et louisianais, le manque d'épouses russes pousse les colons à adopter des comportements sexuels qui sont répréhensibles aux yeux des autorités russes, tels que les mariages mixtes avec les femmes autochtones et le recours à la prostitution. L'administration coloniale cherchera, sans grand succès, à régler la situation en y envoyant des épouses potentielles⁴⁶. Or, l'idée principale du texte de Collins fait écho à celle présente dans ce mémoire : les femmes et les familles qu'elles créaient étaient la solution idéale au problème de stabilisation des colons.

Puisqu'il existe bon nombre de similarités entre les rôles exercés par les femmes à marier et les religieuses au niveau de la stabilisation sociale, nous ne pouvons éliminer ces dernières de notre étude.

43 Adele Perry, *On the edge of Empire: Gender, Race and the Making of British Columbia, 1849-1871*, Toronto, Toronto University Press, 2001, 320 p.

44 Perry, *On the edge of Empire*, p. 122.

45 David N. Collins, « Sexual Imbalance in Frontier Communities : Siberia and New France to 1760 », *Sibirica*, vol. 4, no. 2 (october 2004), p. 163.

46 *Ibid.*, p. 177.

S'inscrivant d'abord dans l'histoire du catholicisme, l'intérêt au niveau de l'histoire des religieuses a, pendant bien longtemps, été purement religieux, voire hagiographique. Les récits de leurs voyages et les chroniques des tentatives de civilisation des « sauvages » ont longtemps alimenté l'imaginaire collectif. Or, plus récemment, on dénote un intérêt marqué pour les nombreux rôles que ces femmes auront occupés dès leur arrivée dans le Nouveau Monde, notamment au niveau social⁴⁷. Les groupes présent en colonie, Hospitalières, Ursulines, etc. sont les sujets de nombreuses recherches spécifiques, certaines s'intéressant à des éléments plus particuliers de l'expérience de la religieuse, comme la clôture par exemple⁴⁸.

Au Canada, comme nous l'explique Micheline Dumont, « les historiens traditionnels ont fait une large place aux femmes qui ont joué un rôle dans l'Église de la Nouvelle-France⁴⁹ ». L'historienne nous offre une approche sociale et féministe, bien à l'écart de la tradition dévote, pour expliquer la venue des groupes de religieuses ainsi que le dévouement avec lequel elles auraient effectué leur travail.

Tout comme au Canada, les religieuses sont présentes en Basse-Louisiane durant

47 Dominique Deslandres, historienne des mentalités socioreligieuses de l'Europe moderne et de la France coloniale est un exemple de ce changement de cap. Son approche particulière lui permet une étude intéressante de la pensée missionnaire et de sa systématisation. Elle souligne dans son œuvre le rôle essentiel des missions religieuses dans ce qu'elle appelle « les processus d'intégration socioreligieuses des populations ». Dominique Deslandres, *Croire et faire croire : Les missions françaises au XVIIe siècle*, Montréal, Fayard, 2004, 633 p.

48 Christiane Klapisch-Zuber et Florence Rochefort, « Clôtures » *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, no. 26 (1er Novembre, 2007) p. 5–16.

49 Dumont, *op. cit.*, p. 55.

l'époque coloniale. Or, ce qui diffère dans le cas louisianais est le peu d'études existantes sur ces groupes religieux dans ce contexte particulier. L'étude *Masterless Mistresses* d'Emily Clark⁵⁰ et celle de Sophie, *White Wild Frenchmen and Frenchified Indians*, seraient, à ce jour, les œuvres principales sur le thème pour l'époque qui nous intéresse.

Dans son étude, Clark fait l'histoire sociale des Ursulines de La Nouvelle-Orléans. Elle utilise cette approche pour tenter de cerner les schémas sociaux entourant le couvent et ceux qui s'y trouvaient affiliés. Clark aborde aussi un thème inévitable pour les historiens de cet espace, celui de l'esclavagisme, en explorant la relation particulière qu'avaient les Ursulines de La Nouvelle-Orléans avec la traite négrière.

Comme leurs consœurs canadiennes, les Ursulines de La Nouvelle-Orléans sont pertinentes pour notre étude. Non seulement parce qu'elles nous offrent un aperçu d'une réalité différente de l'image dominante de l'expérience féminine à La Nouvelle-Orléans, mais aussi parce qu'elles jouaient un rôle important dans l'encadrement des femmes, notamment au niveau de l'éducation⁵¹.

Sources et méthode

En premier lieu, nous nous sommes concentrées sur le discours qui est tenu à

50 Emily Clark, *Masterless Mistresses : The New Orleans Ursulines and the Development of a New World Society, 1727-1834*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2007, 287 p.

51 Les registres coloniaux nous démontrent que l'éducation primaire donnée par les Ursulines aurait eu des résultats bien positifs au niveau de la population de femmes de La Nouvelle-Orléans. Emily Clark explique qu'il est possible de voir à travers ces registres que plusieurs futures mariées, en proportion bien plus grandes que leurs futures époux, savaient signer leur nom. Emily Clark, *Masterless Mistresses*, p. 92.

l'endroit des Filles du roi par leurs contemporains. Pour cette section nous avons utilisé des sources telles que les correspondances, les récits de voyage et les mémoires que nous avons dépouillés afin de relever et analyser ce qui est dit au sujet des femmes à marier. Ceux-ci nous ont permis de mieux comprendre comment le phénomène a été perçu par ceux qui en ont été témoins. Nous avons aussi développé une meilleure compréhension des répercussions de l'introduction des femmes à marier dans les différents milieux coloniaux de la France atlantique. Dans le cas canadien, ce discours a déjà été analysé par plusieurs chercheurs. Si nous avons pu utiliser l'historiographie canadienne, nous avons dû retourner aux sources dans le cas de la Basse-Louisiane.

Afin d'évaluer l'impact de l'introduction des femmes à marier sur les colonies, nous avons mesuré les indicateurs de stabilisation sociale au début et à la fin de la période définie pour chacun des espaces coloniaux en étudiant un portrait de la population. Pour cette section nous utiliserons davantage les documents administratifs. L'historien Yves Landry a d'ailleurs compilé une bonne banque de données biographiques sur les Filles du roi qui facilitera l'évaluation du processus de stabilisation.

Les principaux problèmes liés à l'étude du sujet choisi sont d'abord le peu d'informations directes, puis le manque de témoignages de femmes à marier et finalement la difficulté de trouver des sources connexes. Quoiqu'une grande partie du travail d'identification et de recensement a déjà été réalisé pour ce qui est du volet canadien. En revanche, nous avons pu amasser une certaine quantité d'informations pour le volet Louisiane de cette recherche en suivant les méthodologies bien établies pour le

Canada. De plus, nous avons dû tenir compte du fait que les mémoires ne sont ni parfaites ni infaillibles. Plusieurs textes sont écrits maintes années après les événements et les auteurs de ceux-ci se permettent souvent une certaine liberté artistique. De ce fait il a parfois été difficile de différencier la vérité des effets littéraires. Ces sources ont donc été utilisées pour acquérir une certaine connaissance des perspectives des auteurs de l'époque sur les sujets qui nous intéressent.

Présentation des chapitres

Le premier chapitre tente de répondre à ces questions : d'où provient le besoin d'importer des femmes dans le milieu colonial de la France atlantique durant l'époque étudiée? Qu'est-ce qu'on attend d'elles? À quels maux espère-t-on remédier avec l'introduction de celles-ci? Ce sera donc un chapitre axé sur la problématique de l'ensauvagement perçu des colons ainsi que l'espoir qu'a l'administration coloniale de voir les femmes introduites stabiliser la population de colons dans les deux espaces.

Ensuite, dans le second chapitre nous nous pencherons sur la question du recrutement des femmes à marier envoyées en colonie et l'impact de ce processus sur la réussite du projet de stabilisation. Un portrait de groupe sera aussi peint afin de tenter d'obtenir une vision plus globale des femmes amenées d'abord à Montréal et ensuite à La Nouvelle-Orléans.

Le troisième chapitre permettra d'explorer l'impact de cette immigration féminine

sur la société, pour voir si cela aura affecté le taux de réussite du projet de stabilisation. Nous analyserons quelques cas et nous tenterons de mesurer des facteurs de réussite tels que le nombre d'enfants par foyer, la variation du nombre de mariages avant et après l'arrivée des femmes, etc. Nous terminerons ce chapitre en dressant un portrait de quelques femmes venues dans les colonies.

Le quatrième chapitre mettra l'accent sur la représentation de ces femmes dans les sources historiques, puis dans le monde académique et pour terminer, la mémoire populaire. De la libertine à la mère de la nation en passant par la femme ordinaire, des images variées sont utilisées pour décrire ces immigrantes. Trois siècles plus tard, si les universitaires en sont arrivés à un consensus quant aux origines et au caractère de ces femmes, le débat fait toujours rage dans la culture populaire.

Chapitre 1 : Donnez-nous des femmes!

Dans ce chapitre nous chercherons d'abord à comprendre pour quelle raison les autorités coloniales ont cherché à faire immigrer des femmes durant la période qui nous intéresse, soit 1663 à 1690 au Canada et 1710 à 1730 en Basse-Louisiane. Nous proposons deux raisons principales pour l'introduction de femmes françaises dans les milieux coloniaux de l'Atlantique français, la rectification d'un important déséquilibre des sexes et la stabilisation d'une population de colons majoritairement masculine ainsi qu'une grande crainte de l'ensauvagement de ce groupe dû à la proximité des peuplements autochtones.

i. L'ensauvagement

La crainte de l'ensauvagement des populations de colons majoritairement mâles à l'époque est une question qui préoccupe beaucoup les autorités. Des liens étroits se sont tissés entre les colons et les populations autochtones avoisinantes par l'intermédiaire de la traite des fourrures. Cela, additionné à l'absence de femmes européennes, fait craindre le pire à certains administrateurs coloniaux et représentants cléricaux. Alors qu'au début, ceux-ci avaient pu croire à la viabilité d'une politique d'assimilation des populations indigènes à travers le mariage, les résultats en témoignent autrement et cette politique est officiellement abandonnée. Faire venir des épouses françaises devient donc essentiel, autant au Canada qu'en Louisiane.

Qu'entend-on par « ensauvagement » ou « indianisation » ? Ce sont des termes dont l'usage doit être fait de manière délicate pour plusieurs raisons. De plus il est difficile de dire à quel point ces hommes blancs mentionnés dans la littérature et la correspondance coloniale sont vraiment « devenus des Indiens¹ ». Par ailleurs, la définition que l'on utilise dans ce mémoire afin de décrire le phénomène est celle de la *transculturalization* comme il est défini par A.Irving Hallowell, soit « le processus par lequel des individus, plus ou moins détachés de leur culture d'origine, subissent l'influence d'une société *autre* et de ses codes² ».

Ce phénomène se présente de différentes manières selon Gilles Havard, « depuis l'adoption superficielle d'objets ou de pratiques jusqu'à une totale identification à la culture d'accueil, avec comme facteurs de variabilité les caractéristiques de cette culture, les contextes de l'interaction et de l'adoption, mais aussi l'habitus et les idiosyncrasies propres à celui qui s'intègre parmi les Indiens³ ». Cette « polyidentité⁴ » n'est ni finale ni complète, mais assure généralement à ces hommes une certaine capacité à assumer le rôle de *passseurs* entre les sociétés⁵. Cela devient un talent particulièrement pratique pour ceux qui oeuvrent dans le milieu de la traite de la fourrure.

Il serait faux de croire que les groupes « blancs » et « autochtones »

1 Gilles Havard, « Virilité et ensauvagement. Le corps du coureur de bois XVIIe-XVIIIe siècles » *Clio, Femme, genre et histoire*, vol. 27, 2008, p. 3.

2 A. Irving Hallowell, « American Indians, White and Black : The Phenomenon of Transculturalization », *Current Anthropology*, vol. 4, no. 5, 1963, p. 519-531.

3 Havard, « Virilité et ensauvagement », p. 3.

4 *Ibid.*, p. 4.

5 *Ibid.*, p. 3.

représentaient des clans homogènes. Les regroupements indigènes rencontrés par les colons sont nombreux et chacun dispose souvent de son propre langage, mœurs et coutumes⁶. Les hommes blancs qui côtoyaient les autochtones, plus souvent dû à leur implication dans la traite de la fourrure, se divisaient généralement en deux groupes, soit les coureurs de bois et les voyageurs. À noter que ces deux termes sont souvent interchangeables. Les coureurs de bois sont des Français qui se seraient rendus dès 1660 dans la colonie canadienne, de prime abord sans autorisation royale, afin d'y faire la traite de la fourrure avec les autochtones⁷. Les voyageurs quant à eux, sont des « traiteurs disposant d'un permis officiel délivré par les autorités coloniales⁸ ». Afin de simplifier le texte, nous utiliserons le terme *coureur de bois* pour décrire ces deux groupes.

Un survivant de l'expédition de LaSalle, Henri Joutel, mentionne à plusieurs reprises ces hommes à « l'appartenance culturelle plurielle ⁹» et il y exprime aussi dans ces mêmes pages son trouble par rapport à ces individus, dont l'identité ethnique semble « insaisissable ¹⁰». Ces hommes *ensauvagés* rencontrés, entre autres par Joutel, partagent une variété de caractéristiques, soit la quasi-nudité, les tatouages – corporels et faciaux – le libertinage et l'érosion linguistique¹¹.

Comment Joutel et ses contemporains s'expliquent-ils le phénomène ? On fait

6 Sylvania Van Kirk, *Many Tender Ties: Women in Fur Trade Society, 1670-1870*. Norman, University of Oklahoma Press, 1983, p. 13.

7 Havard, « Virilité et ensauvagement », p. 4.

8 *Ibid.*, p. 5.

9 *Ibid.*, p. 3.

10 *Ibid.*, p. 2.

11 Havard, « Virilité et ensauvagement », p. 2.

souvent porter le blâme à ce qu'on décrit à l'époque comme étant le « mode de vie oisif ¹²» des autochtones ainsi que le libertinage de leurs femmes, deux éléments qui, semble-t-il, plaisent bien aux renégats français. L'historien William J. Eccles, quant à lui, blâme plutôt l'environnement permissif d'une société frontalière, « it is thus hardly surprising that the early Canadians adopted much of the Indian way of life and became imbued with some of their characteristics ¹³».

Le discours pour le moins injurieux sur les mœurs sexuelles des femmes autochtones sera repris à plusieurs reprises par des témoins tant au Canada qu'en Basse-Louisiane¹⁴. On peut y voir les traces d'une anxiété par rapport à des pratiques sexuelles qui semblent menacer la stabilité du mariage chrétien, mais aussi l'importance du métissage dans l'Amérique franco-indienne. D'ailleurs, nous savons maintenant que cette *liberté sexuelle* était en partie du moins, fantasmée, puisque l'on sait maintenant qu'elle était « codifiée par toute sorte de tabous et de contraintes – réclusion rituelle lors des règles, exogamie clanique, prohibition de l'inceste, valorisation dans certains groupes de la virginité, etc. ¹⁵».

12 Havard, p. 4. Voir Margry Pierre (éd.), *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale, 1614-1754*, tome 3, Paris, D. Jouaud., 1876-1886, p. 63.

13 William J. Eccles, *The Canadian Frontier*, New York, 1969, p. 89-90. Carl A. Brasseaux abonde dans le même sens, « many young Canadians of the late 17th century preferred the life of fur traders in the wilderness, where their parents, the curés, and the government officials could not govern them, to the habitant's mundane and ordered existences ». Carl A. Brasseaux, « The Moral Climate of French Colonial Louisiana, 1699-1763 », *Louisiana History: The Journal of the Louisiana Historical Association*, vol. 27, no. 1 (Hiver 1986), p. 28.

14 Ce discours n'est pas seulement présent chez les témoins de l'époque, les historiens actuels tombent aussi quelquefois dans ce discours. Carl A. Brasseaux, par exemple, parle beaucoup de cet « unhealthy interest in Indian women » dans son article « The Moral Climate of French Colonial Louisiana, 1699-1763 ».

15 Havard, « Virilité et ensauvagement », p. 8.

Les relations entre les hommes blancs et les femmes autochtones sont souvent décrites comme étant purement sexuelles, possiblement dû au fait que ces dispositions dites *actives* « sont aux antipodes de la modestie ¹⁶». Une caractéristique essentielle de la femme européenne selon les normes de l'époque. Dans le même ordre d'idées, à l'époque on attribue l'intérêt sexuel des Indiennes pour les colons français à un manque de virilité et de vigueur chez les hommes autochtones¹⁷. Un discours qui cadre avec les *légendes coloniales* transmises par les récits de voyage de l'époque. Les colons, semble-t-il, appréciaient plutôt l'attention à leur égard qu'ils croyaient percevoir chez les femmes indigènes. D'autant plus que l'intérêt des colons dans la poursuite des relations avec les autochtones ne se résumait pas à l'entreprise économique, surtout dans un environnement où la femme européenne brille par son absence.

L'historienne Sylvia Van Kirk s'est penchée sur la relation entre le coureur de bois et la femme autochtone. Elle maintient que ces unions étaient, en partie, symboliques d'une union commerciale. Qui plus est, « the norm for sexual relationships in fur trade society was not casual, promiscuous encounters but the development of marital unions which gave rise to distinct family units ¹⁸». Grâce à ces *mariages à la façon du pays*¹⁹, soit un mélange de rites nuptiaux autochtones et européens, les colons se sont intimement

16 *Ibid*, p. 8.

17 Cette opinion est assez courante chez les témoins de l'époque. Voir *les mémoires de Lamothe Cadillac, 1669* dans Margry Pierre (éd.), *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale, 1614-1754*, tome 5, Paris, D. Jouaud. 1886, p. 146. ; Lahontan, *Œuvres complètes (1703)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1990, p. 673.

18 Van Kirk, *Many Tender Ties*, p. 13.

19 Van Kirk explique que ce type particulier d'unions est un résultat de la nature même de la traite de la fourrure, « both the attitudes of the indians and the needs of the traders dictated an important social and economic rôle for the native woman that militated against her being simply an object of sexual exploitation ». Van Kirk, *Many Tender Ties*, p. 14.

mélangés aux populations autochtones. Ceci aura un impact sur le niveau de succès de ces hommes dans le milieu de la traite²⁰. Dans un environnement mené par ce que Susan Sleeper-Smith caractérise de *kinship based communities*²¹, le succès d'un coureur de bois dépend grandement d'une chose, « his ability to understand and negotiate the symbolic consequences of exchange²² ». Du même coup, les femmes autochtones utilisent elles-mêmes ces relations pour améliorer leurs propres conditions de vie. L'accroissement de cette co-dépendance ne pouvait faire autrement que d'engendrer un échange culturel important²³, c'est d'ailleurs ce qui fait de la traite de la fourrure un commerce bien distinct.

L'une des différences entre la Basse-Louisiane et le Canada, est la perception de l'épouse autochtone. Au Canada, elles sont « la norme²⁴ » dans les Pays d'en Haut pendant les stages initiaux de l'implantation de la traite de la fourrure. On reconnaît communément l'importance du rôle que ces femmes jouent dans le fonctionnement de ce commerce. Or, en Louisiane, il est vrai que l'administration coloniale et cléricale en Basse-Louisiane appuie pendant un temps l'idée de la viabilité de l'épouse indigène. Seulement, la pratique est plutôt perçue comme un *plan B*, un choix à faire à défaut de pouvoir épouser une femme européenne, le but ultime de ces unions étant de convertir les Indiennes.

20 Van Kirk, *Many Tender Ties*, p. 23.

21 Susan Sleeper-Smith, *Indian Women and French Men : Rethinking cultural encounter in the Western Great Lakes*. Amherst, University of Massachusetts Press, 2001. p. 4.

22 Sleeper-Smith, *Indian Women and French Men*, p. 20.

23 Van Kirk, *Many Tender Ties*, p. 19.

24 *Ibid.*, p. 15.

Les femmes africaines posent un problème similaire au pouvoir administratif et clérical de la colonie louisianaise. À cet égard, l'article 9 du *Code Noir* original de 1685 impose le mariage entre un homme blanc non marié et sa concubine africaine si celle-ci lui donne des enfants²⁵. Le *Code* sera ensuite révisé dans les années 1720 pour l'adapter aux changements sociaux encouragés par l'évolution de la culture de plantation. Dans le cas de la Louisiane, la version de 1724 maintient que les esclaves noirs devront être baptisés et enterrés selon les normes de l'Église catholique. Or, il proscrit formellement les unions entre les hommes blancs et les femmes africaines²⁶. À l'instar de la colonie canadienne, certains des représentants cléricaux sont réticents à se soumettre aux nouvelles normes et continuent d'officier ces unions, les préférant de loin au concubinage²⁷. Il en sera de même pour les unions entre les colons français et les femmes amérindiennes²⁸. Au Canada par contre, même s'il est vrai que certains gardent l'idéal d'en faire de bonnes mères chrétiennes, on reconnaît – du moins officieusement – l'importance des traits et talents particuliers des femmes autochtones²⁹. Durant les décennies 1660 et 1670, Colbert fera même la promotion au Canada des mariages entre les Amérindiennes et les colons français³⁰. En Basse-Louisiane, la politique sera abandonnée à la fin du XVIIIe siècle³¹.

La raison derrière l'opposition coloniale à ces unions est qu'en général les

25 Clark, *Masterless Mistresses*, p. 165.

26 *Ibid.*

27 *Ibid.*

28 Emily Clark écrit, « the curate of the french settlements on the coast incurred the wrath of civil officials when he contravened their orders and performed marriages between French men and Indian women in the 1710s. » p. 165.

29 Van Kirk, *Many Tender Ties*, p. 14.

30 *Ibid.*

31 Clark, *Masterless Mistresses*, p. 163.

hommes qui prennent une épouse autochtone adoptent le mode de vie et les mœurs de leur compagne et non le contraire, « the indian women did not 'marry-out' of the villages in which they were raised and they ensured that exchange remained defined by kinship behaviors³²».

ii. Stabilisation

Comment définit-on le concept de stabilisation sociale ? Aux fins de cette étude, nous définissons le concept comme étant l'état d'une société dans laquelle la majorité de la population est sédentaire, souvent agricole et dans laquelle les unions entre les colons produisent un nombre d'enfants suffisant au maintien, voire au développement de la population³³. Autrement dit, les administrateurs coloniaux anticipent que dorénavant s'établirait une société beaucoup plus stable grâce à l'introduction de femmes à marier dans la colonie³⁴. Dans cette nouvelle société coloniale, les responsabilités familiales forcent les colons à choisir un mode de vie plus sédentaire, les transformant du même coup en sujets plus productifs selon les normes définies par les autorités françaises. Clairement, les administrateurs coloniaux voyaient dans la présence féminine un élément central à la stabilisation et à la sédentarisation des colons, « the plantation can never

32 Sleeper-Smith, *Indian Women and French Men*, p. 5.

33 On retrouve des définitions similaires dans de nombreux ouvrages académiques sur les espaces étudiés durant l'époque étudiée, comme celui de Mathée Allain, « Manon Lescaut et ses consœurs : Women in the early french period, 1700-1731 », *Proceedings of the Meeting of the French Colonial Historical Society*, vol. 5, no. 1 (1980), p. 24. Ingersoll, *Mammon and Manon*, p. 38.

34 Carl A. Brasseaux « The Moral Climate of French Colonial Louisiana, 1699-1763 », *Louisiana History : The Journal of the Louisiana Historical Association*, vol. 27, no. 1 (Janvier 1986), p. 27-41. Jennifer M. Spear « Colonial Intimacies : Legislating Sex in French Louisiana », *The William and Mary Quarterly*, vol. 60, no. 1 (Janvier 2003), p. 75-98.

flourish till families be planted and the respect of wives and children fix people on the soil³⁵». Les femmes dans le milieu colonial atlantique représentaient d'ailleurs une métaphore de l'enracinement dans son milieu, qualifiée de « rootedness³⁶».

La création de familles représente un autre rôle essentiel joué par les femmes dans la stabilisation sociale des colonies. L'institution familiale représente « un élément fondamental de la mise en place d'un nouvel ordre social ». Les rôles de l'unité familiale dans ce contexte sont, notamment, « le rôle d'unité de résidence et unité socioéconomique, unité de reproduction biologique et sociale et lieu de transmission du nom et des biens ». La famille est aussi parfois décrite comme étant le fondement de l'ordre politique et social dans le monde colonial.³⁷ Du côté canadien, la traite de la fourrure, moteur économique de la colonie à l'époque, joue un rôle important dans la formation et de la perception des relations à tisser, à maintenir, avec les populations autochtones avoisinantes. De plus, les efforts coloniaux souffrent de problèmes causés par une population éparse, peu nombreuse et souvent découragée par le déséquilibre des sexes. En 1663 donc, Louis Gaudais-Dupont est mandaté par la couronne française pour aller recenser la population coloniale afin d'y enquêter le nombre d'habitants, leurs occupations et la taille des champs entretenus³⁸. Avec cette enquête, la couronne reconnaît les difficultés auxquelles font face les colons. Ces difficultés sont en partie

35 Citation écrite en 1620 par Sir Edwin Sandys, trésorier de la Virginia Company de Londres - dans Thomas Benjamin, *The Atlantic World : Europeans, Africans, Indians and their shared history, 1400-1900*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 420.

36 Susan Migden Socolow dans Thomas Benjamin, *The Atlantic World : Europeans, Africans, Indians and their Shared History, 1400-1900*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 420.

37 Vincent Gourdon et François-Joseph Ruggiu, « Familles en Situation Coloniale », *Annales de Démographie Historique*, no. 2 (2011), p. 5-39.

38 Jan Noel, *Along a River : The First French-Canadian Women*, Toronto, University of Toronto Press, 2011, p. 74.

causées par le fait que l'agriculture soit moins attrayante pour les colons que la traite des fourrures, qui à son tour exacerbe le manque de ressources des colons ainsi que la constante omniprésence de la menace iroquoise, surtout pour les installations plus isolées. À cet égard, la Couronne pressait Gaudais-Dupont de travailler à rapprocher les regroupements de colons afin qu'ils puissent s'entraider et se protéger mutuellement³⁹. Finalement, il est mandaté pour observer et communiquer aux administrateurs coloniaux les besoins de la colonie en termes de femmes et de filles « afin de pouvoir y en envoyer l'année suivante »⁴⁰.

Toutefois, cette enquête était loin d'être la manifestation d'une inquiétude maternelle de la métropole pour sa colonie américaine. Elle témoignait plutôt de l'inquiétude croissante face à la menace présentée par ses voisines, les colonies anglaises. Aussi, d'après l'historienne Jan Noël, « the officials worried that the men who flocked to the woods would never settle on farms and feed the colony. Certainly they would not do so without wives⁴¹ ». Donc, le dessein de l'administration coloniale d'implanter dans sa colonie une pratique de l'agriculture solide, n'a pas pour unique but la stabilisation sociale, mais aussi l'espoir que la colonie canadienne devienne rapidement autosuffisante. Dans la décennie suivant le recensement de Gaudais-Dupont quelque 850 femmes sont envoyées en colonie. De ce nombre les chercheurs estiment que 770 femmes auraient survécu à la traversée et se seraient établies dans la colonie canadienne⁴².

39 Noël, *Along a River*, p. 75.

40 C11A, 1663, vol. 125, fol. 213-219. Il aurait, selon le décompte proposé par Marcel Trudel, 1908 hommes et 1 127 femmes en colonie en juin 1663. Or la majorité de celles-ci ne sont pas en âge de se marier. Voir Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, T1, Montréal, Fides, 1963, 307 p.

41 Jan Noël, *Along a River*, p. 76.

42 Yves Landry, *Les Filles du roi au XVIIe siècle: Orphelines en France, Pionnières au Canada*,

Selon l'historienne Jennifer Spear, la Louisiane se serait développée en tant qu'extension de la Nouvelle-France, « and especially in its first two decades, when its economic and social development must be seen in light of its connection to New France »⁴³. Certes, les explorations de la vallée de la rivière Mississippi tirent leurs origines en Nouvelle-France. Sans compter que plusieurs des premiers colons en Basse-Louisiane sont natifs du Canada et que l'économie de la colonie du sud est semblable à celle du Bas Saint-Laurent, soit un mélange de traite de fourrure et d'agriculture de subsistance⁴⁴.

La population coloniale de La Nouvelle-Orléans ressemble de près à celle des autres environnements coloniaux en Amérique du Nord à leurs débuts - elle est essentiellement composée d'hommes : marins, soldats et coureurs de bois canadiens. Dès sa création et durant les deux premières décennies du XVIIIe siècle, l'autorité coloniale éprouve bien de la difficulté à y établir une colonie qui puisse subvenir à ses propres besoins. Plusieurs colons se refusent à l'agriculture, préférant se tourner vers la traite de la fourrure et la chasse. Tout comme au Canada un demi-siècle plus tôt, les administrateurs estiment en 1710 que la colonie dispose d'une quantité de jeunes hommes et de soldats qui auraient la capacité d'entreprendre le travail de ferme. Dans ce même extrait de correspondance, D'Artaguillette, directeur de la Compagnie des Indes à l'époque, explique que, « il est nécessaire pour ceux-ci d'avoir des femmes. C'est la seule

Montréal, Leméac, 1992, p. 21-5 et 44.

43 Jennifer M. Spear, *Race, Sex, and Social Order in Early New Orleans*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 2009, p. 18.

44 Spear, *Race, Sex, and Social Order*, p. 21.

manière que j'entrevois de les lier à la terre »⁴⁵. Les problèmes de stabilisation y étant essentiellement identiques à ceux qui étaient survenus au Canada, l'idée d'introduire des femmes en colonie fera son chemin dans l'esprit des dirigeants coloniaux⁴⁶. À travers la création d'unions et la fondation d'unités familiales, les forces administratives espèrent encore une fois stabiliser la population, encourager la culture agricole et réduire la dépendance de l'entreprise coloniale sur la métropole. Les femmes sont aussi perçues comme essentielles au quotidien de la colonie, « D'ailleurs les femmes paraissent un bien nécessaire à plusieurs choses, surtout pour apporter à manger à l'ouvrier et aux laboureurs et avoir soin du ménage⁴⁷ ». On leur associe aussi la capacité à « empêcher le désordre⁴⁸ ».

Contrairement au Canada cependant, il nous est difficile de faire un décompte exact des femmes envoyées à La Nouvelle-Orléans. Notre propre étude nous a permis de voir qu'un nombre d'*épouseuses* avaient été introduites durant les premières décennies du XVIIIe siècle, mais sans plus⁴⁹. Une étude démographique plus poussée aurait permis de remédier à cette lacune, or un tel travail était impossible dans le cadre de ce mémoire.

Donc, des femmes venant de la métropole sont introduites en colonies et sont unies aux colons français, soit dans la dernière moitié du XVIIe siècle au Canada et au

45 C13A, 1710, vol. 2, fol. 533-34. Ce n'est pas la première ou la dernière fois qu'un tel discours est entendu dans la correspondance coloniale étudiée.

46 Spear, *Race, Sex, and Social Order*, p. 9.

47 C13A, vol. 1, fol. 73-81.

48 *Ibid.*

49 Dans le deuxième chapitre de ce mémoire nous avons sélectionné un groupe de femmes envoyées en Louisiane pour lesquelles il nous a été possible de retracer un certain nombre d'informations. Ce groupe est constitué de 133 femmes ayant fait le trajet transatlantique sur deux navires, soit *Les Deux-Frères* et *La Mutine*. Nous espérons ce groupe représentatif même si nous savons pertinemment que plusieurs centaines de femmes ont fait le même trajet pour accomplir un but similaire durant la période étudiée.

début du XVIIIe siècle en Basse-Louisiane. En encourageant les colons à prendre femme et à fonder famille, l'autorité administrative et cléricale espère ainsi enclencher le processus de stabilisation sociale souhaité. Cette initiative mène toutefois à des résultats différents selon les colonies.

Les épouseuses ne sont pas les seules femmes à faire la traversée à cette époque. Des groupes de religieuses entreprendront aussi le grand voyage. Les religieuses ont été des figures essentielles à la création et à l'implantation d'une stabilité sociale durable dans les deux colonies. Bien qu'elles n'aient pas eu un rôle direct dans la croissance démographique des colonies, elles ont joué un rôle social important. Nous traiterons de deux d'entre elles qui ont eu un lien avec les filles à marier.

Deux femmes ont marqué plus particulièrement l'histoire religieuse de la Nouvelle-France canadienne à l'époque coloniale : Marguerite Bourgeoys et Marie de l'Incarnation. Ces deux femmes joueront un rôle important auprès des *Filles du roi*, soit en termes d'éducation, d'encadrement ou de préparation à la vie d'une épouse coloniale.

Tout d'abord, Marguerite Bourgeoys arrive en colonie en 1657 par l'entremise de la Société de Notre-Dame fondée afin de participer à l'effort d'évangélisation des autochtones vivant sur le territoire de la colonie canadienne⁵⁰. Elle croyait en l'importance d'accueillir et d'éduquer les nouvelles arrivées afin de les préparer au rôle

50 Patricia Simpson, *Marguerite Bourgeoys and Montreal, 1640-1665*, Toronto, McGill-Queen's Press, 1997, p. 4.

qui les attendait, celui de mère de la nation. Nous retrouvons d'ailleurs dans ses écrits les indices de son dévouement à cette cause. C'est aussi à cette religieuse que nous devons le terme *Filles du roi*. Celui-ci viendrait d'un extrait de ses *Écrits autographes*:

« Quelques années après [mon premier voyage en France en 1658-1659], il arriva [à Montréal] environ dix-sept *filles du roi*, que j'allai quérir au bord de l'eau, croyant qu'il fallait ouvrir la porte de la maison de la Sainte-Vierge à toutes les filles. Notre maison était petite ; nous fîmes accommoder la petite maison de [André Charly sieur de] Saint-Ange et je demeurai avec elles ; et j'étais obligé d'y demeurer à cause que c'était pour faire des familles.⁵¹

La religieuse s'affaire donc à préparer les *Filles* aux rôles et aux responsabilités qu'elles devront assumer dans la colonie. De plus, elle veut s'assurer que ces femmes disposent des qualités et des talents nécessaires afin qu'elles puissent s'adapter à la vie en colonie et ainsi assumer le rôle d'épouse et de mère⁵².

L'Ursuline Marie de l'Incarnation quant à elle n'était pas aussi ouverte à l'idée de devoir recevoir et d'accommoder les nouvelles immigrantes. Sa propre congrégation étant aussi vouée à l'éducation des filles de la colonie, elle devait néanmoins remplir un rôle de modèle pour ces « citadines, peu ou pas préparées au travail de la terre ⁵³» et quelquefois mal élevées. D'ailleurs, les Ursulines avaient été approchées pour accommoder un groupe de *Filles du roi*. Cette situation aura tôt fait de tourner au vinaigre puisque les jeunes femmes mirent le feu à la maison qui leur avait été prêtée « au moins deux ou trois fois⁵⁴». Marie de l'Incarnation ne partage évidemment pas

51 Yves Landry, p. 19, voir *Les écrits de Mère Bourgeois. Autobiographie et testament spirituel*, Montréal, Congrégation Notre-Dame, 1964, p. 9 et 257.

52 Simpson, *Marguerite Bourgeois*, p. 167.

53 Patricia Simpson, *Marguerite Bourgeois and Montreal, 1640-1665*, Toronto, McGill-Queen's Press, 1997, p. 167 et Jan Noel, *Along a River : The First French-Canadian Women*, Toronto, University of Toronto Press, 2011, p. 60.

54 Simpson, *Marguerite Bourgeois*, p. 167.

l'engouement de Marguerite Bourgeoys face à ces femmes, ni la vision de cette dernière quant au rôle qu'elles joueraient dans la stabilisation de la colonie. L'Ursuline, responsable de la fondation d'un des premiers couvents à Québec en 1639, croit plutôt que l'attention des religieuses doit se tourner vers la transformation de la femme autochtone, vers l'idéal de *la bonne mère* catholique. Elle devra éventuellement se rendre à l'évidence que ces *bonnes mères* seront plus certainement de descendance européennes qu'autochtones⁵⁵. Le manque de stabilité et l'environnement social des colonies à cette époque rendent, selon elle, le rôle des religieuses essentiel à la préservation de la vertu des nouvelles arrivées⁵⁶. Ce sera d'ailleurs un objectif partagé par le groupe d'Ursulines qui s'installera à La Nouvelle-Orléans le siècle suivant.

Ce sont les Ursulines qui marqueront plus particulièrement la période coloniale louisianaise. La vague de migration de ces dernières dans la colonie est initiée par un groupe de douze femmes arrivées en 1727 avec un mandat ambigu⁵⁷. Historiquement, ce groupe de religieuses a comme but principal l'éducation des dévotes féminines, ce qu'elles feront dès leur arrivée en Louisiane, étendant leur mandat éducatif à la quasi-entière de la population féminine de la colonie, comprenant les femmes et filles d'origine européennes, les autochtones et celles de descendance africaine⁵⁸. Par ailleurs, le pouvoir colonial cherche à recruter des religieuses qui pourront aussi s'occuper de gérer l'hôpital à La Nouvelle-Orléans qui souffre sévèrement de manque de personnel.

55 Emily Clark, *Masterless Mistresses : The New Orleans Ursulines and the Development of a New World Society, 1727-1834*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2007, p. 49.

56 Clark, *Masterless Mistresses*, p. 49.

57 Clark, *Masterless Mistresses*, p. 1.

58 *Ibid.*

Jacques Delachaise est bien conscient qu'à cette époque la colonie « is lacking on every count – population, economy and social stability⁵⁹». Dirigeant colonial louisianais, il écrit donc à la Compagnie des Indes en 1723 pour demander l'envoi de religieuses hospitalières pour remplir ce rôle⁶⁰. De surcroît, la correspondance fait état des problèmes de déviance morale et sociale des colons, les comportements sexuels répréhensibles se retrouvant au centre de l'affaire. L'espoir est donc que les religieuses pourront remédier non seulement aux maux physiques, mais aussi moraux de la population coloniale⁶¹. Or, l'appel de Delachaise tarde à se faire entendre par la Compagnie des Indes, qui explique son retard par les difficultés rencontrées dans le recrutement d'un ordre religieux volontaire. Finalement, grâce au support d'Ignace de Beaubois, supérieur jésuite de la colonie, les Ursulines se verront attribuer la mission louisianaise à condition qu'elles exercent aussi des fonctions d'hospitalières⁶². Elles se plieront le moins possible à cette exigence, la promesse n'étant maintenue qu'avec beaucoup de réticences⁶³.

La disponibilité de femmes en colonie est donc clairement perçue comme la solution au manque de stabilité des colons. Par contre, on ne s'entend guère sur l'idéal de l'épouse coloniale. La question des mariages mixtes est très sérieusement étudiée par l'administration coloniale et cléricale, au Canada et en Basse-Louisiane. Cette option n'est pas retenue à long terme.

59 *Ibid.*, p. 44-45. À cette époque, Delachaise est l'officier non militaire le plus hautement gradé en Louisiane. Il portait donc, conjointement avec le supérieur militaire de la colonie, la responsabilité de protéger les intérêts de la Couronne et donc d'assurer le bon fonctionnement de la colonie louisianaise.

60 Clark, *Masterless Mistresses*, p. 43.

61 Voir les extraits des correspondances dans le C13A, volume 8, fol. 418-420; cité dans Clark, *Masterless Mistresses*, p. 45.

62 Clark, *Masterless Mistresses*, p. 49.

63 *Ibid.*

Les femmes qui se rendent dans les colonies de l'Atlantique française ont des profils distincts et sont loin de composer un portrait homogène. Que ce soit comme épouse – volontaire ou autre – venue prendre mari en terre coloniale ou comme religieuse venue guérir les maux physiques et spirituels des colons, toutes ont participé à leur manière au dessein de stabilisation sociale des administrateurs coloniaux et cléricaux des différents espaces étudiés.

Ce sont les profils distincts, mais semblables des femmes à marier envoyées d'abord à Montréal puis à La Nouvelle-Orléans qui seront le sujet du chapitre qui suit.

Chapitre 2 – Recrutement et portrait de groupe : Qui sont les femmes à marier?

L'administration cléricale et coloniale ayant décidé que l'introduction de femmes à marier en colonie était la solution aux problèmes de stabilisation sociale auxquels ils faisaient face, ils devaient maintenant dénicher les candidates idéales et les convaincre de venir en colonie. Nous verrons donc dans ce chapitre ce que les sources et les historiens nous disent sur le recrutement des femmes à marier pour les deux espaces coloniaux étudiés.

Nous tenterons aussi de peindre un portrait de groupe des femmes à marier envoyées au Canada et en Louisiane grâce à l'information trouvée dans les correspondances et autres documents de l'époque.

i. Trouvez les femmes...: Recrutement

Cette section permettra de mettre en lumière ce que les sources nous donnent comme pistes concernant les endroits où les autorités coloniales cherchaient à recruter des femmes à marier pour les différentes colonies. De plus, une question supplémentaire sera posée dans cette section : est-il possible de savoir à quel point ces femmes envoyées en colonies pour marier des colons avaient le choix d'entreprendre le voyage?

Grâce aux données du registre de population du programme de recherche en

démographie historique et les minutes notariales, il est maintenant possible de nuancer le portrait établi précédemment, qui décrivait l'origine des Filles du roi canadiennes comme étant essentiellement parisiennes¹. Les informations tirées des sources mentionnées plus haut sont basées sur la déclaration faite par chacune des femmes devant le notaire et le curé lors de l'officialisation de leur première union au Canada². Selon Landry, « l'information manque pour seulement 8% d'entre elles, soit parce qu'elles ne sont finalement pas établies dans la colonie, soit parce que leur acte de mariage n'a pas été retrouvé et qu'on ne leur connaît pas de contrat de mariage ³». Les difficultés rencontrées dans la création du registre des origines découlent de la perte de documents comme celle des listes de passagers de navires arrivés en colonie durant la période étudiée, ainsi que des informations manquantes dans les documents qui ont pu être localisées. De plus, certaines sources manquent d'exactitude et de précision, « si un certain nombre ont pu déclarer leur lieu de naissance, d'autres ont pu rapporter l'endroit où elles ont vécu leur enfance, leur jeunesse, ou même un simple lieu d'hébergement temporaire⁴». Cependant, outre le fait que ces lacunes des registres paroissiaux français du XVIIe siècle puissent nous induire en erreur quant à l'origine spécifique des Filles du roi, « elle révèle l'endroit auquel se raccrochait l'immigrante ⁵».

Donc, d'où provenaient les femmes envoyées en colonie au début de la deuxième moitié du XVIIe siècle? Près de 80% des femmes, semble-t-il, venaient des régions de

1 Landry, *Les Filles du roi au XVIIe siècle*, p. 45.

2 *Ibid.*, p. 51.

3 Landry, *Les Filles du roi au XVIIe siècle*, p. 51.

4 *Ibid.*, p. 52.

5 *Ibid.*

Paris, de la Normandie et de l'Ouest⁶ et « près de la moitié des Filles du roi ont déclaré provenir de cette zone circonscrite au territoire de l'Île-de-France, de la Brie et de la Beauce⁷». Grâce à ces informations, nous pouvons dire que les femmes venues au Canada durant la période étudiée se différencient des immigrants masculins venus s'établir au Canada avant 1680. Elles se différencient de ce second groupe par le fait que seulement 9% de ceux-ci étaient à la base d'origines parisienne⁸.

Il a été cru pendant un temps que ce groupe de femmes était essentiellement constitué d'orphelines. On trouve d'ailleurs dans les mémoires de Talon de 1673 un passage qui décrit ses démarches pour recruter des femmes à marier « bien qualifiées ⁹» auprès des dirigeants de l'un des établissements de l'Hôpital général de Paris, La Pitié¹⁰. Pendant près de six ans, « l'Hôpital général de Paris a contribué de façon remarquable au mouvement d'immigration des Filles du roi¹¹». En effet, ce sont, selon les données, près de 250 *Filles du roi* qui en sont provenues, soit environ le tiers d'entre elles¹². Orphelines ou non, il semble que ces femmes seraient généralement issues de milieux extrêmement pauvres¹³. D'ailleurs Louise Dechêne aborde la misère de laquelle sont issues bien des femmes qui ont entrepris la traversée vers les colonies, « qu'elles soient envoyées, par les directeurs de l'Hôpital général ou par des parents qui veulent s'en décharger [...] elles échappent sans doute à des misères plus grandes que celles qui ont poussé leurs maris

6 *Ibid.*, p. 54.

7 *Ibid.*, p. 55.

8 *Ibid.*

9 *Ibid.*

10 Landry, *Les Filles du roi au XVIIe siècle*, p. 55.

11 *Ibid.*, p. 57.

12 *Ibid.*

13 *Ibid.*, p. 45.

hors de France¹⁴».

Nous en savons peu sur ce qui pousse les femmes françaises à quitter la France pour affronter les dangers d'un voyage transatlantique et l'inconnu d'un Nouveau Monde. Or, un élément de la réponse pourrait se trouver dans le climat économique et social bien difficile de la France durant le XVI^e et le XVII^e siècle. En fait, il semble que le quotidien des Français à cette époque ait été caractérisé par une hausse considérable du coût de la vie, ce dernier créant une augmentation assez dramatique de la population pauvre¹⁵. De plus, les jeunes filles éprouvent à cette époque « une plus grande difficulté à se marier¹⁶ ». Olwen Hufton dans son article « Le travail et la famille », illustre ce phénomène par un exemple frappant lorsqu'elle écrit que la proportion de femmes mourant célibataires après cinquante ans est de 25% durant cette période, le pourcentage le plus élevé en 250 ans¹⁷.

Le problème se propage d'ailleurs à toutes les couches de la société, touchant, semble-t-il, encore plus les femmes de l'aristocratie et des classes moyennes, groupes parmi lesquels la proportion de mariées est moins grande encore. Hufton explique que les femmes de classes moyennes, surtout si elles appartiennent à des familles plus nombreuses, voient leurs chances de prendre mari radicalement diminuées. « L'aînée de

14 Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Montréal, Boréal, 1988, p. 79.

15 Micheline Dumont, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour, 1992, p. 40.

16 Dumont, *L'histoire des femmes au Québec*, p. 40.

17 Olwen Hufton, « La famille et le travail », dans Georges Duby et Michelle Perrot, ed., *Histoire des Femmes en occident*, tome 3, *XVI^e-XVIII^e*, Natalie Z. Davis et Arlette Farge dir., Paris, Plon, 1991, p. 48.

la famille avait espoir de se trouver époux et les veuves de la famille aidaient parfois la suivante à se marier, mais les ressources étaient fort limitées¹⁸». Par contre, on remarque que lorsque les femmes étaient elles-mêmes responsables de la constitution de leur dot, elles semblaient éprouver moins de difficultés à trouver un époux¹⁹. Or, les nombreux problèmes économiques de la période tels que, les salaires modestes, les loyers élevés et le peu de fermes disponibles les obligent parfois à retarder leur mariage²⁰.

Les nombreuses difficultés auxquelles doivent faire face les Français à cette époque, en mènent plusieurs à chercher, selon Micheline Dumont, des voies d'évasion telles que le nomadisme, l'ivrognerie et le mysticisme²¹. C'est, aussi selon Dumont, « la superposition de ces deux courants d'évasion, nomadisme et mysticisme, qui donnera naissance à une immigration féminine exceptionnelle en Nouvelle-France²² ».

Dans le cas de la Basse-Louisiane, nous ne disposons malheureusement pas d'études de l'envergure de celle de Landry. Par contre, il nous est tout de même possible d'utiliser les lettres des administrateurs coloniaux pour essayer de voir quels endroits étaient le plus souvent utilisés comme lieu de recrutement pour les femmes à marier envoyées dans la colonie du Sud.

Il nous semble qu'un élément important dans le processus de recrutement pour la

18 Hufton, *op. cit.*, p. 39.

19 *Ibid.*, p. 40.

20 *Ibid.*

21 Dumont, *op. cit.*, p. 41.

22 *Ibid.*

colonie louisianaise ainsi que son niveau de succès, est la réputation de cette colonie auprès des Français dans la métropole. En effet, un nombre de correspondances de l'époque nous rapporte une image négative de la Basse-Louisiane, une image d'ailleurs retenue par certains historiens actuels. Déjà en 1718, La Nouvelle-Orléans était vue par plusieurs comme étant « a wild town , a disappointment inflated by overambitious plans and a colonial failure ²³». Carl A. Brasseaux dans son article « Moral Climate of French Colonial Louisiana » décrit un mépris des traditions morales de la France²⁴ qui se traduit, selon lui, en Basse-Louisiane par une « plus grande occurrence de relations sexuelles extraconjugales, de consommation d'alcool et autres vices²⁵ ». Walter Hart Blumenthal quant à lui, décrit le désespoir des femmes lorsqu'elles apprennent qu'elles seront destinées à la colonie du sud, attribuant leur détresse à la peur qu'inspire la destination et non le sort d'immigration forcée²⁶. Comme nous le verrons plus en détail dans les prochaines sections, la réputation de la colonie louisianaise et de ses colons semble bien souvent affecter négativement le discours tenu à son sujet.

L'idée de tout quitter, incluant les maigres comforts de la vie en France, et l'aventure coloniale était loin d'être populaire auprès des Françaises. « An uncertain life in an unfamiliar colony ²⁷» constitue difficilement une description convaincante malgré l'état de la métropole à la suite de la Guerre de Succession d'Espagne de 1701-1714.

23 Shannon Lee Dawdy, *Building the Devil's Empire : French Colonial New Orleans*, Chicago and London, University of Chicago Press, 2008, p. 2.

24 Carl A. Brasseaux, « The Moral Climate of French Colonial Louisiana, 1699-1763 » , *Louisiana History : The Journal of the Louisiana Historical Association*, vol. 27, no. 1 (janvier 1986), p. 28.

25 Allured, *Louisiana Legacies*, p. 3.

26 Walter Hart Blumenthal, *Female Felons sent to Louisiana*, p. 81.

27 Spear, *Race, Sex, and Social Order*, p. 43.

Même durant l'époque où on en savait peu sur la colonie du sud, les Français semblaient en savoir assez pour tenter d'éviter à tout prix l'immigration²⁸. Selon les sources auxquelles ils avaient accès, les nouveaux arrivés succombent rapidement à un environnement marqué par la difficulté qu'a la métropole à subvenir aux besoins les plus primaires. Selon un mémoire anonyme écrit en Louisiane en 1714, « no one wants to emigrate to an abandoned land where there is no security ²⁹».

Donc, au début du XVIIIe siècle, la pression sur les dirigeants coloniaux pour peupler la colonie augmente progressivement. Ponchartrain, secrétaire d'État de la Marine, cherche néanmoins à éviter de répéter les erreurs commises dans le recrutement d'immigrantes en Martinique³⁰. Il rejette donc l'idée de commencer le recrutement par la libération de certaines femmes des maisons de correction. Pour les futures Louisianaises, il préférerait trouver « de jeunes filles de qualités³¹» élevées dans les hôpitaux. Il s'adresse donc à Monseigneur de Saint-Vallier, l'évêque de Québec puisque la Louisiane venait d'être incorporé au Diocèse de Québec, et le nomme responsable du recrutement. L'évêque de Québec partageait la vision de Ponchartrain par rapport à l'immigration forcée. Il aurait, par contre, quelque peu doré l'image de la future colonie d'accueil lorsque venait temps de convaincre les candidates, dont plusieurs seraient issues de familles d'artisans³². Satisfait d'avoir accompli sa mission, il écrit aux administrateurs

28 *Ibid.*, p. 43.

29 C13A, vol. 3, fol. 655-64, « Mémoire to Make Known the Necessity of Sending Settlers to the Colony of Louisiana, » 1714, traduit dans *The French Tradition in America*, ed. Yves F. Zoltvany, Columbia, S.C., 1969, p. 138.

30 Marcel Giraud, *Histoire de la Louisiane française, Le règne de Louis XIV, 1698-1715*, T1, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1953, p. 150.

31 Ponchartrain, *Correspondances 1697*, C13A, 1697, vol. 1, fol. 81.

32 Giraud, *Histoire de la Louisiane française*, T1, p. 151.

coloniaux leur faisant part du fait que les immigrantes rencontraient les critères de sélection et « avaient tous été élevées dans la vertu et la piété³³». Le convoi était constitué presque entièrement de femmes issues de la capitale et de ses régions avoisinantes.

La population de la colonie reste minime durant ses premières années d'existence, une situation que les dirigeants coloniaux réussissent mal à rectifier³⁴. À la fin du règne de Crozat, premier propriétaire privé et directeur de la colonie de 1712 à 1717, un changement majeur s'opère dans la politique migratoire. Philippe, duc d'Orléans, met fin à l'interdiction de l'immigration forcée mise en place par Louis XIV et commence dès lors l'envoi des *indésirables* en colonie. Le premier navire contenant des forçats et des femmes prises dans les maisons de correction quitte la côte de la France en 1717³⁵, soit l'année précédant la fondation de La Nouvelle-Orléans. Durant les deux années suivantes, alors qu'on établit le nouveau poste sur le Mississippi, les immigrants volontaires ne forment qu'une infime partie des nouveaux arrivants en Louisiane³⁶. C'est seulement lorsque s'élèvent de la colonie des cris de protestation contre cette déportation forcée qu'on décrit comme étant des « vagabonds, people without known occupations, cheats and criminals³⁷», que l'initiative commence à battre de l'aile. Les administrateurs coloniaux semblent s'être rapidement aperçus que de forcer des immigrants vers la colonie en faisaient rarement de bons sujets. Malgré tout, l'immigration forcée demeure

33 *Ibid.*

34 Spear, *Race, Sex, and Social Order*, p. 44. En mars 1717, il n'y a, en colonie, pas plus de 600 colons des deux sexes en Basse-Louisiane, principalement concentrés autour des régions de La Mobile et de Biloxi.

35 *Ibid.*

36 Spear, *Race, Sex, and Social Order*, p. 43.

37 *Ibid.*, p. 44.

un phénomène courant durant toute l'époque de John Law, grand propagandiste de la colonie louisianaise de 1715 à 1720.

Un des premiers cas de déportation féminine aurait été, semble-t-il, purement accidentel³⁸. Ces « filles publiques détenues à la Salpêtrière et à la Correction ³⁹» quittent le port en 1719 sur le navire *Les Deux Frères* en partance pour Saint-Domingue. Or, elles seont redirigées à la dernière minute sur le Mississippi⁴⁰. Plusieurs autres contingents suivent ce premier envoi durant les mois suivants.

Le 9 mai 1720 est signé un arrêt de l'immigration forcé. Or celui-ci ne concerne que « les déportations de vagabonds, faux sauniers et criminels⁴¹». Les déportations de femmes ne sont pas concernées. Il semblerait par contre que ces prochains groupes de femmes aient été recrutés dans des milieux différents de leurs prédécesseurs. Il ne s'agissait plus de détenues de la maison de correction⁴². Ce convoi répondait davantage « au désir d'introduire en Louisiane des jeunes filles capables de fonder des foyers⁴³». Celles-ci auraient été âgées de 14 à 15 ans et auraient été élevées à l'Hôpital général. Elles se voient aussi fournir un « trousseau destiné à faciliter leur établissement » et seraient encadrées par trois officières laïques de la Salpêtrière⁴⁴. Ce sont ces jeunes

38 Marcel Giraud, *Histoire de la Louisiane française, L'époque de John Law, 1717-1720*, tome 3, Paris, Presses Universitaires de France, 1966, p. 253.

39 Giraud, *Histoire de la Louisiane française*, tome 3, p. 253.

40 *Ibid.*, p. 261.

41 *Ibid.*, p. 273.

42 *Ibid.*, p. 273.

43 Giraud, *Histoire de la Louisiane française*, tome 3, p. 273. Dans la correspondance coloniale on peut lire que l'on croit que c'est bien dans les hôpitaux ("Monseigneur pourra en faire choisir dans les hôpitaux") qu'on trouvera des filles "qui savent filer, tricoter" et faire "d'autres petits ouvrages" essentiels au fonctionnement colonial. C13A, vol. 1, fôl. 73-81.

44 *Ibid.*, p. 273.

femmes que l'on nomme les *Filles de la Casette*, quittent la France d'abord sur le navire *La Baleine* en juillet 1720, puis *La Mutine* et *Le Chameau* dans les mois qui suivent. Ces 88 futures épouses mettent pied en Louisiane au début de l'année 1721⁴⁵.

On trouve deux versions très différentes de l'origine des « Filles de la Casette ». Pour certains, elles seraient issues d'organisations religieuses caritatives, telles que des orphelinats et des couvents. Le résultat étant que malgré le fait qu'elles aient été certainement pauvres, leur virginité était presque garantie. Pour cette raison, la descendance de ces Filles de la Casette représentait un élément de fierté pour la population locale⁴⁶. Or, Mays explique une tout autre version dans son encyclopédie *Women in Early America : Struggle, Survival and Freedom in a New World*. Selon sa version, les « Casket Girls » seraient un groupe de femmes débarquées en Louisiane en 1721. Elles étaient, pour la plupart des orphelines, des prostituées ou des femmes de mauvaise vie qui avaient bien de la difficulté à trouver mari. Les colons se seraient d'ailleurs plaints de la mauvaise réputation des femmes ainsi que de leur laideur⁴⁷.

Nous n'avons pu répondre avec certitude à la question du recrutement volontaire. Nous pouvons supposer qu'un certain pourcentage de ces femmes soit venu de leur propre gré, propulsées par l'espoir de trouver en colonie de meilleures conditions de vie. Or, la crainte que devait inspirer le Nouveau Monde et la difficulté du périple qui les attendait ont dû rendre difficile la tâche des recruteurs.

45 *Ibid.*

46 Mays, *Women in Early America*, p. 152-153.

47 Mays, *Women in Early America*, p. 152-153.

Toutefois, il apparaît que les criminelles et les prostituées aient représenté une minorité au sein du groupe de femmes à marier. Il est intéressant tout de même de noter que ce sont quelques indésirables qui ont le plus marqué l'histoire ainsi que l'imaginaire populaire.

ii. Qui sont les femmes à marier? Portrait de groupe

Nous avons vu dans le chapitre précédent que les femmes à marier avaient été introduites dans les colonies dans le but de remédier, à travers leur union avec les colons et la création de familles, au manque de stabilité de l'espace colonial de l'époque ainsi que l'ensauvagement perçu des hommes qui y vivaient. Dans cette prochaine section, nous chercherons plutôt à voir, dans la mesure du possible, qui étaient vraiment ces femmes à marier. Nous ferons donc une étude plus large des groupes de femmes envoyées dans chacun des espaces étudiés, soit La Nouvelle-Orléans et Montréal.

Dans le cas canadien, nous nous appuyons sur des études et un nombre de documents administratifs. Malheureusement, pour les « Filles de la Casette », le même genre de sources et d'études est inexistant. Nous avons donc tenté de retracer leur trajet à travers les listes de passagers en partance pour les colonies⁴⁸, les registres de mariages⁴⁹ et les recensements⁵⁰.

48 Albert Laplace Dart, « Ship Lists of Passengers Leaving France for Louisiana, (1718-1724) », 4th installment, *The Louisiana Historical Quarterly*, XV, Juillet 1932, p. 965-978.

49 Winston De Ville, *The New Orleans French : 1720-1733 : a Collection of Marriage Records Relating to the First colonists of the Louisiana Province*, Baltimore, Genealogical Co., 1973, 103 p.

50 *The Census Tables for the French Colony of Louisiana : From 1699 through 1732*, trad. Charles R. Maduell, Jr. Baltimore, Genealogical Co., 1972, 171 p.

Les profils de groupes serviront à peindre un portrait plus général des femmes envoyées dans chacune des colonies. Dans le cas canadien, nous avons basé notre recherche sur les études et les répertoires biographiques des Filles du roi qui ont été réalisés par des historiens tels que Silvio Dumas et Gustave Lanctôt. Pour le côté louisianais, notre étude sera basée sur un nombre de sources à travers lesquelles nous avons tenté de retracer le parcours des femmes à marier.

a. Filles du roi – Canada

Nous avons établi que l'administration coloniale voyait l'introduction de femmes à marier dans la colonie canadienne comme étant un élément central à la stabilisation de cette dernière. Or, comment définissent-ils la Fille du roi idéale ? Évidemment, le sujet ne fait pas consensus, cependant nous avons pu trouver à travers les études et la correspondance des indices des traits souhaités chez une bonne femme à marier, ainsi que ceux que l'on tentait d'éviter.

Il existe un nombre de définitions du terme « Filles du roi ». Selon l'historien Gustave Lanctôt, les Filles du roi seraient, « les seules émigrantes, filles, femmes ou veuves, qui ont passé au Canada aux frais du roi en des envois recrutés et dirigés par les autorités en France, accueillies et établies au Canada par l'intendant, et recevant au mariage le présent du roi de cinquante livres aux roturières et de livres aux demoiselles, et parfois (mais rarement) davantage⁵¹».

51 Gustave Lanctôt. *Filles de joie ou filles du roi*, p. 9-10.

Un second historien, Silvio Dumas apporte quelques années plus tard un certain nombre de critères d'exclusion de la population des Filles du roi. Selon Dumas, une femme, pour être considérée Fille du roi ne doit pas : avoir immigré hors de la période de 1663-1673, être d'origine canadienne, avoir été recrutée par la Compagnie des Indes, être une veuve venue avec de jeunes enfants ou être arrivée avec ses parents ou avoir été financée par ces derniers pour entreprendre le voyage⁵². Par ailleurs, il ajoute que si la jeune femme reçoit une dot royale et est issue du milieu urbain, particulièrement parisien ou rouennais, ces facteurs devraient jouer en sa faveur en termes d'inclusion dans la catégorie de Filles du roi⁵³.

Une troisième définition est amenée par Marcel Trudel, qui s'est lui aussi penché sur le sujet des Filles du roi,

Nous croyons qu'une « fille du roi » doit être orpheline, venir d'une maison où l'on élève les « filles de famille » (c'est à dire d'un niveau social élevé), qui sont dans le besoin ou, en tout cas, être recrutées par un organisme d'État, voyager en groupe et, d'ordinaire, toucher à son mariage une « dot du roi ». Si l'historien s'applique à réunir ces conditions ou la plupart d'entre elles, son catalogue se déchargera de bien des immigrantes qui sont venues d'elles-mêmes rejoindre des parents ou affronter toutes seules l'aventure⁵⁴

La définition de l'historien Yves Landry, celle que nous utilisons d'ailleurs dans ce mémoire, va à l'encontre de celle de ses confrères. Nous avons choisi d'adopter la définition de Landry puisque celle-ci est, selon nous, plus pratique et concise. Entre autres, cette dernière évite certaines fautes des autres définitions, c'est-à-dire, celles qui n'utilisent que le critère chronologique pour définir le groupe des Filles du roi (définition

52 Dumas, *Les filles du roi en Nouvelle-France*, p. 157-160.

53 *Ibid*

54 Marcel Trudel. *Histoire de la Nouvelle-France, vol. III : La seigneurie des Cents-Associés (1627-1663)*. tome 2 : *La société*. Montréal, Fides, 1983, p. 43.

de Lanctôt); qui repose presque entièrement sur le concept de l'aide royale (celle de Leclerc) ; ou encore qui fixe un nombre de critères si restrictif que l'historien ne peut s'empêcher lui même de les dépasser dans sa recherche (celle de Dumas).

Yves Landry définit les Filles du roi comme étant « les immigrantes, filles ou veuves, venues au Canada de 1663 à 1673, qui ont vraisemblablement bénéficié de l'aide royale dans leur transport et/ou leur établissement ⁵⁵». Selon ces critères, on dénombre 764 Filles du roi, dont 733 se sont établies au Canada⁵⁶.

S'il est vrai que ces 764 femmes ne représentent que 8% du total de l'immigration française vers la Nouvelle-France sous le régime français, « elles totalisent néanmoins près de la moitié des femmes qui ont traversé l'Atlantique en 150 ans ⁵⁷».

Le choix de la période de 1663 à 1673 n'est ni aléatoire ni arbitraire. Ce choix s'explique par le fait que ces deux dates représentent des moments importants ayant un effet direct sur l'implication de la métropole dans l'établissement de sa colonie. L'an 1663 marque le moment où la couronne française reprend des mains des Directeurs de la Compagnie des Cent Associés la direction de la colonie. Ceci marquera du fait même le début d'un effort dit « actif » en ce qui a trait au peuplement de l'espace colonial de la France atlantique. Dix ans plus tard, en 1673, le mouvement bat de l'aile. Le roi se fatigue de mettre autant d'efforts et de ressources dans cette initiative coûteuse, d'autant

55 Yves Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 2013, p. 9.

56 *Ibid.*, p. 8.

57 *Ibid.*

plus que l'implication française dans le conflit hollandais accapare une grande partie de ces mêmes ressources.

L'intendant de la colonie de la Nouvelle France, Jean Talon, et le ministre Colbert sont deux personnages de grande importance pour ce qui est des Filles du roi. Ils représentent, pour cette étude, le pivot de l'administration coloniale. D'ailleurs, la correspondance entre ces deux hommes nous éclaire sur le processus d'introduction de femmes à marier en milieu colonial.

Colbert devient rapidement responsable du financement et du recrutement. Talon quant à lui voit à la sécurité des jeunes femmes à leur arrivée et s'assure de leur placement chez les religieuses ou dans des familles respectables de la colonie en attendant qu'elles prennent mari. Voué à la cause, Talon s'arrête à l'hôpital général pour y sélectionner un nombre de filles à envoyer en colonie⁵⁸, même après son rappel en métropole en 1672.

Il devient évident, en parcourant le répertoire biographique des Filles du roi qu'elles ne sont pas un groupe homogène. Les moyens financiers dont elles disposent à l'arrivée, le taux d'alphabétisme, les liens familiaux, le rang social et le taux de fertilité varient grandement d'une femme à l'autre.

58 Peter J. Gagné, *King's Daughters and Founding Mothers : The Filles du Roi, 1663-1673*, Quintin Publications, 2001, p. 37-38.

Comment l'administration coloniale définit-elle la candidate idéale ? Elle doit d'abord avoir été élevée dans la discipline. C'est d'ailleurs une des raisons qui motive le recrutement d'épouses potentielles dans les hôpitaux et les orphelinats. La croyance, populaire parmi la bourgeoisie et les artisans aisés, étant que ces jeunes filles et femmes orphelines feraient de bonnes épouses puisqu'elles avaient bénéficié d'une éducation et donc seraient des compagnes disciplinées et des ménagères hors pair⁵⁹.

Un autre élément caractéristique d'une « bonne » Fille du roi est sa résilience face aux conditions de vie difficiles en colonie. Il ne faut pas entendre ici que le seul souhait des administrateurs coloniaux de recruter des filles des régions rurales était suffisant pour que cela devienne la réalité. En vérité, comme nous le démontrerons un peu plus loin, ce sont majoritairement des femmes issues des milieux urbains qui seront envoyées en colonie en tant que Fille du roi.

On cherche donc à recruter davantage de femmes venues des régions rurales, puisqu'on les juge plus aptes à s'adapter aux exigences de la vie coloniale. D'ailleurs, dans une lettre de Talon à Colbert, celui-ci exprime cette préférence pour les femmes issues de milieux ruraux. Dans ses missives, Talon demande d'abord que les femmes envoyées aient entre 16 et 40 ans, pas plus ou moins puisque « celles-ci ne pourraient s'accommoder du pays ⁶⁰» et de plus qu'elles ne soient ni folles, ni estropiées, ni malades

59 R. Douville et J.-D. Casanova, *La vie quotidienne en Nouvelle-France : Le Canada, de Champlain à Montcalm*, Paris, Hachette, 1964, p. 36.

60 Lettre de Talon à Colbert, 29 octobre 1667, C11A, Centre des archives d'outre-mer (France) vol. 2, p. 492-524 (item 7/8)

ou encore prisent de force⁶¹. Aussi, il recommande fortement que les femmes envoyées au Canada ne soient pas difformes ou trop laides, et qu'elles soient saines ainsi qu'assez fortement constituées pour leur permettre d'être utiles pour le travail de ferme⁶².

Marie de l'Incarnation fait part d'une opinion similaire dans une lettre à son fils. L'expérience leur a montré, dit-elle, que les femmes qui n'ont pas été élevées dans les milieux ruraux ne peuvent s'adapter à la vie en colonie et que la situation leur cause une misère de laquelle elles ne peuvent se sortir⁶³.

On s'entend donc, à l'époque, pour dire que les campagnardes sont plus aptes à soutenir leur mari dans les tâches ardues que nécessite la vie agricole et créeraient donc des liens plus solides à la terre, c'est du moins ce qu'espère l'administration coloniale. Ces femmes seraient aussi plus aptes à s'adapter aux hivers canadiens et souffriraient moins de l'isolement de la vie de ferme que leurs consoeurs élevées dans les villes, « it was in no one's interest to send young women who would be physically, emotionally and mentally unable to adapt to a climate and region that were radically different from the sphere of their youth⁶⁴».

Alors qu'il est vrai qu'une proportion élevée de Filles du roi provient d'un milieu

61 *Ibid.*

62 Talon définit à plusieurs reprises le type de femme qu'il croit idéal pour la vie en colonie. Ses critères se précisent avec le temps et l'expérience. On retrouve quelques exemples de ces critères dans les « Correspondance Talon à Colbert », *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec (RAPQ)*, 1925 et Lettre de Talon à Colbert, 29 octobre 1667, C11A, Centre des archives d'outre-mer (France) vol. 2.

63 *Écrits spirituels et historiques de Marie de l'Incarnation*, Albert Jarnet ed., Abbaye Saint-Pierre, 1971, p. 832.

64 Aimie Kathleen Runyan, *Daughters of the King and Founders of a Nation : Les Filles du Roi in New France*, University of North Texas, 2010, p. 17.

urbain comme Paris, presque toutes les régions de la France ont participé à l'effort de recrutement de ces femmes. Il est d'ailleurs possible de déterminer le lieu de naissance des Filles du roi puisque cette information se retrouve sur au moins 90% des certificats de mariage⁶⁵. Un large pourcentage des femmes provient de la région parisienne, la région Normande arrivant en deuxième place⁶⁶. Il est possible d'affirmer que ces chiffres sont influencés, dans une certaine mesure, par la proximité du port de Dieppe.

Par ailleurs, il serait intéressant de faire une étude approfondie sur la région de La Rochelle afin de comprendre en quoi la structure sociale de cette région fait qu'elle participe peu à l'effort de recrutement de Filles du roi.

Tableau 2.1 Distribution des Filles du roi selon la région et l'habitat d'origine déclarés

Région d'origine	Habitat d'origine							
	Urbain		Rural		Indéterminé		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Bretagne	10	77	3	33	0	0	13	100
Normandie	76	60	46	36	5	4	127	100
Paris	265*	81	62	19	0	0	327	100
Loire	35	81	8	19	0	0	43	100
Nord	7	35	13	65	0	0	20	100
Est	34	57	24	41	1	2	59	100
Ouest	48	47	54	53	0	0	102	100
Centre	5	71	2	29	0	0	7	100
Sud	1	25	3	75	0	0	4	100
Intéreminée	0	0	0	0	62	100	62	100
Total France	481	63	215	28	68	9	764	100
Autre pays	5	83	0	0	1	17	6**	100
Ensemble	486	63	215	28	69	9	770	100

* dont 240 de la ville de Paris. **Belgique 2, Allemagne 1, Angleterre 1, Brésil 1, Suisse 1.

Source : reproduction du *Tableau 2 : Distribution des Filles du roi selon la région et l'habitat d'origine déclarés* trouvé dans Yves Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada : Les Filles du roi au XVIIe siècle, suivi d'un Répertoire biographique des Filles du roi*, Montréal, Leméac, 1992, p. 54.

65 Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 2013, p. 9.

66 *Ibid.*, p. 14.

Par ailleurs, nous devons mentionner que seulement 5% des actes de baptêmes ont été retracés pour les Filles du roi. Ceci s'explique, selon Landry, par le fait que les Filles du roi étaient majoritairement parisiennes et par l'état des fonds de l'état civil de la capitale. En effet, tous les registres paroissiaux et d'état civil de Paris depuis le XVII^e siècle jusqu'à 1859, ont été décimés dans l'incendie des Archives de l'Hôtel de Ville lors de la Commune en mai 1871⁶⁷. Les doubles de ces registres ont disparu en même temps dans l'incendie du Palais de Justice. Il n'est donc pas surprenant que 29 des 37 actes de baptême qui ont pu être retracés proviennent principalement de Rouen et de La Rochelle⁶⁸.

Il est plus difficile de découvrir les origines socioéconomiques des femmes à marier dû au fait que, selon Landry, seulement un cinquième des femmes aurait fait part du métier ou de la profession de leur père aux prêtres et notaires⁶⁹. Cette omission peut s'expliquer par le fait que cette information n'était pas obligatoire sur les certificats de mariage avant 1703⁷⁰. Néanmoins, grâce à l'information glanée auprès de Landry, Lanctôt et Dumas, Runyan regroupe les Filles du roi en trois catégories : les « demoiselles », les orphelines des hôpitaux de charité et les filles de fermier, artisans, etc.⁷¹.

La première catégorie représente 12% du répertoire biographique des Filles du roi compilé par Landry. D'ordre général, celles-ci étaient sélectionnées dans le but de devenir

67 Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 1992, p. 80.

68 *Ibid.*

69 Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 2013, p. 14.

70 *Ibid.*, p. 10.

71 Runyan, *Daughters of the King and Founders of a Nation*, p. 18.

épouses d'officiers et autres hommes de haut rang.

La deuxième catégorie, les orphelines, est plus difficile à dénombrer, due notamment au manque d'informations. Nous pouvons cependant affirmer qu'elles représentent un contingent important de l'immigration féminine vers la Nouvelle-France.

La dernière catégorie se voit divisée par Lanctôt en deux catégories, celles élevées dans un milieu urbain et les autres issues de milieux ruraux. Comme il a été mentionné plus haut, c'est ce deuxième groupe qui est plus hautement en demande et qui répond le mieux aux attentes des administrateurs coloniaux.

Les deux derniers groupes sont plus difficiles à diviser et à quantifier puisqu'il est difficile de définir clairement ce que l'on entend par « orphelines ». Il serait peut-être plus adéquat de les diviser de la manière suivante : d'abord, le 12% d'épouses d'officiers, ensuite les femmes provenant d'institutions comme l'Hôpital Général, et finalement, les « autres », soit les femmes qui sont venues volontairement, celles qui ont été recrutées dans la population générale, etc.

Il est également complexe de déterminer l'âge de ces femmes, dû en partie à la perte de documents, comme nous l'avons mentionné plus haut et au fait que les femmes avaient tendance à mentir à propos de leur âge⁷². Ce comportement reste d'ailleurs sans explication claire.

⁷² Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 2013, p. 14.

On remarque dans la correspondance de Talon, qu'il demande spécifiquement des femmes de 16 à 40 ans⁷³. Or, Landry évoque un portrait différent, soit d'un groupe de femmes plutôt âgées entre 14 et 59 ans⁷⁴. Il semble plus facile de retracer les groupes de générations, ce que fait Yves Landry dans son étude sur les Filles du roi.

Tableau 2.2 Distribution des Filles du roi selon le groupe de générations

Groupe de générations	Date de naissance			
	Exacte	Approximative	Ensemble	
			N	%
Avant 1625	0	5	5	0,6
1625-1629	0	11	11	0,8
1630-1634	6	24	30	2,9
1635-1639	4	105	109	11,5
1640-1644	10	163	173	19,5
1645-1649	8	197	205	31,6
1650-1654	8	109	117	26,1
1655-1657	1	7	8	7,0
Ensemble	37	621	658	100,0
Année moyenne	1644	1644	moyenne:1644 médiane:1645	
Année médiane	1643	1645		

Source : reproduction du *Tableau 13 : Distribution des Filles du roi selon le groupe de générations et le degré de précision de la date de naissance* trouvée dans Yves Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada : Les Filles du roi au XVIIe siècle, suivit d'un Répertoire biographique des Filles du roi*, Montréal, Leméac, 1992, p. 54.

Voici donc nos résultats en termes de portrait de groupe des Filles du roi. Elles sont un groupe relativement hétérogène ne répondant pas nécessairement aux critères de la femme à marier idéale préétablis par l'autorité coloniale. Cependant, peu importe leur réputation, ces femmes ont tout de même réussi à se tailler une place dans le Nouveau Monde. Certains historiens, comme Jan Noël, prétendent qu'il y avait un processus de

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 2013, p. 5.

sélection naturelle résultant, entre autres, du périlleux voyage vers les Amériques ainsi que les difficultés d'établissement et d'acclimatation. Ceci aurait fait en sorte que les femmes ayant survécu étaient plus résistantes⁷⁵. La preuve, selon cette historienne, est que ces Filles du roi ont, bien souvent, survécu à leur mari de plus d'années qu'il était commun en France à la même époque⁷⁶.

b. Femmes à marier et Filles de la Casette – Louisiane

Les femmes à marier envoyées en Louisiane sont un groupe sur lequel il existe peu d'informations compilées, surtout en comparaison avec les Filles du roi qui ont été le sujet de nombreuses études. Les sources diffèrent quant à la quantité d'informations données sur les femmes. Par exemple, les informations en rapport avec l'origine géographique sont plus souvent présentes que celles concernant l'âge ou les origines sociales.

Nous avons tenté de composer un portrait de groupe grâce à l'addition d'un nombre de sources, notamment celles qui ont été mentionnées précédemment. En cumulant l'information trouvée dans les listes de passagers de deux navires, Les Deux-Frères et La Mutine⁷⁷, ainsi que les registres de mariages de La Nouvelle-Orléans⁷⁸ et dans un nombre

75 Jan Noël, *Along a River*, p. 82.

76 Noël, p. 82.

77 Albert Laplace Dart, *Ship Lists of Passengers Leaving France for Louisiana, 1718-1724*, 4th installment, *The Louisiana Historical Quarterly*, XV, juillet 1932, p. 965-978.

78 Winston De Ville, *The New Orleans French : 1720-1733 : a Collection of Marriage Records Relating to the First colonists of the Louisiana Province*, Baltimore, Genealogical Co., 1973, 103 p.

de recensements de la colonie⁷⁹, nous avons tenté de dresser un portrait le plus complet possible.

Les femmes choisies pour cette étude de groupe sont celles trouvées dans les listes de passagers vers la Louisiane, notamment celles qui sont inscrites sous la catégorie « women and girls coming from Rochefort by order of the council ⁸⁰» qui compte seize femmes. Elles se sont embarquées au port de La Rochelle le 19 août 1719 sur le navire « Les Deux Frères ». Ce même navire compte deux autres groupes de femmes, soit une vingtaine de femmes et de filles accusées de fraude ainsi que deux « exilées ». Nous avons ensuite la liste de passagers de La Mutine, qui quitte Paris en 1719, inscrites sous le titre « women and girls coming from Paris by order of the King » qui compte 95 femmes.

Nous n'incluons pas dans ce groupe d'étude les filles ou les épouses de passagers ou celles qui allaient rejoindre de la famille en colonie. Les servantes et domestiques envoyées pour travailler sur une concession en particulier ne sont pas incluses non plus.

Il nous semble important de mentionner que dû aux restrictions de temps et d'espace de ce mémoire, nous avons choisi d'utiliser seulement un certain nombre de femmes pour notre portrait de groupe, soit 133 femmes. Cet échantillon est constitué des femmes pour lesquelles il nous a été plus aisé de trouver un bonne quantité

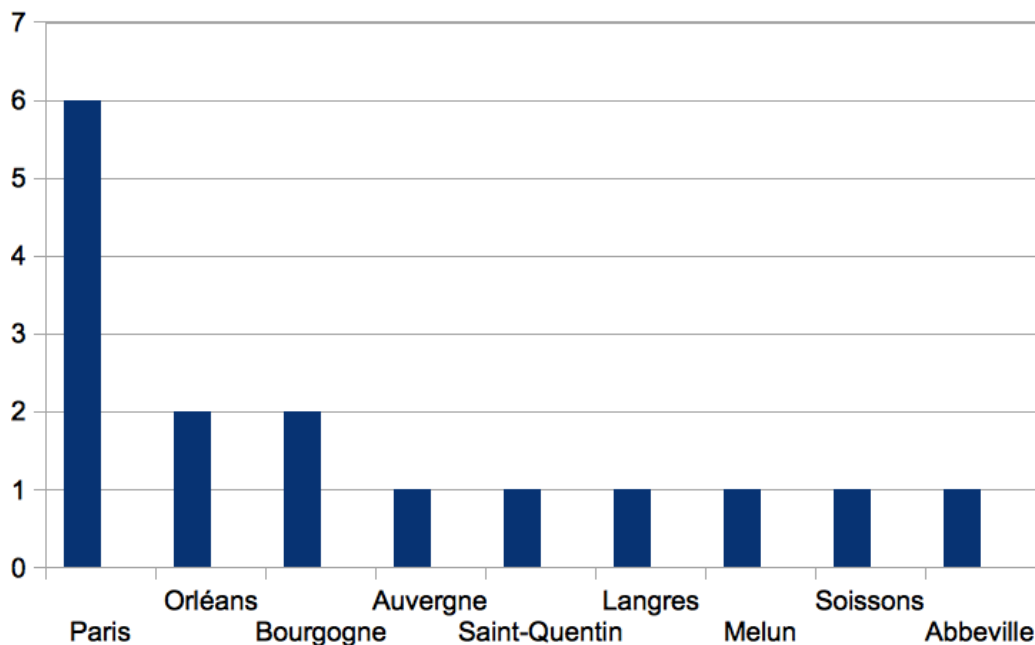
⁷⁹ *The Census Tables for the French Colony of Louisiana : From 1699 through 1732*, trans. Charles R. Maduell, Jr. Baltimore, Genealogical Co., 1972, 171 p.

⁸⁰ Dart, *Ship Lists of Passengers Leaving France for Louisiana, 1718-1724*, p. 969-970.

d'informations. Cependant, avec plus de temps et de ressources il aurait été souhaitable de créer un répertoire complet des femmes à marier envoyées en Louisiane similaire à celui qui a été compilé sur les Filles du roi par Yves Landry.

Au départ, nous avons pu déterminer l'origine géographique de 29 des 133 femmes, soit seulement 22%. Elles sont majoritairement parisiennes, soit 51% du groupe étudié. Les régions d'Orléans, de Rochefort et de la Bourgogne ont contribué également à l'effort de recrutement, soit 7% chacune. Autrement, notre groupe d'étude retrace ses origines dans d'autres territoires français tels que Saint-Quentin, l'Auvergne, Langres, Melun, Soissons et Abbeville⁸¹.

Tableau 2.3 Origines des femmes à marier embarquées à La Rochelle, 1er juillet 1719 - 11 avril 1720

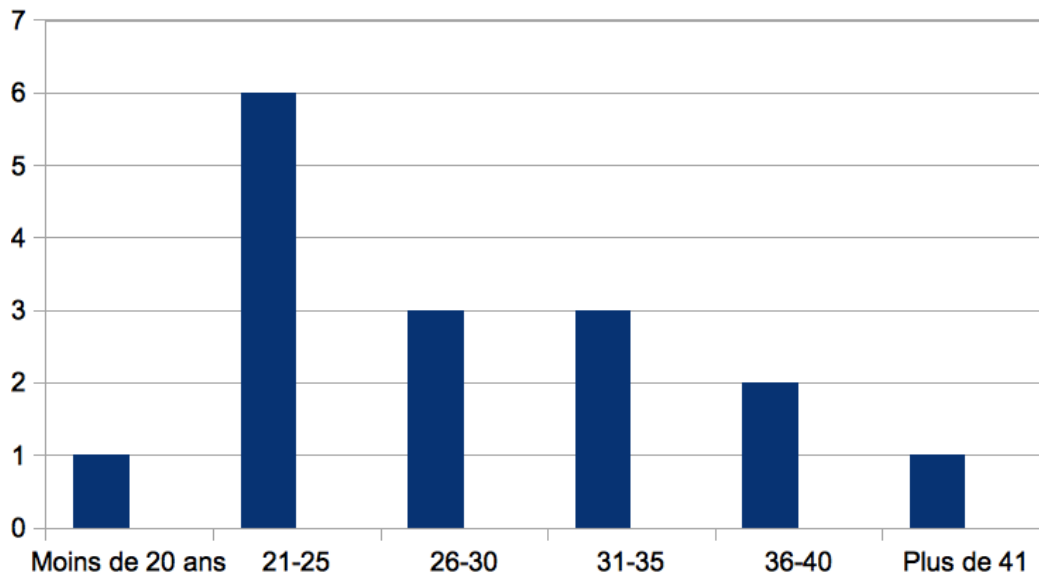


Source : « Copy of passenger shiplists for Louisiana embarked at La Rochelle since July 1st, 1719 done at La Rochelle, April 11th, 1720 », Passenger shiplists, 1718-1724, p. 969-970

81 Dart, *Ship Lists of Passengers Leaving France for Louisiana, 1718-1724*, p. 969-970 et De Ville, *The New Orleans French*.

L'âge des femmes étudiées varie de 18 à 48 ans⁸². Cette situation reflète celle des Filles du roi canadiennes. Le groupe d'âge le plus représenté est celui de 21 à 25 ans, représentant 38% des femmes. Les groupes de 26 à 30 et de 31 à 35 comptent un nombre égal de recrues, soit 19%. On retrouve environ 6% des femmes dans les groupes de moins de 20 ans et plus de 41 ans.

Tableau 2.4 Âge des femmes à marier à l'arrivée en Louisiane



Source : « Copy of passenger shiplists for Louisiana embarked at La Rochelle since July 1st, 1719 done at La Rochelle, April 11th, 1720 », *Passenger shiplists, 1718-1724*, p. 969-970

Quant à l'origine sociale des femmes, seulement trois d'entre elles mentionnent le métier ou le rang social de leurs parents. Dans les trois cas, les femmes ont indiqué qu'elles appartenaient à la bourgeoisie.

Selon ce que nous pouvons voir, les femmes qui survivaient au voyage atlantique n'étaient pas assurées d'avoir un époux à leur arrivée en Louisiane. Certaines auraient,

⁸² Dart, *Ship Lists of Passengers Leaving France for Louisiana, 1718-1724*, p. 969-970.

semble-t-il, trouvé un mari la première année. D'autres attendent plus de dix ans avant de s'unir, du moins officiellement. Nous notons cependant que dans certains cas, les premiers mariages ne sont pas inscrits dans les registres que nous détenons. Il nous est donc impossible de savoir si les mariages tardifs sont dus à un veuvage ou si c'est en effet une première union tardive. Il est aussi possible que ces femmes aient débarqué à La Nouvelle-Orléans pour ensuite s'unir et s'établir à un homme d'une autre ville ou région, La Mobile ou dans l'Illinois par exemple. Afin d'en savoir plus, une étude des registres de mariages des autres villes de la colonie et des environs à la même époque pourrait être faite afin de croiser l'information et obtenir un portrait fiable de la réalité.

D'autres, telles que celles inscrites comme fraudeuses, se trouvent encore catégorisées comme « immigrantes forcées » dans les recensements deux ans plus tard⁸³ avec un statut de célibataire inchangé. D'ailleurs, dans le groupe de femmes étudié, nous avons seulement pu retracer le parcours de quelques-unes d'entre elles, après leur arrivée en colonie. Ceci pourrait nous indiquer soit que la majorité n'aurait pas survécu au voyage ou qu'elles ne se sont pas établies à La Nouvelle-Orléans, mais plutôt dans une autre ville de la colonie comme La Mobile.

83 Dart, *Ship Lists of Passengers Leaving France for Louisiana, 1718-1724*, p. 969-970. et *The Census Tables for the French Colony of Louisiana*, p. 21

Chapitre 3 : Impact et profils individuels

Dans ce chapitre, nous dresserons d'abord des portraits individuels de femmes à marier envoyées en colonies. Les sources utilisées pour cette portion sont les mêmes que celles utilisées pour les profils de groupe. Nous étudierons ensuite l'impact de l'arrivée de ces femmes sur le milieu colonial dans lequel elles ont été introduites.

i. Profils individuels

Les critères de sélection utilisés pour les profils individuels des Filles du roi sont : qu'elles aient immigré entre 1663 et 1673, qu'elles aient reçu un don du roi pour leur établissement, qu'elles se soient mariées en colonie et qu'elles se soient établies à Montréal avec leur époux.

Nous avons choisi deux cas qui, nous croyons, représentent bien la diversité du groupe de femmes envoyées en colonie en tant que « femmes à marier ».

Pour les études individuelles des Louisianaises, les critères de sélection utilisés sont les mêmes que pour notre étude de groupe, soit des femmes envoyées en colonie par ordre du conseil royal ou forcées de s'y rendre en raison de leur statut de criminelle. Les femmes qui s'en allaient rejoindre de la famille en Louisiane, les servantes et les domestiques destinées au travail dans les concessions ne sont pas incluses.

a. Filles du roi – Canada

Notre première Fille du roi est Elizabeth Jossard. D'origine parisienne, elle arrive en Nouvelle-France à l'âge de 18 ans, sachant signer, et y meurt à l'âge de 76 ans. Elle apporte avec elle des biens estimés à 800 livres ainsi qu'un don du roi de 50 livres. Comme nous l'avons vu plus haut, cinquante livres était le montant « habituel » présenté aux Filles du roi afin de faciliter leur établissement. Elizabeth Jossard épouse en 1670, l'année de son arrivée, Jean-Baptiste De Poitiers, 25 ans, écuyer, interprète en anglais et hollandais à New-York. Le ménage s'établit ensuite à Montréal et aura sept enfants. Unis jusqu'à leur mort, les époux décèdent à un an d'intervalle, Jean-Baptiste en 1727 et son épouse Élizabeth en 1728 ¹.

La deuxième Fille du roi dont nous avons choisi de dresser le profil est Marie Moitié, qui est elle aussi, semble-t-il, d'origine parisienne. Elle arrive en colonie en 1671, ne sachant pas signer, à l'âge de 24 ans et apporte avec elle des biens estimés à 300 livres ainsi qu'un don du roi de 200 livres. Elle est mariée deux fois, la première un an après son arrivée avec un dénommé Jean Magnan dit Lespérance, habitant et tailleur de profession. L'union dure jusqu'à la mort du mari entre 1688 et 1699 et produira huit enfants. Marie Moitié est unie une deuxième fois en 1700 à l'âge de 53 ans à Pierre Chesne dit Saintonge, habitant et tailleur d'habits, un homme de six ans son cadet. Le ménage, établi à Montréal, ne produira aucun enfant.

¹ Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 1992, p. 328.

Que nous apprennent ces deux cas sur le parcours des Filles du roi en colonie ? La première, Élisabeth Jossard est l'exemple du parcours souhaitable et souhaité par les administrateurs coloniaux pour les femmes qu'ils faisaient venir en colonie. Exemple de stabilité et de fertilité : elle prend mari rapidement après son arrivée et produit un nombre considérable d'enfants. Marie Moitié, notre deuxième candidate, atteint les mêmes objectifs de peuplement de la colonie en ayant huit enfants. La moyenne d'enfants par couple pour les Filles du roi à l'époque est de 6,4². Les deux femmes arrivent avec des moyens financiers un peu plus considérables que la moyenne. La valeur moyenne des biens apportés au premier mariage au Canada chez les Filles du roi est entre 200 et 399 livres et le montant moyen de la dot est de 50 livres³. Dans le cas de nos deux profils, le montant total apporté au premier mariage est de 850 livres pour Elizabeth Jossard et de 500 livres pour Marie Moitié. On note aussi que les Filles du roi avaient tendance à se remarier assez rapidement après le décès d'un époux, comme nous le démontre le cas de Marie Moitié.

Au bout du compte, ce que ces deux cas nous démontrent c'est que les Filles du roi n'ont pas toutes eu le même départ ou le même parcours, ce qui ne les a pas empêchées, en grande majorité, d'atteindre les objectifs souhaités par le pouvoir colonial.

2 Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 1992, p. 207.

3 Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 1992, p. 72 et 76.

b. Femmes à marier et Filles de la cassette – Basse-Louisiane

La première femme à marier louisianaise est Marie Jeanne Goguet. Outre le fait qu'elle soit nommée dans la liste de passagers du Deux Frères comme étant « fraudeuse⁴ », nous ne disposons pas d'information concernant son âge ou ses origines. Par contre, la notice de mariage la décrit comme étant la fille de Jean Goguet et Marie du Fablon de la région d'Arras en Artois. Le 29 juillet 1720, elle épouse Pierre Texier, fils de Pierre Texier et François(e) Guinare tous deux originaires de La Rochelle⁵. On la retrouve ensuite dans le recensement de 1726 établie dans la concession de M. de Boisbriand et de La Loire en Illinois avec son mari et un enfant⁶.

La seconde femme, Anne François Rolland⁷, fait partie des femmes envoyées en Louisiane à bord de *La Mutine*⁸. Le vaisseau quitte le port en 1719, emportant 95 femmes à marier. Elle est originaire de la paroisse parisienne de Saint-Germain Lauxerois et la fille de Jean-Baptiste Rolan, bourgeois et Jeanne Bonnet⁹.

Nous savons qu'elle épouse Nicolas Sarazzin, gardien des entrepôts de la colonie entre 1719 et 1721, puisqu'elle est inscrite dans le recensement de 1721 aux côtés de son

4 Dart, *Ship Lists of Passengers Leaving France for Louisiana, 1718-1724*, p. 969.

5 De Ville, *The New Orleans French*, p. 95

6 « General Census of All the Inhabitants of the Colony of Louisiana Date January 1st, 1726, Including the Entire Coast Bordering the Gulf of Mexico from Mobile to New Orleans, Colonies Along the Mississippi River, Including the Region Known as Illinois » (A-26) dans *The Census Tables for the French Colony of Louisiana*, p. 58.

7 On trouve le nom de famille aussi écrit dans les sources comme *Rolan* ou *Roland*.

8 Glenn R. Conrad, *The First Families of Louisiana*, vol. 1, Bâton Rouge, Claitor's Publishing Division, 1970, p. 26.

9 De Ville, *The New Orleans French*, p. 13.

mari et trois esclaves : deux d'origine africaine et un autochtone¹⁰. Le couple y est toujours en 1723¹¹. En 1726 et 1727, Nicolas Sarrazin est inscrit comme « former warehouse guard » et le couple a trois enfants ainsi que deux esclaves noirs¹².

Anne François Rolland se retrouve ensuite une deuxième fois dans les registres de mariages de La Nouvelle-Orléans¹³. Le 20 février 1730, elle épouse Laurent Bordelon, employé de la Compagnie des Indes et natif de Havre de Grâce. Il est le fils de Jean-Baptiste Bordelon, directeur « of the General Treasury for Rations of the Marine Department of Rochefort » et de Henriette Rochouart. En 1732, son mari est propriétaire d'un lot sur la rue de Chartres et le couple y est établi avec quatre enfants, un esclave et un enfant d'origine africaine.

Malgré une quantité d'information inégale en termes de parcours des deux femmes, nous remarquons qu'elles ont, semble-t-il, toutes deux établis des ménages stables et ont données naissance à chacune au moins trois enfants. C'était, à la base, l'objectif du projet de stabilisation social colonial, objectif qui permettait non seulement de maintenir, mais d'accroître la population. Nous notons aussi que la présence ou non de passé criminel ne semble pas affecter de manière trop significative la chance de trouver époux. Or, il se pourrait, en se basant sur les deux études de cas précédentes, que la qualité de la femme

10 « General Census of all inhabitants of New Orleans and Environs Dated November 24, 1721, As Reported by le Sieur Diron, November 24th 1721 », dans *The Census Tables for the French Colony of Louisiana*, p. 17.

11 « Some Colonists of Louisiana Mentionned in a Letter by Delachaise Dated April 8th, 1723 » dans *The Census Tables for the French Colony of Louisiana*, p. 34

12 « Census A-26, p. 68 et Census of New Orleans as Reported by M.Perier, Commandant General of Louisiana, July 1st, 1727 », p. 82 dans *The Census Tables for the French Colony of Louisiana*.

13 De Ville, *The New Orleans French*.

soit reflétée dans la qualité de l'homme qu'elle épouse.

En conclusion, il y a un nombre de similitudes entre les Filles du roi canadiennes et les femmes à marier louisianaises. D'abord, la majorité des Canadiennes proviennent de la région parisienne, tout comme leurs consœurs louisianaises. Ensuite, les groupes d'âge des recrues sont aussi similaires. Comme nous l'avons mentionné plus haut, si les Filles du roi semblent généralement s'être mariées quelques mois après leur arrivée en colonie, il est plus difficile d'affirmer la même chose pour les Louisianaises. Il nous est par ailleurs impossible de comparer les origines sociales des deux groupes puisque nous disposons de peu ou pas d'informations à cet effet dans le cas louisianais.

Une différence plus notable entre les deux groupes de femmes analysés dans cette étude est le nombre d'enfants des ménages, ce qui est aussi un des critères principaux de réussite du projet de stabilisation. Chez les Filles du roi, la moyenne d'enfants est de 6,4, tandis que chez les Louisianaises que nous avons étudiées, elle est de 2,5. Comment expliquer cette différence ? Une hypothèse serait que les Filles du roi étaient plus jeunes et plus fertiles, par contre il est difficile de le prouver puisque nous connaissons trop peu l'âge des Louisianaises, mais il serait possible que cela ait eu un impact.

On note aussi que la présence d'un passé criminel semble plus commun chez les Louisianaises, ce qui pourrait avoir un lien direct avec la méthode et le lieu de recrutement des candidates. Il semble y avoir un nombre plus élevé de criminelles chez les Louisianaises que chez les Canadiennes. Or, l'emphase est mise sur le passé douteux

des Louisianaises. Alors que les Filles du roi ont elles aussi été victimes de l'intérêt particulier des historiens pour la qualité de leur vertu, quelques-uns se sont tout de même portés à la défense de celles-ci. Il n'en est pas de même pour les femmes à marier louisianaises.

ii. L'impact de la présence des femmes à marier et succès du projet de stabilisation

Au départ de notre recherche, nous pensions utiliser deux méthodes différentes afin de mesurer l'impact « stabilisateur » des femmes à marier sur les colonies dans lesquelles elles ont été introduites. La première, classique, est la démographie historique, la seconde est basée sur l'augmentation ou la diminution du nombre d'hommes célibataires dans la colonie étudiée. Nous avons choisi cette division, car nous considérons la variabilité du nombre d'hommes célibataires comme étant un critère important de stabilisation sociale étant donné l'objectif principal de l'importation de femmes à marier en colonie. Nous croyions pouvoir utiliser l'analyse du nombre d'hommes célibataires avant et après l'arrivée des femmes à marier afin d'évaluer le succès de la politique de peuplement dans chacun des espaces. Or, nous nous sommes rendu compte que cet indicateur ne conviendrait pas à la présente étude. En effet, il a fallu beaucoup de temps pour rectifier le déséquilibre des sexes au Canada et en Basse-Louisiane. Par contre, l'introduction et la présence des femmes en plus grand nombre ont eu, presque immédiatement, des effets stabilisateurs sur les milieux coloniaux étudiés. Même si ces effets n'apparaissent pas de manière significative dans le nombre d'hommes

célibataires.

Pour évaluer le succès de l'implantation d'une politique de peuplement dans les colonies étudiées, nous adoptons donc les critères utilisés en démographie historique. Nous avons sélectionné les naissances et les mariages comme critères principaux du succès de la politique, puisque les objectifs de cette dernière tels qu'ils avaient été élaborés par l'administration coloniale étaient de stabiliser les colons par le mariage et de peupler la colonie.

La démographie historique se distingue de la démographie simple par son objet, soit la population du passé, ainsi que sa méthode. Cette particularité provient du fait que l'historien démographe ne dispose que rarement de matériel statistique complet et fiable. De plus, il doit continuellement s'affairer à éviter les pièges posés par la qualité particulière de ses sources, telles que des lacunes survenues dans la déclaration et l'enregistrement de statut ou d'âge, la mauvaise représentativité des cas étudiés, etc.

a. Montréal et ses Filles du roi

La source utilisée dans cette section est l'étude démographique de Landry. D'abord, nous voyons que durant les cinq années précédant l'arrivée des Filles du roi au Canada, soit de 1658 à 1662, la moyenne d'entrées sur le marché matrimonial est de 37,8¹⁴

14 Yves Landry, « Nature des entrées et des sorties annuelles et solde en fin d'année des effectifs mariables féminins sur le marché matrimonial canadien avant 1680 », *Orphelines en France, pionnières au Canada : Les Filles du roi au XVIIe siècle, suivis d'un Répertoire biographiques des Filles du roi*, Montréal, 1992, p. 405.

femmes. Pour être considérée une « femme mariable », celle-ci doit répondre à un de ces critères, soit avoir atteint l'âge de 12 ans, avoir immigré dans l'espace étudié et/ou d'être devenue veuve¹⁵. On considère qu'une femme n'est plus comptée dans la catégorie « femme mariable » si elle se marie, entre en religion, décède ou émigre¹⁶. Pour les cinq années précédant l'arrivée des Filles du roi, la moyenne de sorties est de 37,6 par année. Il y avait donc presque exactement autant d'entrées que de sorties, statistique à laquelle nous nous attendions vu l'important déséquilibre des sexes dans la colonie canadienne à l'époque. Dans la période allant de 1663 à 1679, les moyennes augmentent, mais comme dans les cinq années précédentes¹⁷, le nombre d'entrées et de sorties est presque identique. Ceci nous confirme néanmoins que les Filles du roi n'ont eu aucune difficulté à trouver mari à leur arrivée en colonie.

Pour ce qui de l'autre objectif, le peuplement de la colonie, il semble que les Filles du roi aient été convenablement fertiles. À partir de 1669, le nombre de naissances augmente considérablement et restera assez élevé jusqu'en 1687¹⁸. Landry explique d'ailleurs que, « plus de 71% des enfants sont nés entre 1670 et 1685, soit au cours des quinze années qui ont suivi la décennie marquée par l'arrivée du plus grand nombre d'immigrantes¹⁹».

15 Yves Landry, « Nature des entrées et des sorties annuelles et solde en fin d'année des effectifs mariables féminins sur le marché matrimonial canadien avant 1680 », 1992, p. 405

16 *Ibid.*

17 *Ibid.*, p. 407.

18 Yves Landry, « Distribution annuelle des naissances connues d'enfants de Filles du roi, selon l'existence ou non de l'acte de baptême », 1992, p. 183.

19 Yves Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 1992, p. 182.

Tout compte fait, le projet de peuplement et de stabilisation entrepris par l'administration coloniale canadienne a été un succès. Certes, les contingents de Filles du roi y ont joué un rôle important, mais sont-elles les seules responsables du résultat ? Selon Landry, durant la même période, on remarque « la fin d'une époque caractérisée par le laissez-faire de compagnies commerciales et le début du gouvernement royal »²⁰. La colonie compte autour de 3 000 habitants²¹. Quelque dix années plus tard, ce nombre a presque triplé établissant le taux moyen d'accroissement de population à 9%²². La part de l'accroissement naturel dans l'accroissement total de la population nous intéresse plus particulièrement; elle passe du tiers à plus du trois quarts²³. Toujours selon Landry, « vers 1678, la population native dépassait définitivement en nombre la population d'origine européenne et, conformément au vœu de Colbert, la colonie pouvait dorénavant compter sur ses propres ressources humaines pour assurer sa croissance ²⁴».

Ceci n'est pas uniquement attribuable à l'arrivée des Filles du roi puisque durant cette période plusieurs centaines de militaires du régiment Carignan s'établissent également dans la colonie. Cependant, « sans les contingents de femmes à marier, l'installation des premiers aurait été compromise et la population canadienne n'aurait pas connu le développement nécessaire à sa survie²⁵ ».

20 Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, p. 13.

21 *Ibid.*.

22 *Ibid.*

23 *Ibid.*

24 *Ibid.*

25 *Ibid.*

b. Les femmes à marier de La Nouvelle-Orléans

La Louisiane faisait elle aussi face à une situation de déséquilibre criant des sexes au début de sa période coloniale. En effet, le recensement de 1700 démontre qu'il n'y avait pas une seule femme dans la colonie. L'effort de colonisation par, entre autres, l'introduction de femmes à marier commence quelques années plus tard avec l'envoi du premier contingent. En 1704, vingt-deux *épouseuses* mettent le pied en Louisiane et celles-ci trouveront un époux très tôt après leur arrivée²⁶. Le recensement de 1706 présente l'embryon d'une société louisianaise qui comprend quatre-vingt-cinq personnes, dont trente femmes et trente-sept enfants, soit 78,8% de la population totale²⁷. Ce même recensement ne compte que deux hommes célibataires à cette époque, dont un décrit comme étant un « garçon »²⁸. Ce qui nous indique que les premiers efforts de stabilisation des colons par le mariage ont été un succès.

Un autre contingent de femmes à marier quitte les ports français en 1713. Or, les résultats de celui-ci sont bien moins concluants que le précédent²⁹. Douze femmes embarquent sur le navire « Baron de la Fauche » aux côtés de Cadillac et de son épouse. La réputation qu'elles acquièrent durant la traversée, entre autres, aura comme résultat un taux très bas de mariages dans ce groupe, soit deux sur douze ayant trouvé époux³⁰.

26 Vaughan B. Baker, « Les Louisianaises : A reconnaissance », *Proceedings of the Meeting of the French Colonial Historical Society*, vol. 5, no. 1 (1980), p. 9.

27 Baker, « Les Louisianaises », p. 9. Dans les deux recensements subséquents on remarque que le nombre de femmes et d'enfants reste sensiblement le même.

28 Charles R Maduelle Jr., *The Census Tables for the French colony of Louisiana from 1699 through 1732*, Baltimore, Genealogical Publishing Co., 1972, p. 1-15.

29 Mme Alain décrit la réception de ce contingent de femmes comme « désastreux ». Mathée Allain, « Manon Lescaut et ses consœurs : Women in the early french period, 1700-1731 », *Proceedings of the Meeting of the French Colonial Historical Society*, vol. 5, no. 1 (1980), p. 21.

30 Allain, *Manon Lescaut et ses consœurs*, p. 21.

En 1717, la Compagnie des Indes prend en charge la colonisation de la colonie du sud et introduit plus de 7 000 colons, dont 1 215 femmes et 502 enfants³¹. En 1721, il y a 140 femmes d'origine européenne à La Nouvelle-Orléans et 96 enfants, représentant 44,8% de la population totale de la ville. Ces deux groupes représentent 63,6% de la population de La Mobile à la même époque.

Un nouveau convoi de quatre-vingt-huit femmes à marier arrive en colonie en 1721 après avoir quitté Nantes à bord du navire « La Baleine »³². La performance de ce contingent est incertaine. D'un côté, Dumont de Montigny note que les femmes auraient rapidement pris mari et que les hommes se seraient même battus afin de pouvoir bénéficier d'une compagne³³. En revanche, Bienville se plaint de la difficulté à placer ce groupe de femmes, dont seulement dix-neuf sont rapidement unies aux colons célibataires³⁴. Dans la période qui suit, seulement trente-et-une autres sont mariées³⁵.

Les recensements de 1721 à 1731-32 nous présentent un portrait bien différent de la colonie française de Montréal à pareil stade de colonisation. En 1721 en Basse-Louisiane, il semblerait y avoir 53 familles sans enfants, 27 comptant seulement un enfant, et 16 comptant entre deux et quatre enfants. En 1724, en comptant les établissements allemands, nous énumérons 27 familles sans enfants, 37 avec un enfant et

31 Glen Conrad, *The First Families of Louisiana*, vol. 1, Bâton Rouge, Claitor's Publishing Division, 1970, p. 26-28.

32 Allain, *Manon Lescaut et ses consœurs*, p. 21.

33 Marcel Giraud, *Histoire de la Louisiane française*, tome 4, La Louisiane après le système Law, 1721-1723, Paris, Presses Universitaires de France, 1974, p. 8.

34 Giraud, *Histoire de la Louisiane française*, tome 4, p. 8.

35 *Ibid.*

14 avec deux enfants ou plus. Le recensement de 1726 fait état de 188 familles sans enfants, 145 avec seulement un enfant, 101 avec deux enfants, 39 avec trois et 28 avec quatre et plus. Finalement, en 1727, on dénombre 82 familles sans enfants, 125 avec un, 79 avec deux, 24 avec trois, 11 avec quatre et trois avec cinq³⁶. Même avec les chiffres du recensement de 1731-32, le nombre moyen d'enfants par foyer reste en-dessous de deux³⁷.

Qui plus est, les listes d'inhumation nous montrent que le nombre d'enterrements de nourrissons à Biloxi, La Mobile et La Nouvelle-Orléans était bas relativement au nombre de naissances, ce qui suggère un sous-enregistrement des sépultures d'enfants³⁸.

Donc, la conclusion que nous pouvons tirer de ces chiffres est que les femmes envoyées en Louisiane comme *épouseuses* ne produisaient pas un nombre d'enfants comparable aux Filles du roi canadiennes, un résultat que l'administration coloniale trouve bien insatisfaisant. Cependant, nous devons noter que le déséquilibre des sexes représente toujours un obstacle au peuplement en Louisiane où le nombre d'hommes célibataires se trouve autour de 150 pour 100 femmes³⁹.

Malgré le faible taux de natalité et le déséquilibre des sexes qui tardent à se rectifier, il serait faux de dire que l'entreprise d'introduction de femmes à marier en milieu colonial louisianais est un échec total. Si elles n'ont pu réussir à peupler la colonie

36 Maduelle, *The Census Tables for the French colony of Louisiana*, p. 17-27.

37 *Ibid.*, p. 82-103.

38 *Ibid.*, p. 114-141.

39 Allain, *Manon Lescaut et ses consœurs*, p. 24.

de manière significative, les femmes à marier ont tout de même réussi en partie le projet de civiliser et de stabiliser la population d'hommes célibataires. « Their presence had injected at least a modicum of stability into the previously nomadic structures of an exclusively male and military colony ⁴⁰».

En conclusion, les critères de démographie historique sont très utiles dans l'estimation du succès de la politique de peuplement dans les deux environnements coloniaux étudiés, soit Montréal au Canada et La Nouvelle-Orléans en Basse-Louisiane. En étudiant le nombre de mariages avant et après l'arrivée des femmes à marier, ainsi qu'en observant le mouvement dans le taux moyen de naissances annuel par foyer, il est possible de mieux cerner les effets de l'introduction de ces femmes sur le milieu d'accueil. Cependant, pour ce qui est du deuxième critère qui avait été sélectionné au début de cette étude, soit la baisse ou la hausse du nombre d'hommes célibataires, les résultats peuvent porter à confusion. En effet, durant la période où les femmes à marier ont été introduites, les colonies canadiennes et louisianaises font également face à une immigration accrue. Ceci a comme effet d'augmenter le taux d'hommes célibataires même si celui-ci aurait dû baisser en raison des unions qui étaient conclues. Le nombre moyen annuel de mariages a d'ailleurs augmenté dans chacun des espaces, passant, par exemple, de 8,5 à 96 unions par an⁴¹ pour la colonie canadienne; une étude comparable du marché matrimonial de la Basse-Louisiane n'est toutefois pas disponible pour la période étudiée.

40 Allain, *Manon Lescaut et ses consœurs*, p. 24.

41 Yves Landry, « Nature des entrées et des sorties annuelles et solde en fin d'année des effectifs mariables féminins sur le marché matrimonial canadien avant 1680 », 1992, p. 405.

Chapitre 4 : Le poids de la mémoire

Ce quatrième chapitre se penchera sur l'effet mémoriel qu'auront eu les deux groupes de femmes à marier. Les colonies étudiées dans ce mémoire sont deux milieux où l'introduction de femmes à marier a laissé des traces fort différentes dans la mémoire collective : le statut de « mères de la nation » au Canada et l'association au libertinage en Louisiane. Qu'est-ce qui explique cet héritage mémoriel si différent ?

Les rôles assumés par les femmes introduites dans les colonies, soit d'établir la patrie, organiser la vie communautaire ainsi qu'assurer la continuité démographique de la jeune nation¹ font d'elles un élément central dans la cristallisation de l'identité nationale. « L'origine socioéconomique des pionnières est donc tout naturellement une source de préoccupation pour nos historiens ²».

Si la réputation des Filles du roi a donné lieu à un vigoureux débat, ce n'est que récemment que les chercheurs se sont penchés plus sérieusement sur les femmes à marier louisianaises afin de séparer mythe et réalité. Toutefois, un sous-groupe, que certains appellent « les Filles de la Casette »³ se distingue de l'ensemble plus large de femmes à marier envoyées en Louisiane. Celui-ci, plus difficile à identifier et à étudier dans les sources historiques, mais très présent dans l'histoire populaire, semble ne pas subir la

1 Marie Fortin, « Les représentations des pionniers et des pionnières dans les récits sur les origines nationales au Canada français », Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Septembre 2011, p. 70.

2 Fortin, *Les représentations des pionniers et des pionnières*, p. 74.

3 Selon Geni.com, un site de reconstruction généalogique, les Filles de la Casette sont décrites comme “conspicuous by reason of their virtue.” Geni, *Casket Girls*, [site web] consulté le 14 novembre 2015, <https://www.geni.com/projects/Filles-%25C3%25A0-la-casette/436>

plupart des insultes réservées aux autres *épouseuses* louisianaises. Même une étude assez récente maintient cette distinction :

Normally, women were supplied to the colonists by raking the streets of Paris for undesirables, or by emptying the houses of correction. The Casket Girls, however, were recruited from church charitable institutions, usually orphanages and convents, and, although poor, were practically guaranteed to be virgins. For this reason, it later became a matter of pride in Louisiana to show descent from them.⁴

On reconnaît ici un discours semblable à celui d'historiens canadiens-français par rapport aux Filles du roi. Alors que dans le cas de ces dernières, on se rassure en les comparant à celles, bien moins vertueuses, envoyées en Louisiane, ce dernier groupe se diviserait encore entre les vraies « mauvaises filles » et les Filles de la Cassette.

Il est par ailleurs bien difficile de cerner qui étaient ces femmes et quand elles auraient mis pied en colonie. Nous verrons dans la section sur l'histoire populaire la différence dans le legs mémoriel populaire de ces deux groupes. Remontons d'abord aux origines des débats concernant la réputation de ces femmes.

i. Sources historiques

Depuis le commencement de l'initiative de peuplement des colonies, les opinions sur le sujet et les femmes elles-mêmes sont polarisées. Dans le cas canadien, Yves Landry a déjà rassemblé les pièces entourant le débat sur la réputation des Filles du roi, débat que nous résumerons ici.

⁴ Mays, *Women in Early America*, p. 152-153.

Un des premiers théoriciens de la colonisation, Antoine de Montchrétien, s'inspire de la doctrine mercantiliste pour motiver son appui au mouvement de peuplement des colonies. Il soutient, entre autres, que l'émigration des colons permettra à la métropole française de se vider de ses mauvais sujets⁵. De surcroît, plusieurs observateurs ne tarderont pas à présenter le Canada en colonie pénale. D'ailleurs, un extrait de La Relation des Jésuites de 1641 nous transmet ce sentiment, « on nous a dit qu'il couroit un bruit dans Paris, qu'on avoit mené en Canada, un vaisseau tout chargé de filles, dont la vertu n'avoit l'approbation d'aucun Docteur ⁶».

En 1661, Pierre Boucher, explorateur français colon de la Nouvelle-France, compose quant à lui un pamphlet cherchant d'un côté à promouvoir l'immigration vers la Nouvelle-France et de l'autre, à réfuter les calomnies persistantes.

Voici encore une question qui m'a été faite, savoir comme on vit en ce pays ; si la justice s'y rend ; s'il n'y a point bien de libertinage veut qu'il y passe, dit-on, quantité de garnements et de filles mal-vivantes. [...] Il n'est pas vrai qu'il vienne ici de ces sortes de filles et ceux qui en parlent de la façon se sont grandement mépris et ont pris les Isles de Saint-Christophe et de la Martinique pour la Nouvelle-France. ⁷

Ces arguments seront repris par les historiens du Canada, pendant plus de trois siècles⁸. Ce n'est pas non plus la dernière fois que l'on utilisera les femmes à marier envoyées dans les colonies atlantiques françaises du sud comme comparaison pour les

5 Antoine de Montchrétien, *Traité de l'oeconomie politique dédié en 1615 au roy et à la reine mère du roy*, éd. Par Th. Funck-Brentano, Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1889, p. 314.

6 Relations des Jésuites, Québec, Côté, 1858, t.2, p. 55; cité dans Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 1992, p. 26.

7 Pierre Boucher, *Histoire véritable et naturelle Des moeurs & Productions du Pays de la Nouvelle France, Vulgairement dite le Canada*, Paris, Lambert, 1664, p. 155-156 (réédition Société historique de Boucherville, Boucherville, 1964); cité dans Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 1992, p. 27.

8 Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, p. 26.

Filles du roi. Plusieurs témoins et historiens proposent qu'aussi imparfaites fût-elles, les Filles du roi canadiennes se distinguaient largement du groupe de femmes de petites vertus envoyées vers le sud.

Plus tard, Marie de l'Incarnation dénotera quant à elle l'hétérogénéité morale de l'ensemble des immigrants, « Il est vrai qu'il vient ici beaucoup de monde de France ; et que le pays se peuple beaucoup, mais parmi les honnêtes gens il vient beaucoup de canaille de l'un et de l'autre sexe, qui causent beaucoup de scandale. Il aurait été bien plus avantageux à cette nouvelle église d'avoir peu de bons chrétiens, que d'en avoir un si grand nombre qui nous cause tant de trouble ⁹».

Le texte de Marie de l'Incarnation peut être interprété de différentes manières, puisqu'elle mentionne la présence à la fois « d'honnêtes gens » et de « canaille ». Ce texte a néanmoins été utilisé pour attaquer la réputation des Filles du roi alors qu'hommes et femmes sont qualifiés de canailles.

Le Baron de Lahontan livre ce qui aura pu être le témoignage le plus spécifiquement dommageable à la réputation des Filles du roi qu'il présente comme des « filles de moyenne vertu ¹⁰». Dans le récit de ses voyages en Amérique qu'il publie en

9 Lettre de Marie de l'Incarnation à son fils, Québec, octobre 1669, dans *Marie de l'Incarnation, Ursuline (1559-1672) – Correspondance*, éd. Par Dom Guy Oury, Solesmes, Abbaye Saint-Pierre, 1971, p. 863.

10 Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de Lahontan, *Nouveaux Voyages de Mr. LeBaron de Lahontan, dans l'Amérique Septentrionale*, tome premier, La Haye, Frères l'Honoré, 1703, p. 11-12 (Lahontan, *Oeuvres complètes*, édition critique par Réal Ouellet et Alain Beaulieu, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1990, vol. 1, pp. 265-267).

1703, il explique qu'on transporte en colonie « les plus vicieuses européennes ¹¹» et qu'une fois arrivées elles sont absoutes « grâce à un nombre de rituels ridicules ¹²». Deux années plus tard, une réédition du récit de Lahontan, « corrigée et augmentée ¹³» par le moine défroqué Nicolas Gueudeville, servira à renchérir les propos calomnieux de la première édition. Dans cette réédition on qualifie les Filles du roi d'une « petite flotte chargée d'amazones de lit et de troupes femelles d'embarquement amoureux ¹⁴».

Les propos de ce genre éveilleront chez d'autres témoins le désir de défendre l'honneur de celles qu'on qualifiera de *mères de la nation*. Dès 1738, Claude Lebeau propose que les quelque 300 soldats du régiment Carignan-Salières qui s'établissent dans la colonie canadienne, le font « non pas avec des Filles de joies, comme le prétend Lahontan, mais avec des filles et des femmes qui étaient en France, à charge à de pauvres communautés, d'où on les a tirées, pour les conduire de leur plein gré en Canada.¹⁵ » Il qualifie les propos de Lahontan comme étant « des calomnies si injurieuses à l'honneur des Canadiennes¹⁶». Lebeau tente déjà de rehausser le caractère des Filles du roi en les comparant aux femmes de la Louisiane lorsqu'il ajoute à sa défense des Filles du roi, « il n'en aurait pas pu dire davantage de la Louisiane, où chacun sait que l'on a envoyé beaucoup de filles du caractère sur lequel il paraît prendre tant de plaisir à s'étendre¹⁷».

11 *Ibid.*

12 *Ibid.*

13 Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 1992, p. 28.

14 *Mémoires de l'Amérique Septentrionale, ou la suite des voyages de Mr. Le Baron de La Hontan*, t. Second, Amsterdam, François L'Honoré, 1705, p. 11 (*Oeuvres complètes, op. cit.*, vol. 1, p. 114)

15 Claude Lebeau, *Avantures du Sr. C. Le Beau, avocat en parlement, ou Voyage curieux et nouveau, Parmi les Sauvages de l'Amérique Septentrionale*, Amsterdam, Herman Uytwerf, 1738, tome 1, pp. 91-92.

16 *Ibid.*

17 *Ibid.*

Nous devons souligner par contre que Lebeau dénonce le texte de Lahontan, écrits qui ont été publiés en 1708 donc avant la fondation de La Nouvelle-Orléans et les rafles de Law. Soit Lebeau est anachronique dans sa défense et ses accusations, soit il fait plutôt référence aux femmes envoyées à La Mobile, fondée en 1698, et non à la future capitale louisianaise.

Le jésuite Charlevoix, dont la communauté a été sévèrement critiquée par Lahontan, tente de nuancer les écrits du baron. Selon Charlevoix, si tous ne sont pas des enfants de chœur à leur arrivée en colonie, ils deviendraient des exemples de vertu peu après avoir mis pied au Canada¹⁸.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les Filles de la Casette sont souvent vues comme un sous-groupe, plus vertueux, différent de la masse de femmes à marier louisianaises. L'ensemble de ces femmes est rapidement critiqué par un éventail assez large d'hommes, tant clercs que laïcs. Un jeune officier explique en correspondance au Père Bobé en 1722 que, « officers and those who hold any land cannot make up their minds to marry such girls who in addition to the bad reputation, bring infirmities of which they have been imperfectly healed.¹⁹ » Plusieurs plaintes sont formulées au sujet du caractère des femmes envoyées pour marier les colons louisianais. Ces hommes,

18 Pierre-François-Xavier de Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France, avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique septentrionale*, Paris, Nyon, 1744, t.III, p. lv (réédition Élysée, Montréal, 1976).

19 « Chassin à Père Bobé, 1er juillet 1722 », AC C13 6:297-297v.

Cadillac²⁰, Perier²¹ et Père Raphaël²² pour n'en nommer que quelques-uns accompagnent leurs plaintes de nuances et reconnaissent que ces femmes disposaient de peu d'options et que si elles devaient se résoudre à la prostitution c'est à défaut d'avoir le choix²³.

Vallette de Laudun, officier de la Marine française qui commande une expédition en territoire louisianais en 1720, blâme plutôt le peuple français, et plus précisément les Françaises, pour l'échec de la Basse-Louisiane, « the colony represented a moral failure on the part of the french themselves – the blame falling partly on loose women ²⁴».

Madeleine Hachard, jeune Ursuline de La Nouvelle-Orléans fournit un des témoignages les plus marquants du quotidien colonial dans la capitale louisianaise. D'ailleurs, l'historienne Shannon Lee Dawdy propose que ce soit ce témoignage qui aurait fortement influencé le Chevalier De Griex dans la création de son œuvre *Manon Lescaut*²⁵. Elle relève l'importance de Manon Lescaut dans la création du mythe entourant La Nouvelle-Orléans et plus particulièrement les femmes louisianaises.

20 Antoine de Lamothe-Cadillac est Gouverneur de la Louisiane de 1713 à 1716. C'est lui qui convainc Crozat, financier toulousain et premier actionnaire et directeur de la colonie louisianaise, d'investir dans le projet colonial louisianais.

21 Étienne Perier est le 6e gouverneur de la Louisiane de 1727 à 1733, son règne est marqué par l'arrivée des premières Ursulines à La Nouvelle-Orléans.

22 Père Raphaël de Luxembourg arrive en colonie en 1723 en tant que Supérieur de la mission des Capucins en Louisiane.

23 Allain, « Manon Lescaut et ses consœurs », p. 22.

24 Vallette de Laudun, *Relation du Voyage de la Louisiane en forme de Lettres Ecrites à une Dame en l'année 1720* dans Shannon Lee Dawdy, *Building the Devil's Empire : French colonial New Orleans*, Chicago, University of Chicago Press, 2008, 344 p.

25 "Hachard's image of a place where women are both marketed and abused haunts the background of De Griex's story." Shannon Lee Dawdy, *Building the Devil's Empire : French colonial New Orleans*, Chicago, University of Chicago Press, 2008, p. 171.

Il semblerait qu'il y ait eu des phases quant à l'évolution de la perception des femmes à marier, mais plus au niveau des Canadiennes qu'en Louisiane. Polarisées très tôt, les opinions sur la qualité morale des Filles du roi varient de *catin* à Sainte Vierge. Nous verrons dans la prochaine section que les historiens canadiens-français s'acharneront dès les débuts à amender la réputation de ces *mères de la nation*. Landry décrit ce phénomène comme étant « l'ardeur manifestée par les historiens à rétablir la réputation des Filles du roi par la force de l'idéologie nationaliste conservatrice qui domine largement le Québec entre 1850 et 1950. ²⁶» Il rajoute d'ailleurs que cette idéologie « animée par le clergé et un grand nombre de membres des professions libérales ²⁷» définit les Québécois durant cette période. « Comme le rôle de l'historien et la justification même de l'histoire étaient la glorification du passé » plusieurs ouvrages ont été teintés par cette inclination. Ainsi donc, Joseph-Edmond Roy consacre une « importante monographie ²⁸» à réfuter le propos du Baron de Lahontan et du même coup, à blanchir la réputation des Filles du roi, « il n'est pas vrai que ce petit peuple, sage et laborieux, soit le produit hybride né de repris de justice et de femmes sans mœurs²⁹ ».

26 Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 1992, p. 30.

27 *Ibid.*

28 *Ibid.*, p. 31.

29 Joseph-Demond Roy, *Le Baron de Lahontan: Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada*, t. XII (1864) section I, *loc. cit.* pp. 164-165 trouvé dans Yves Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 1992, p. 31.

ii. Milieu académique

Ce projet de « défense de nos origines³⁰ » se serait poursuivi, semble-t-il, au moins jusqu'à la publication de l'oeuvre de Silvio Dumas en 1972. Tous les auteurs qui y ont participé, dont Leclerc³¹, Dumas³² et Lanctôt³³, partageraient des arguments similaires. « Armés de témoignages contemporains soigneusement sélectionnés, ils ont développé un plaidoyer remarquablement structuré, proclamant la pureté de nos origines et la fausseté des accusations entretenues depuis les débuts de la colonisation. ³⁴» D'abord, ils remettent en question le témoignage de Lahontan. De plus, ce dernier aurait confondu le Canada et les Antilles qui elles, auraient reçu des « amazones de lits » durant la période de ses *Voyages*. En outre, il n'a pas observé lui-même ce qu'il rapporte et plusieurs témoignages bien plus fiables existent. Sans compter « qu'il existait des sécurités pour empêcher que de *mauvaises filles* se glissent parmi les Filles du roi ³⁵» et que les registres paroissiaux auraient noté beaucoup plus de naissances illégitimes si les femmes avaient été aussi légères. Finalement, les jeunes filles étant accompagnées par des matrones attentives durant la traversée, les filles dérogeant au profil vertueux auraient été rapidement renvoyées vers la métropole. Ces auteurs se sont efforcés de trouver parmi les

30 Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 1992, p. 32.

31 Paul-André Leclerc, *L'émigration féminine vers l'Amérique française aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Musée François-Pilote, 2008, 328 p.

32 Dumas, dans son ouvrage de 1972, se préoccupe beaucoup de la moralité des Filles du roi et inclut dans son livre un tableau résumant les comportements de ces femmes. Dans ce tableau, il calcule le nombre de crimes majeurs, de naissances illégitimes, les vies jugées scandaleuses et crimes mineurs commis par les femmes de la colonie. (Dumas, p. 96) « He relies on evidence of the women's behaviour in the colony, which would not necessarily have reflected the women's previous social circumstances in France. » (SD, p. 16) Silvio Dumas, *Les filles du roi en Nouvelle-France. Étude historique avec répertoire biographique*. Québec, Société historique de Québec, 1972, 382 p.

33 Gustave Lanctôt. *Filles de joie ou filles du roi. Étude sur l'émigration féminine en Nouvelle-France*. Montréal, Chantecler, 1952, 226 p.

34 Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 1992, p. 25.

35 *Ibid.*, p. 32.

maigres sources primaires la preuve que ces femmes avaient été imperméables à la réalité sociale à laquelle devaient faire face les Françaises des milieux pauvres au XVII^e siècle³⁶. Écrits pour la plupart dans une période où le Québec se préoccupe de son héritage moral, il était souvent essentiel pour ces auteurs d'assurer la pureté du caractère des mères fondatrices. « In a Quebec concerned with religious purity, it became essential to ascertain the moral character of the founding mothers³⁷ ». Robert-Lionel Séguin³⁸, qui publie son ouvrage pendant la même période que Dumas, met beaucoup l'accent sur le libertinage, opinion qu'il appuie avec plusieurs énumérations de cas sans toutefois développer une analyse substantielle.

Certains, plus nuancés, tel que Hubert Charbonneau dans la préface de l'oeuvre de Landry décrit le sujet des Filles du roi, qu'il nomme lui-même *mères de la nation*, comme étant l'un auquel on aime bien prêter un air « d'histoire secrète et peut-être croustillante ³⁹ ». Yves Landry écrit lui aussi que « l'expression Filles du roi fait encore souvent sourire, à cause de sa connotation morale équivoque ⁴⁰ ». Dans cet ouvrage, il cherche principalement à voir dans quelle mesure le changement de milieu a effacé les séquelles du passé français des femmes à marier envoyées en Nouvelle-France. Il y

36 Nelson Dawson écrit quelque chose de similaire, lorsqu'il dit que les conditions en France à l'époque de l'immigration des Filles du roi rendaient les femmes particulièrement vulnérables à la misère. Le résultat d'une tragédie telle que « orphanhood or widowhood » était malheureusement bien souvent la mendicité et la prostitution. La solution primée à l'époque pour contrer le phénomène était l'institutionnalisation, « dévots et police se donnent la main et font corvée pour le grand ménage du royaume » dans Nelson Dawson, « Des Pollueuses? », p. 34.

37 Suzanne Desrochers, *Women of their time : Writing historical fiction on the Filles du Roi of seventeenth-century New France*, Mémoire de maîtrise. Toronto, York University, 2007, p. 13.

38 Robert-Lionel Séguin, *La vie libertine en Nouvelle-France au XVII^e siècle*, Montréal, Leméac, 1972, 2 vol., 573 p.

39 Hubert Charbonneau, *Préface* dans Yves Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 1992, p. 9-10.

40 Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 1992, p. 13.

démontre d'ailleurs qu'elles auraient vraisemblablement laissé derrière elles les vestiges de leur passé en assumant leur nouveau rôle de mère de la nation⁴¹.

L'histoire des Filles du roi aboutit éventuellement à l'orée d'un renouveau historiographique, marqué par des ouvrages tels que celui de Yves Landry et de Nelson Martin Dawson⁴². Ceux-ci marquent la fin de la présomption de pureté morale des femmes à marier. Jan Noël aussi penche de ce côté en amenuisant l'impact de la vertu sur le résultat final du projet d'introduction de femmes en milieu colonial⁴³. Suzanne Desrochers abonde également dans ce sens, décrivant les pupilles royales comme étant « unexceptional women by the standards of Ancien Régime France ⁴⁴», mais ajoute que leur histoire a survécu à cause du rôle qu'elles auront joué en tant que *Mères de la Nation*.

Les Louisianaises, d'un point de vue académique, sont quasiment inexistantes, peu d'historiens s'étant penchés sur le thème. Vaughan B. Baker écrivait en 1980, « the subject of women in 18th century Louisiana has received very little attention at all [...] investigation into the role and functioning of women during the French regime in

41 Yves Landry, *Les Filles du roi au XVIIe siècle*, 1992. .

42 L'ouvrage de Yves Landry, *Les Filles du roi au XVIIe siècle : Orphelines en France, Pionnières au Canada*, Montréal, Leméac, 1992, 434 p. et ceux de Nelson Martin Dawson « Les filles à marier envoyées en Nouvelle-France (1632-1685): une émigration protestante? », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. LXXII, no. 189 (juillet-décembre 1986), pp. 265-289. ou encore « Les filles du roi: des pollueuses? La France du XVIIe siècle », *Historical Reflections/Réflexions historiques*, col.12, no1 (Printemps 1985), pp. 9-38. pour en nommer quelques-uns.

43 Jan Noel, *Along a River : The First French-Canadian Women*, Toronto, University of Toronto Press, 2011, p. 77: « Their name (the Filles du roi) has been plagued by an association with prostitution » « a number of witnesses/authors have worked to either quiet or fan the rumors since it began in the early 1640s. [...] However, it has been shown that there were fewer births out of wedlock in Canada then in France in the same period, a rate even lower than the canadian average. »

44 Desrochers, *Women of their time*, p. 8.

Louisiana are, quite simply, non-existent ⁴⁵». Bien que l'histoire des femmes en général ait pris une place plus importante au niveau des études historiques, il n'y a à ce jour aucune étude démographique de l'envergure de celles menées pour les Filles du roi. Une telle étude est d'autant plus nécessaire qu'elle permettrait de diminuer l'importance du débat autour de la vertu de ces femmes, un thème omniprésent dans les discussions sur le sujet. D'ailleurs, en termes de la réputation des femmes à marier louisianaises, les comparaisons entre elles et les Filles du roi ne cessent pas à l'époque moderne. Dans l'ouvrage de Gustave Lanctôt, publié en 1952, celui-ci écrit que la mauvaise réputation des Filles du roi provient d'une confusion entre ce groupe et les femmes à marier recrutées dans les maisons closes envoyées en Louisiane et dans les Caraïbes⁴⁶.

L'argument à l'effet que des femmes de mauvaise vie auraient en effet traversé l'Atlantique pour se retrouver exclusivement dans les « autres » colonies françaises est plutôt commun. Suzanne Desrochers écrit, « French writers generally presented the women as merchandise the kingdom was eager to ship to the colonies of America. Whereas writers in Quebec, unable to deny the well-documented deportations to Louisiana strove to establish the unique virtues of women sent to Canada⁴⁷». Cette citation réfère à une des multiples techniques utilisées par les historiens pour protéger la réputation des femmes introduites au Canada. Une autre était de prétendre que la grande

45 Baker, *Les Louisianaises*, p. 6.

46 Gustave Lanctôt, p. 77. Même Gallica se porte à la défense des Filles du roi en écrivant « qu'il ne faut pas les confondre avec les quelque deux cents « femmes de mauvaises vies » » déportées sur le Mississippi à la même époque dans le cadre de la politique de bannissement inauguré par la Régence. La plupart étaient enfermées à la Salpêtrière pour mendicité, vagabondage, prostitution ou autres crimes. Gallica, *Les Filles du Roi*, [site web] consulté le 06 novembre 2015, <http://gallica.bnf.fr/dossiers/html/dossiers/FranceAmerique/fr/D2/T2-2-2-c.htm>

47 Desrochers, *Women of their time*, p. 12.

qualité morale de la colonie canadienne aurait affecté la méthode et les sources de recrutement pour ces femmes. Or, il n'y a aucune preuve indiquant que cette supposée supériorité morale était un facteur déterminant dans la sélection d'épouses envoyées aux colons canadiens⁴⁸.

Parallèlement, Lanctôt dans son œuvre au titre équivoque *Filles de joies ou filles du roi*⁴⁹ étudie une question bien précise, soit celle qui différencie la qualité morale des femmes envoyées au Canada et celles envoyées ailleurs dans d'autres colonies françaises⁵⁰. Il écrit d'ailleurs, « que le Brésil, les colonies anglaises, la Louisiane et les Antilles françaises aient reçu une immigration frelatée, soit, puisque l'histoire l'établit ; mais le cas de la Nouvelle-France est totalement différent ⁵¹». Paul-André Leclerc cherche à répondre dans sa propre thèse doctorale à une question bien similaire. Son projet consiste en une étude comparative de l'émigration féminine vers les colonies de l'Atlantique française, soit les Antilles, la Louisiane et la région du Bas Saint-Laurent⁵². Les conclusions qu'il présente répondent à la problématique en prenant la forme d'une hiérarchie de la qualité morale de ces colonies, avec en tête le Canada. Aussi, l'historique qu'il fait de la Salpêtrière appuie cette notion que les femmes qui y demeuraient étaient de « bonnes filles » et plus particulièrement celle que l'on choisissait pour le Canada. Lanctôt utilise lui aussi cet argument pour prouver que les prostituées n'étaient pas nommées comme résidentes de la Salpêtrière avant 1684, donc après le départ du dernier

48 *Ibid.*, p. 14.

49 Gustave Lanctôt, *Filles de joie ou filles du roi*, 226 p.

50 *Ibid.*, p. 153.

51 *Ibid.*, p. 10.

52 Paul-André Leclerc, *L'émigration féminine vers l'Amérique française aux XVIIe et XVIIIe siècles*, 328 p.

contingent de Filles du roi. Or, d'anciennes filles de joies ont facilement pu être placées à cet endroit avant la création de la « Maison de Force » en 1684⁵³.

Certains textes abordent le sujet des Filles de la Casette tels que ceux de Jay Higginbotham⁵⁴ et Michael Thomason⁵⁵. Or, ceux-ci se centrent plutôt autour des femmes envoyées à La Mobile et non à La Nouvelle-Orléans et ne sont donc pas pertinents à notre étude.

Mathée Allain, une des rares historiennes à s'être penchée sur l'étude des Louisianaises à l'époque coloniale française, soutient que la proportion de criminelles dans le groupe de femmes envoyées dans la colonie a été largement surestimée⁵⁶. Selon elle, moins de 200 criminelles auraient été exilées en Louisiane. Bien malgré le fait qu'elles reçoivent le plus d'attention de la part des chroniqueurs, ces quelques femmes, âgées de 13 à 38 ans, contribuent très peu au peuplement de la colonie.⁵⁷

These women [...] thieves, prostitutes and assassins (one of them was accused of fifteen murders) they were parasites accustomed to drawing sustenance from a reasonably thriving social body. Exhausted by long journeys and malnutrition, often in advanced stages of venereal disease, they died off rapidly, proving that toughness and endurance are not necessarily synonymous.⁵⁸

53 Desrochers, *Women of their time*, p. 15. « From the information contained in a 1657 manuscript, it is obvious that the penal role of the Salpêtrière existed at the time of the institution ».

54 Jay Higginbotham, *Old Mobile: Fort Louis de la Louisiane 1702-1711*, Tuscaloosa, The University of Alabama Press, 1977, 587 p.

55 Michael Thomason, *Mobile: the new history of Alabama's first city*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, 2001, 310 p.

56 Mathée Allain cite Jean Buvat qui témoigne de la situation louisianaise : « he grossly overestimates the number of women who came to Louisiana as forced immigrants [...] his figures accurately reflect the rumor which were flying widely and wildly around France during the Mississippi experiment. But in fact, Giraud's study of passenger ship lists reveals only about 160 women transported to Louisiana. » Allain, *Manon Lescaut et ses consœurs*, p. 19.

57 Allain, *Manon Lescaut et ses consœurs*, p. 20.

58 *Ibid.*

Thomas Ingersoll, dans son ouvrage sur La Nouvelle-Orléans⁵⁹ explique la réputation des femmes louisianaises et la fascination du milieu académique et populaire pour le sujet par la réputation de la capitale louisianaise. Il explique que, « the figure of Queen of New-Orleans is Manon [Manon Lescaut], the sultry temptress⁶⁰ ». Il cite le personnage littéraire comme un exemple de « the enduring popular image of New Orleans as a place where women of both colors gave themselves up to illicit sex with men⁶¹ ». Il ajoute d'ailleurs à ceci que cette notion ne mérite pas d'être rectifiée, mais plutôt d'être retirée complètement⁶². Ingersoll fait également écho à l'argument posé par Mathée Allain, selon lequel la plupart, sinon l'entièreté, des *femmes de mauvaise vie* n'auraient pas survécu à leurs premières années en colonie, « the exiles who arrived before 1731 were unwanted, unmotivated, and most of them soon dead, and the early complaints about them by early administrators and priests have been unduly emphasized by historians as applying to the entire colonial era. »⁶³ Il poursuit en expliquant plutôt que les unions formées entre les colons louisianais et les femmes à marier étaient marquées par un très petit nombre de séparations et de très rares cas d'immoralité flagrante tels que la bigamie, le concubinage ou l'inceste⁶⁴. De plus, après 1732, le sujet n'apparaît plus dans les correspondances coloniales comme étant une inquiétude des administrateurs⁶⁵.

59 Ingersoll, *Mammon and Manon in early New Orleans*, 520 p.

60 Ingersoll, *Mammon and Manon*, p. XVII.

61 *Ibid.*

62 *Ibid.*

63 Ingersoll, *Mammon and Manon*, p. 13.

64 *Ibid.*, p. 54.

65 *Ibid.*

Pour Shannon Lee Dawdy, la mauvaise réputation de la Louisiane et plus précisément de La Nouvelle-Orléans aurait déteint sur les femmes qui s'y sont établies. Qui plus est, les causes de ce « désordre » seraient simplement un écho de celles dont se plaignaient les administrateurs de la métropole française⁶⁶, « [...]the perception of désordre comes from the language and thoughts of eighteenth-century Frenchmen, I will try to refrain from evaluating whether or not the colony actually was a « disorderly » place according to some contemporary understanding. It is probably impossible to establish any agreement on criteria for measuring « orderliness »⁶⁷.

En résumé, il semble qu'il existe un thème principal entourant les Filles du roi et les femmes à marier louisianaises dans le monde académique. Celui-ci concerne la confusion entre les Louisianaises et les Filles du roi. Il semblerait que ces dernières auraient acquis cette mauvaise réputation en étant historiquement confondues avec les Louisianaises. Les Filles du roi seraient plutôt de « bonnes chrétiennes » qui ont mené à terme le projet de stabilisation et de peuplement en Nouvelle-France, devenant de cette manière les Mères de la Nation canadienne-française. Les Louisianaises sont de ce fait les boucs émissaires, portant l'entièreté du blâme quant au manque de vertu des femmes à marier coloniales. Qui plus est, au contraire des Québécois, la population louisianaise ne semble pas s'identifier comme descendant des Filles de la Casette, ou autres groupes de pionnières louisianaises. Donc, on ne trouve peu ou pas d'historiens qui se portent à la défense de ce

66 Sannon Lee Dawdy, « some of the disorders that administrators complained about in the colony were identical to those they complained about in the homeland – like loose women. » p. 30 dans Shannon Lee Dawdy, *Building the Devil's Empire : French colonial New Orleans*, Chicago, University of Chicago Press, 2008, 344 p.

67 Dawdy, *Building the Devil's Empire*, p. 30.

groupe ce qui permet à l'histoire, académique et populaire, d'instrumentaliser ces femmes au besoin. Les témoins et certains historiens abusent de la Basse-Louisiane et se permettent de jouer sur la chronologie d'une manière qui serait impensable pour la Nouvelle-France⁶⁸.

Comme nous ne pouvons pas affirmer la qualité physique et morale des femmes à marier envoyées en colonie avec un degré de certitude suffisant, nous penchons du côté de la nuance. Celle-ci semble s'approcher plus de la vérité que les grandes affirmations d'un côté ou de l'autre.

Heureusement, l'argument qui se centre autour de la vertu des pionnières semble perdre peu à peu de l'importance, ce qui permettrait de recentrer la recherche et l'argumentaire autour du rôle de pionnières et de génitrices des premières générations de colons.

iii. Mémoire populaire

Nous avons donc vu ce qu'ont dit les témoins, chroniqueurs et historiens au sujet des femmes introduites dans les milieux coloniaux de la France atlantique. Qu'en est-il alors du legs mémoriel de ces deux groupes de femmes ? Il nous semble évident qu'elles ont marqué la mémoire populaire de manière bien différente.

68 Voir, pour un exemple académique, le texte de Carl A. Brasseaux, « The Moral Climate of French Colonial Louisiana, 1699-1763 », *Louisiana History: The Journal of the Louisiana Historical Association*, vol. 27, no. 1 (Janvier 1986), p. 27-41.

Les Filles du roi sont encore bien présentes dans l'esprit canadien-français, un engouement qui ne semble pas s'amenuiser malgré le passage du temps. À ce sujet, Suzanne Desrochers écrit que les Filles du roi font partie de la conscience nationale chez les Canadiens de descendance française. « These pioneering women have obtained an almost mythical status in the popular imagination of French Canada. [...] Glorified for their royal sponsorship, their brave crossing of the Atlantic as single women, and their determination to bear numerous children in the rudimentary forest homes of New-France⁶⁹ ».

On retrouve à travers le Canada-français des références aux Filles du roi, telles que des restaurants⁷⁰ et autres lieux touristiques. Sujet de nombreux romans historiques⁷¹ elles captent l'attention et l'imagination de romanciers, de conteurs et de la population générale. Il existe même une bière à leur honneur, la Blonde de Chambly. D'ailleurs, sur la bouteille ornée d'une étiquette où l'on aperçoit l'image de deux jolies *Filles* on peut lire,

La Blonde de Chambly salue avec admiration les Filles du roi. Venues en Nouvelle-France en 1665 pour favoriser le peuplement de la colonie, nombre de ces vaillantes jeunes femmes ont épousé des officiers et des soldats du régiment Carignan-Salières qui ont bâti le fort Chambly sur la rivière Richelieu et conclu la paix avec les Iroquois en 1667. La majorité des Canadiens français sont des descendants directs de ces remarquables ancêtres.⁷²

69 Desrochers, *Women of their time*, p. 3.

70 Restaurant Les Filles du roi dans le Vieux-Montréal, <http://www.hotel-pierreducalvet.com/restaurant-les-filles-du-roi/>

71 Il existe un bon nombre de romans au sujet des Filles du roi louangeant leur force de caractère et leur courage. *Jeanne, Fille du Roy* de Suzanne Martel, *Les fille du roi* (en deux tomes) de Colette Piat, *Alone in an Untamed Land* de Maxine Trottier, *Helene's World* de Suzanne McNelley et *Bride of New France* de Suzanne Desrochers en sont quelques exemples.

72 Il est aussi possible de voir sur le site de Unibroue, une vidéo racontant avec plus ou moins de précision historique, l'histoire des Filles du roi en Nouvelle-France. <http://www.unibroue.com/fr/beers/1/history>

Ce sont surtout les mots utilisés dans la description des femmes qui sont intéressants. On peut voir qu'encore aujourd'hui, l'idée de la descendance canadienne-française de ces « jolies jeunes femmes venues de si loin » reste un thème important quant à l'histoire populaire des Filles du roi.

La commémoration du 350^e anniversaire de l'arrivée des premières *Filles* a d'ailleurs été célébré en 2013. Cet événement est chapeauté par la Société d'histoire des Filles du roi, une association fondée en 2010, et qui a pour but de propager et de partager l'histoire de ces Mères de la Nation. Le legs patrimonial important de ces *épouseuses* est au centre des revendications de l'organisme. En l'honneur de la célébration, des séries de poupées de chiffon sont même créées à l'effigie de Filles du roi.

Quelquefois par contre, à l'intérieur et à l'extérieur de la Belle province, c'est l'image de « femmes faciles » aux mœurs libres, frivoles et bien trop faibles pour survivre à l'ardeur de la vie en colonie qui prédomine. En France, « if they are mentioned at all, they're most often grouped with other lower-class exiles that were banished to the colonies as prostitutes and criminals in the 17th and 18th centuries⁷³ ».

Un article paru dans une récente édition⁷⁴ de la revue *Summum* aborde le sujet avec la question « Sommes-nous les petits de prostituées ? » dans la section « Mythes ou conspirations » de sa publication⁷⁵. *Mythes ou conspirations* est d'ailleurs une bonne

73 Desrochers, *Women of their time*, p. 3.

74 *Summum*, Édition #130, septembre 2015.

75 Carl Rodrigue, « Mythes ou Conspirations? », *Summum*, Édition #130, septembre 2015.

manière de décrire le thème puisque leur histoire semble si sujette à l'influence des mythes populaires. Le magazine n'échappe pas à sa nature de *Magazine numéro un des hommes au Québec* et cherche donc à jouer du côté de l'histoire plus osée des Filles du roi. Malgré tout, de tels articles démontrent qu'il y existe toujours un intérêt pour ces femmes et leur histoire, mythe ou non.

Pour ce qui est du legs mémoriel des Louisianaises, nous avons vu qu'il semblait exister une distinction assez importante au niveau de l'héritage des Filles de la Casette et le reste des femmes à marier envoyées en colonies. Les premières, qui se trouvent être l'équivalent des Filles du roi, sont défendues par l'histoire populaire alors que le second groupe semble devoir porter à lui seul tout le poids de la mauvaise réputation des *épouseuses* coloniales. Le site de voyage *Frommers*, sur sa page concernant les séjours à La Nouvelle-Orléans, décrit les Filles de la Casette comme étant de jeunes femmes « of appropriate character » envoyées en colonie « to be courted and married by the colonists ⁷⁶ ». Comme les Filles du roi, tous s'approprient l'histoire de ces femmes en interprétant à leur manière avec peu de soucis pour la réalité.

Plusieurs affirment être descendants des Filles de la Casette ce qui appuie la notion que les autres femmes de mauvaise vie étaient en fait, infertiles, réglant un peu le problème de legs pour la population louisianaise. Oui, il y a eu des prostituées en colonie, mais à cause de leur infertilité, elles n'ont pas participé de manière significative à la

76 Frommer's, *New Orleans*, [site web], consulté le 13 décembre, <http://www.frommers.com/destinations/new-orleans/717256>

colonisation en termes de peuplement.

À l'instar des Filles du roi, on retrouve certains romans basés sur la vie des Louisianaises. Le plus populaire de ceux-ci, *Manon Lescaut* de l'Abbé Prévost, publié en 1731, relate une histoire qui ne ressemble en rien aux jolis romans historiques écrits en l'honneur des Canadiennes⁷⁷. Celui-ci sert plutôt à mettre en relief la nature grotesque et vulgaire non seulement des femmes envoyées en Louisiane, mais aussi de la colonie elle-même. La Louisiane est dépeinte comme un endroit terrifiant rempli d'exilées forcées. L'histoire a réussi à transmettre ce que Moogk décrit comme « an unshakeable, widespread conviction that France's overseas possessions had been colonized by deported criminals, prostitutes, and social outcasts ⁷⁸».

On retrouve également un récit romantique écrit par Lorena Dureau, chanteuse d'opéra, musicienne et photographe. « *The Last Casquette Girl* » raconte l'histoire de Charlotte, une Fille de la Casette décrite comme étant « a virgin bride » qui part pour La Nouvelle-Orléans, « a pioneer town, where innocence enflames the sexual hunger of men who live without women⁷⁹ ». Il s'agit d'un ouvrage qui semble rassembler tous les mythes entourant les Louisianaises, La Nouvelle-Orléans et la Louisiane.

77 À noter que les Filles du roi ont aussi été le sujet de romans érotiques tels que *Libertine en Nouvelle-France*, de Sylvie Ouellette, Montréal, VLB Éditeur, 2005, 336 p. Celui-ci raconte l'histoire de Laure, une Fille du roi, que l'on qualifie « d'innocente orpheline ». Celle-ci aurait, malgré elle, subi la mauvaise influence de ses tuteurs ce qui la pousserait à « délaissier les tâches pieuses qu'on lui assigne pour chercher des complices à ses jeux libidineux, auxquels les plus prudes ne sauront résister. » On remarque que malgré tout, la qualité morale de la jeune fille demeure un enjeu important.

78 Peter N. Moogk, *La Nouvelle-France : The Making of French-Canada – A Cultural History*, Michigan State University Press, 2000, p. 88.

79 Lorena Dureau, *The Last Casquette Girl*, St-Louis, Pinnacle Books, 1981, 278 p.

On retrouve aussi du côté des Louisianaises des histoires comme celle de la *Petticoat Revolt* de 1706. Durant cet incident, les femmes se trouvent si malheureuses de leur sort qu'elles cherchent à retourner en France à tout prix et doivent être remises à l'ordre par des troupes armées⁸⁰. On s'éloigne donc des légendes entourant les Filles du roi qui vantent leur courage et leur stoïcisme devant la difficulté de la vie coloniale.

La mythologie entourant le vaudou à La Nouvelle-Orléans s'est aussi emparée des Filles de la Casette, un élément qu'on ne retrouve aucunement par rapport aux Filles du roi. La plus importante serait celle des *Coffin Girls*. Selon celle-ci, à l'arrivée des Filles de la Casette en colonie, leur cassette, une petite malle contenant un trousseau, aurait été placée dans le grenier du couvent qui les accueille. Or, lorsque vient le moment de les réclamer, les cassettes sont retrouvées vides. Certains individus superstitieux accusent alors les Filles d'être des vampires qui se seraient introduites dans la colonie, ou encore qu'elles auraient fait passer des vampires dans le Nouveau Monde en les dissimulant dans ces malles. On dirait aussi qu'à ce jour, les couvents ayant accueilli ces femmes scellent les fenêtres des greniers avec des vis bénites pour empêcher les vampires de retourner s'y cacher⁸¹.

80 Mel Leavitt dans son livre sur l'histoire populaire de la Nouvelle Orléans écrit, " In 1704, the Bishop of Quebec dispatched 23 young women to the Mobile colony to provide wives for its men. The colonists were exultant, but the women quickly showed a distaste for Indian maize, or corn, and threatened to leave the colony unless they could have French bread. Bienville's gifted housekeeper, Madame Langlois, took the lady rebels aside and introduced them to the secrets of grinding meal for cornbread and preparing hominy and grits and succotash, and the rebellion was soon abandoned." p. 17. Mel Leavitt, *New Orleans, America's International City: A Contemporary Portrait*, Windsor Pubs, 1990, 254 p.

81 Go NoLa, *Casket Girls and Vampires*, [site web], consulté le 18 novembre 2015, <http://gonola.com/2011/08/09/casket-girls-of-new-orleans-founding-matriarchs-or-vampire-smugglers.html>; <http://wgno.com/2015/10/30/casket-girls-ursuline-nuns-how-did-vampires-come-to-new-orleans/>

Comment explique-t-on ce mythe ? Bien simplement par l'allure souvent pâlotte et décharnée des femmes à leur arrivée en colonie due à la difficulté du voyage. On peut aussi supposer que certaines d'entre elles aient souffert de maladies comme la tuberculose, dont un des symptômes est de tousser du sang.

Encore présent en Louisiane à l'époque moderne, une légende raconte qu'en 1978 deux journalistes auraient demandé à voir les « cercueils » et le grenier où ils étaient entreposés. Se voyant refuser leur demande par l'archevêque de La Nouvelle-Orléans, ceux-ci décident de s'introduire dans le lieu pendant la nuit. Les deux malheureux auraient été retrouvés le lendemain matin décapités et vidés de leur sang⁸².

Lorsqu'on consulte l'espace vague entre milieu académique et mémoire populaire occupé par Wikipédia, on découvre d'abord que l'intérêt pour le phénomène des Filles du roi est bilingue. Or, les deux pages ne semblent pas s'intéresser aux mêmes thèmes.

En consultant les thèmes abordés sur la page française⁸³, on retrouve la première différence. Les thèmes de mémoire populaire se retrouvent sous le titre « postérité », section où l'on décrit les événements entourant la célébration du 350e anniversaire de l'arrivée des Filles du roi ainsi que la mission de la Société historique des Filles du roi. Du côté anglais⁸⁴ par contre, « postérité » se voit remplacer par « rumors and legends »

82 Michael Murphy, *Fear Dat New Orleans: A Guide to the Voodoo, Vampires, Graveyards and Ghosts of the Crescent City*, New Orleans, The Countryman Press, 2015, p. 35.

83 Wikipedia, *Filles du Roi*, [site web], consulté le 15 décembre, https://fr.wikipedia.org/wiki/Filles_du_Roi

84 Wikipedia, *King's Daughters*, [site web], consulté le 15 décembre, https://en.wikipedia.org/wiki/King%27s_Daughters

où l'on discute plutôt la question de la proportion de femmes accusées de prostitution parmi les *épouseuses*. Les références diffèrent quelque peu, la page française citant Charbonneau, Lacoursière, Sulte et seulement une fois Yves Landry, alors que la page anglophone se centre sur les oeuvres de Lanctôt et Landry.

Lorsqu'on consulte ensuite la section « discussions » on y trouve la vraie différence. D'abord, la discussion du côté anglais s'étend de manière bien plus importante. Ensuite, alors qu'on aborde la question de prostitution des deux côtés, les mots utilisés pour décrire les femmes reflètent une différence dans la perspective. Du côté français on retrouve « courageuses ancêtres ⁸⁵ » plus souvent alors que du côté anglophone on y voit plutôt « French prostitutes ⁸⁶ » qui revient de manière récurrente. On fait même allusion du côté anglophone au trafic humain.

Quant aux Filles de la Cassette, les articles des deux côtés sont très courts. Sur la page francophone pour laquelle on ne cite aucune référence, l'article combine tout sous le même titre, tant les orphelines élevées par des religieuses que les « prostituées de La Salpêtrière⁸⁷ ». Sur la page anglophone au contraire, on insiste que ces femmes étaient plutôt « conspicuous by reason of their virtue ⁸⁸ », même si paradoxalement, on cite entre autres pour cette page un roman érotique.

85 Wikipédia, *Filles du roi: Discussion*, [site web], consulté le 15 janvier, https://fr.wikipedia.org/wiki/Discussion:Filles_du_Roi

86 Wikipédia, *King's Daughters: Discussion*, [site web], consulté le 15 janvier, https://en.wikipedia.org/wiki/Talk:King%27s_Daughters

87 Wikipédia, *King's Daughters: Discussion*, [site web], consulté le 15 janvier https://fr.wikipedia.org/wiki/Filles_de_la_cassette

88 Wikipédia, *Casquette Girls*, [site web], consulté le 15 janvier https://en.wikipedia.org/wiki/Casquette_girl

À noter aussi que les deux sujets, les Filles du roi et les Filles de la Casette, sont les sujets d'intérêts plus ou moins égaux, récoltant 514 000 et 402 000 pages respectivement sur Google. Par ailleurs, alors que les pages suggérées pour les Filles du roi sont plus souvent des articles historiques, les Filles de la Casette sont presque essentiellement des romans, des mythes et des légendes.

En conclusion, ici au Canada, vu l'importance de l'apport génétique des Filles du roi dans la fondation du peuple canadien-français, il va de soi que l'histoire veuille défendre celles qui ont «remarquables ancêtres⁸⁹». D'ailleurs, si l'on se fie au tollé créé par le texte de Mordechai Richler dans lequel il affirme que les Filles du roi étaient « des péripatéticiennes importées de France pour combler les appétits des soldats pour la plupart analphabètes⁹⁰ » la défense de la moralité des Filles du roi est encore une préoccupation courante. On remarque aussi, alors qu'il arrive que des journalistes de quotidiens prestigieux tel que *Le Devoir* se portent à la défense des Filles, leurs compatriotes louisianais ne font aucun cas des calomnies dites au sujet des Filles de la Casette. La population louisianaise ayant peu de lien avec l'immigration féminine originale, moins de gens ont été portés à défendre les femmes à marier de cette colonie, sauf pour un groupe. On admet que certaines femmes aient été « de mauvaise vie », mais on exclut vigoureusement les Filles de la Casette de cette catégorie. C'est pourquoi il existe une certaine fierté dans l'appartenance à la descendance d'une de ces femmes.

89 Unibroue, *Blonde de Chambly: Histoire*, [site web], consulté le 26 janvier 2015
<http://www.unibroue.com/fr/beers/1/history>

90 Pierre Joncas, « Cité libre, jadis et maintenant », *Le Devoir*, 12 mai 1998.

Il est d'autant plus intéressant de constater qu'on s'est généralement empressé de discréditer Lahontan et ses calomnies dans la défense de l'honneur des Filles du roi, mais qu'on accepte encore que Manon Lescaut soit utilisée comme référence « fiable » pour le caractère des femmes louisianaises.

Même sur des sites internet dédiés aux Filles du roi on ne peut s'empêcher de « salir » les Louisianaises. Sur le site des Filles du roi on accuse les Filles de la Casette de salir la réputation des Filles du roi en étant les sujets responsables des propos de Lahontan concernant les femmes en colonie alors que les Filles de la Casette sont arrivées après la publication de cette oeuvre. L'objectif de l'introduction de femmes dans le milieu canadien et louisianais est le même, mais l'héritage est tout à fait différent. Nous pouvons supposer que la particularité du caractère nationaliste à racine française chez les Québécois en serait la cause.

Conclusion

Il nous faut reconnaître que, comme plusieurs avant nous, nous avons au début de cette recherche été affectés et infectés par les rumeurs entourant les sujets de notre étude. Nous nous sommes lancés dans cette étude avec des idées préétablies sur le caractère des femmes que nous étudions, une opinion résultante de notions que nous cherchons maintenant à dénoncer.

Au départ, l'objectif de notre recherche était de comparer l'impact de la politique de peuplement et de stabilisation par l'introduction de femmes à marier dans les milieux coloniaux de la France atlantique, plus spécifiquement le Canada, de 1663 à 1673, et la Basse-Louisiane, de 1710 à 1730. Nous supposions que les Filles du roi canadiennes avaient eu un succès beaucoup plus notable que leurs consœurs louisianaises, une différence due en grande partie au caractère inférieur de ces dernières. En poursuivant nos recherches, la question du legs mémoriel est devenue de plus en plus significative. La différence dans la manière dont on se souvient de ces deux groupes de femmes est considérable et devenait tout aussi importante que le succès ou l'échec relatif des politiques d'immigration féminine dans les deux colonies. Nous nous sommes donc penchées sur les raisons derrière ces différences (tout comme certaines similitudes) en tentant d'en retracer les origines.

Comme nous le mentionnions en introduction, ce travail a été en partie entravé par la quantité et la qualité de l'information existante au sujet des femmes à l'époque

coloniale. Il est vrai que dans le cas des Filles du roi, le travail accompli dans la présente étude aura été grandement aidé par les sources et les analyses compilées par des historiens dont l'expertise est reconnue dans le domaine. C'est d'ailleurs en partie l'exhaustivité de la recherche sur les Filles du roi qui aura mis en relief l'absence d'une enquête comparable dans le cas des femmes à marier louisianaises.

Grâce à cette recherche, nous avons pu participer à l'ouverture de l'histoire sur le phénomène des femmes à marier louisianaises. Il nous a été possible de faire la lumière sur un phénomène intéressant, soit l'introduction dans plusieurs espaces coloniaux différents, de femmes à marier dans le but d'encourager la stabilisation sociale et le peuplement. Le cadre restreint du mémoire, ainsi que les contraintes de temps, ne nous ont pas permis d'étendre notre recherche et de créer une banque de données biographiques ou du moins démographiques de ces femmes. Or nous croyons qu'une telle recherche serait extrêmement bénéfique à la croissance des connaissances sur le sujet.

L'introduction de femmes dans les milieux coloniaux étudiés avait pour but de remédier à un certain nombre de problèmes relevés par l'administration canadienne d'abord, et louisianaise ensuite. Il est intéressant de noter que ces deux espaces devaient faire face à des obstacles similaires dans la création d'une colonie stable.

Premièrement, l'objectif était de rectifier un déséquilibre des sexes très important. L'immigration initiale vers le Canada et la Basse-Louisiane comprenait d'abord principalement des hommes. L'absence de femmes européennes amène les hommes à se

tourner vers les populations autochtones avoisinantes. C'est alors que la crainte de l'ensauvagement se fera sentir chez les responsables administratifs et cléricaux. Finalement, cette proximité aux populations indigènes ainsi que la nature même du moteur économique principal des colonies, soit la traite de la fourrure, résultent en une population essentiellement nomade. L'espoir est donc que les femmes amenées en colonie sauront par leur union aux colons, rectifier le déséquilibre des sexes et forceront leur époux, à travers la création d'unités familiales, à choisir un mode de vie plus sédentaire.

Nous nous sommes questionnées aussi à savoir si ces femmes seraient venues d'elles-mêmes en colonie ou si elles y avaient été menées de force. Il nous a été impossible de trouver une réponse définitive à ce questionnement.

Les critères de démographie historique nous ont été très utiles dans l'estimation du niveau de succès de l'initiative d'introduction de femmes à marier. Nous avons pu, en observant la hausse du nombre de mariages dans la période suivant l'arrivée des femmes ainsi que l'augmentation du taux moyen de naissances par foyer, mieux comprendre les effets de la politique de peuplement et de stabilisation. Il nous a été impossible, par ailleurs, d'utiliser une évaluation du nombre d'hommes célibataires dans les colonies, puisque l'arrivée des femmes à marier coïncide avec un afflux massif d'hommes dans le même espace.

Nous notons qu'il existe entre les *épouseuses* canadiennes et louisianaises, un nombre de similarités, tels que le groupe d'âge des femmes qui entreprennent la traversée atlantique et leurs origines majoritairement parisiennes. Cependant, après avoir étudié le mouvement du taux moyen de naissances, un des critères principaux dans l'évaluation du taux de réussite, nous remarquons une différence importante dans ces données. Les Filles du roi ont environ 6,4 enfants alors que les Louisianaises en ont 2,5.

En parcourant diverses sources, nous avons pu établir le profil de la femme à marier idéale selon l'administration coloniale et cléricale. Il est important de noter d'ailleurs que très peu des femmes qui se sont retrouvées en colonie répondent à la lettre aux critères établis. Les responsables coloniaux cherchaient de préférence une femme capable d'enfanter, donc de 16 à 30 ans¹ et de milieu rural². On ajoute qu'elles seraient aussi, de préférence, jolies³. Alors qu'il est difficile de vérifier une qualité aussi arbitraire que la beauté il nous est possible de dire que les directives d'âge n'ont pas été tout à fait suivies et les directives d'origine rurales non plus. Néanmoins, le projet d'introduction semble avoir été un succès. Les femmes envoyées à Montréal et à La Nouvelle-Orléans ne répondaient peut-être pas aux critères d'épouses idéales, or elles ont tout de même réussi à remplir le rôle qui leur avait été assigné par l'administration qui les avait recrutées.

1 Lettre de Talon à Colbert, 29 octobre 1667, C11A, Centre des archives d'outre-mer (France) vol. 2, p. 492-524 (item 7/8)

2 Talon définit à plusieurs reprises le type de femme qu'il croit idéal pour la vie en colonie. Ses critères se peaufinent avec le temps et l'expérience. On en retrouve quelques exemple dans les *Correspondance Talon à Colbert*, Rapport de l'Archiviste de la province de Québec (RAPQ), 1925 et *Lettre de Talon à Colbert*, 29 octobre 1667, C11A, Centre des archives d'outre-mer (France) vol. 2. Voir aussi *Écrits spirituels et historique de Marie de l'Incarnation*, Albert Jarnet ed., Abbaye Saint-Pierre, 1971, p. 832.

3 Lettre de Talon à Colbert, 29 octobre 1667, C11A, Centre des archives d'outre-mer (France) vol. 2, p. 492-524 (item 7/8)

Au bout du compte, les données récoltées démontrent que les femmes étudiées, à Montréal et à La Nouvelle-Orléans, n'ont pas toutes eu le même départ ou le même parcours, mais ceci ne les aura pas empêchées, en grande majorité, d'atteindre les objectifs établis par le pouvoir colonial. Donc, notre hypothèse initiale, soit que l'impact des Filles du roi sur la société coloniale dans laquelle elles ont été introduites aura été plus significatif que celui de l'arrivée des femmes à marier en Basse-Louisiane, est ainsi validée, du moins en termes de descendance.

Nous avons, au début de cette étude, noté que le passé criminel semblait, de prime abord, plus courant chez les femmes envoyées en Louisiane. Les Filles du roi ayant été sujettes à un recrutement plus spécifique par l'administration coloniale à l'Hôpital général ainsi que chez d'autres organismes religieux, la « qualité », si l'on peut dire, des recrues était meilleure. Les recruteurs pour la Louisiane, si on se fie aux sources, se sont concentrés de manière plus signifiante sur des lieux de recrutement tels que les maisons de correction comme La Salpêtrière. Nous maintenons qu'il est crucial de nuancer ce propos en soulignant que l'emphase mise sur le passé douteux des femmes, a été beaucoup plus significative pour les Louisianaises que pour les Canadiennes.

L'histoire jette une lumière bien plus douce sur les Filles du roi que sur les Louisianaises et la découverte de l'envergure de cette différence de perception aura été une des plus importantes révélations de notre étude. L'apport génétique des Filles du roi chez la population canadienne-française résulte en une volonté marquante de défendre

l'honneur de celles qu'on décrit comme les *mères de la nation* québécoise. Yves Landry écrit qu'« au fil des siècles, les auteurs de notre histoire nationale ont cherché à défendre la moralité de ces lointaines aïeules pourfendues par une rumeur dénonciatrice et tenace. ⁴» Dans le cas des Louisianaises, très peu des Louisianais d'aujourd'hui peuvent prétendre en être des descendants puisque la population cajun descend des Acadiens déportés dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et que le reste provient majoritairement des colons britanniques et allemands venus après la fin du contrôle français de la Louisiane. De ce fait, personne, historien ou autre, ne semble s'être porté à la défense de la vertu des Louisianaises et l'histoire s'est entêtée à perpétuer les rumeurs peu louangeuses à leur endroit. Nous rappelons ici que ce qui est important, ce n'est pas la vérité ou la fausseté de ces calomnies, mais plutôt l'emphase qui a été mise sur ces propos. Une question se pose, pourquoi ne pas avoir le même discours sur la moralité des colons masculins ? « Auteurs et chroniqueurs se montrent particulièrement inquiets quant à la qualité de l'immigration féminine, beaucoup plus qu'ils ne le sont à l'égard de l'immigration masculine. ⁵» Même lorsqu'on parle d'ensauvagement. Ce qui semble intéresser le plus c'est la sexualité et la promiscuité perçue des femmes autochtones et africaines. Cette obsession de la vertu de la femme est d'ailleurs un sujet de préoccupation très actuel. Les femmes d'aujourd'hui sont aussi incapables de se distancer du discours moralisateur sur l'importance de la préservation du caractère vertueux de la femme que les *épouseuses* dont nous avons parlé dans ce mémoire.

4 Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada*, 1992, p. 25.

5 Fortin, *Les représentations des pionniers et des pionnières*, p. 75.

Bibliographie

SOURCES

Sources imprimées

André Lafontaine, *Recensement annoté de la Nouvelle-France, 1681*, 1981, 376 p.

Louis Armand de Lom d'Arce (Baron de Lahontan), *Nouveaux voyages dans l'Amérique Septentrional*, La Haye, Les Frères L'Honoré, 1704.

Marie de l'Incarnation (Marie Guyart). *Correspondance. Nouvelle édition par Dom Guy Oury*. Solesmes, Abbaye Saint-Pierre, 1971. 1075 p.

Marguerite Bourgeoys, *Les écrits de Mère Bourgeoys: autobiographie et testament spirituel*, Montréal, Congrégation de Notre-Dame, 1964, 302 p.

Charles R. Maduell Jr., *The Census Tables for the French Colony of Louisiana, from 1699 through 1732*, Baltimore, 1972.

Henry Plauche Dart. *Ship Lists of Passengers Leaving France for Louisiana, 1718-1724*. Louisiana Historical Quarterly, no. 15, 1932.

DE LA HARPE, Bernard. «Journal historique concernant l'établissement des Français à la Louisiane », dans B.F. French, *Historical Collections of Louisiana*, New York, vol. 3, (1946-53), p. 64.

BRASSEAUX, Carl A. trans. and ed., *A Comparative View of French Louisiana, 1699 and 1762 : The Journals of Pierre Lemoyne d'Iberville and Jean-Jacques-Blaise d'Abbadie*. Labadie, Louisiane, 1979, 131 p.

BUVAT, Jean. *Journal de la Régence*. ed. by E.Camperdon (2 vols., Paris, 1685), 1, 386-387.

DE VILLE, Winston. *The New Orleans French, 1720-1733 : A Collection of Marriage Records Relating to the First Colonists of the Louisiana Province*. Baltimore, Genealogical Publishing company, 1973, 113 p.

Sources manuscrites

France. Aix-en-Provence. Centre des Archives d'outre-mer. Série C. Fonds du secrétariat d'État de la Marine, dits fonds ancien des colonies. *Correspondance à l'arrivée. C11A, Canada et colonies du nord de l'Amérique. C13A, Louisiane*.

MENIER, Marie-Antoinette, Etienne TAILLEMITE et Gilberte DE FORGES. *Inventaire des Archives coloniale, Correspondance à l'arrivée en provenance de la Louisiane*. 2 t., Paris, Imprimerie nationale, 1983 (1976).

ÉTUDES

ALLAIN, Mathe. « Manon Lescaut et ses consœurs : Women in the Early French Period, 1700-1731 », *Proceedings of the Meeting of the French Colonial Historical Society*, vol. 5, no. 1 (1980), p. 18-25.

AUBERT, Guillaume. « The Blood of France : Race and Purity of Blood in the French Atlantic World », *The William and Mary Quarterly*, vol. 61, no. 3 (Juin 2004), p. 439-478.

BAILLARGEON, Denyse. *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012, 281 p.

BAKER, Vaughan B. « Cherchez les Femmes : Some Glimpses of Women in Early Eighteenth-Century Louisiana », *Louisiana History : The Journal of the Louisiana Historical Association*, vol. 31, no. 1 (1990), p. 21-37.

BAKER, Vaughan B. « Les Louisianaises : A Reconnaissance », *Proceedings of the Meeting of the French Colonial Historical Society*, vol. 5, no. 1 (1980), p. 6-13.

BLUMMENTHAL, Walter Hart. *Brides from Bridewell: Female Felons Sent to Colonial America*. Vermont, Charles E. Tuttle publishing co., 1962, 154 p.

- BRASSEAUX, Carl A. « The Moral Climate of French Colonial Louisiana, 1699-1763 », *Louisiana History : The Journal of the Louisiana Historical Association*, vol. 27, no 1 (Janvier 1986), p. 27-41.
- BROWN, Jennifer S.H. *Strangers in Blood : Fur Trade Company Families in Indian Country*. Vancouver, UBC Press, 1980, 255 p.
- BROWN, Katherine. *Good Wives, Nasty Wenches and Anxious Patriarchs*. Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2004, 512 p.
- BRUN, Josette, « Le veuvage en Nouvelle-France : genre, dynamique familiale et stratégie de survie dans deux villes coloniales du XVIIIe siècle, Québec et Louisbourg ». Thèse de doctorat, Université de Montréal, (histoire) 2000, p. 7.
- CHARBONNEAU, Hubert. *Vie et mort de nos ancêtres: Étude démographique*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1975. 268 p.
- CLARK, Emily. *Masterless Mistresses : The New Orleans Ursulines and the Development of a New World Society, 1727-1834*. Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2007, 287 p.
- CONRAD, Glen R. *The First Families of Louisiana*. Baton Rouge, Claitors Pub Division, 1970, 587 p.
- DAWDY, Shannon Lee. *Building the Devil's Empire : French Colonial New Orleans*, Chicago, University of Chicago Press, 2008, 344 p.
- DECHÊNE, Louise. *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle*. Montréal, Boréal Compact, 1988, 588 p.
- DESLANDRES, Dominique. *Croire et faire croire : Les missions françaises au XVIIe siècle*. Paris, Fayard, 2004, 633 p.

- DESROCHERS, Suzanne. *Women of Their Time : Writing Historical Fiction on the Filles du Roi of Seventeenth-century New France*. Mémoire de maîtrise. Toronto, York University, 2007, 176 p.
- DUMAS, Sylvio. *Les Filles du roi en Nouvelle-France : Étude historique avec répertoire biographique*. Québec, Société Historique de Québec, 1972. 385 p.
- DUMONT, Micheline. *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Montréal, Le Jour, 1992 (1982), 646 p.
- DUVAL, Kathleen. « Indian Intermarriage and Métissage in colonial Louisiana ». *The William and Mary Quarterly*, third series, col.65, no. 2 (April 2008), p. 267-304.
- FERRETTI, Lucia. *Brève histoire de l'église catholique au Québec*. Québec Boréal, 1999, 203 p.
- FORTIN, Marie. *Les représentations des pionniers et des pionnières dans les récits sur les origines nationales au Canada français*. Mémoire de Maîtrise, Université de Montréal, Montréal, Septembre 2011, 107 p.
- GOURDON, Vincent et François-Joseph RUGGIU. « Familles en situation coloniale », *Annales de démographie historique*, no. 2 (2011), p. 5-39.
- GREER, Allan. *Une brève histoire des peuples de la Nouvelle France*. Montréal, Boréal, 1998, 168 p.
- HARDY, James D. Jr. « Transportation of Convicts to Colonial Louisiana », *Louisiana History : The Journal of the Louisiana Historical Association*, vol. 7, no. 3 (Juillet 1966), p. 207-220.
- HAVARD, Gilles. « Virilité et ensauvagement. Le corps du coureur de bois XVIIe-XVIIIe siècles », *Clio, Femme, genre et histoire*, vol. 27, 2008, p. 57-74.
- HAVARD, Gilles et Cécile VIDAL. *Histoire de l'Amérique française*. Paris, Flammarion, 2003, 560 p.

- HAWTHORNE, Margaret. « That Certain Piece of Furniture : Women in Colonial Louisiana, 1685-1763 », *Journal of Mississippi History*, vol. 53 (1991), p. 219-227.
- INGERSOLL, Thomas. *Mammon and Manon in early New Orleans : The First Slave Society in Colonial Louisiana*. Knoxville, University of Tennessee Press, 1999, 520 p.
- LANCTÔT, Gustave. *Filles de joie ou filles du roi : étude sur l'émigration féminine en Nouvelle-France*. Montréal, Les Édition du Jour, 1964, 230 p.
- LANDRY, Yves. *Les Filles du roi au XVIIe siècle : Orphelines en France, Pionnières au Canada*. Montréal, Leméac, 1992, 434 p.
- LANDRY, Yves. « Répertoire biographique des Filles du Roy au XVIIe siècle », dans *Les Filles du roi au XVIIe siècle : Orphelines en France, Pionnières au Canada*. Montréal, Bibliothèque Québécoise, 2013, 434 p.
- LECLERC, Paul-André. *L'Émigration féminine vers l'Amérique française aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Paris, Institut Catholique de Paris, 1966, réédition, La Pocatière, Musée François-Pilote, 2008, 328p.
- MAYS, Dorothy A. *Women in Early America : Struggle, Survival, and Freedom in a New World*. New York, ABC-CLIO, 2004, 519 p.
- NOEL, Jan. *Along a River : The First French-Canadian Women*. Toronto, University of Toronto Press, 2011, 356 p.
- PODRUCHNY, Carolyn. *Making the Voyageur world: Travelers and Traders in the North American fur trade*. University of Nebraska Press, 2006, 416 p.
- ROBICHAUD, Léon. « Les réseaux d'influence à Montréal au XVIIe siècle : structure et exercice du pouvoir en milieu colonial ». Thèse de doctorat, Université de Montréal, (histoire) 2008, 358 p.
- SPEAR, Jennifer M. « Colonial Intimacies : Legislating Sex in French Louisiana », *The*

William and Mary Quarterly, vol. 60, no. 1 (Janvier 2003), p. 75-98.

SPEAR, Jennifer M. *Race, Sex, and Social Order in Early New Orleans*. Baltimore, The John Hopkins University Press, 2009, 335 p.

VAN KIRK, Sylvia. *Many Tender Ties: Women in Fur Trade Society, 1670-1870*. Norman, University of Oklahoma Press, 1983, 301 p.

VOISINE, Nive. *Histoire du catholicisme québécois*. Montréal, Boréal, 1984, 507 p.

WHITE, Sophie. *Wild Frenchmen and Frenchified Indians : Material Culture and Race in Colonial Louisiana*. Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2013, 360 p.